

**VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020**

**Projet de loi de finances pour 2021**  
***(Seconde partie – Suite)***

- **Écologie, développement et mobilité durables**
- **Action extérieure de l'État**
- **Aide publique au développement**

## SOMMAIRE

<b>PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 (Seconde partie – Suite) .....</b>	<b>1</b>
<b>ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES</b>	<b>1</b>
Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial de la commission des finances	1
M. Hervé Maurey, rapporteur spécial de la commission des finances	1
M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial de la commission des finances	2
M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial de la commission des finances	3
M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques	3
M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	4
Mme Évelyne Perrot, rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	4
M. Olivier Jacquin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	4
M. Pascal Martin, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	5
M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable	5
M. François Calvet, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.	5
M. Pierre Médevielle	6
M. Jacques Fernique	6
M. Frédéric Marchand	7
M. Éric Gold	7
Mme Marie-Claude Varailles	7
M. Jean-François Longeot	8
M. Joël Bigot	8
M. Didier Mandelli	8
Mme Denise Saint-Pé	9
Mme Angèle Prévile	9
Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État, chargée de la biodiversité	10
M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports	10
<b>Examen des crédits</b>	<b>11</b>
Article 33	11
<b>MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>25</b>
<b>MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE .....</b>	<b>26</b>

<b>PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 (<i>Seconde partie – Suite</i>) .....</b>	<b>26</b>
<b><i>ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES (Suite)</i></b>	<b>26</b>
<b>Examen des crédits (<i>Suite</i>)</b>	<b>26</b>
Article 54 <i>quinquies</i>	<b>32</b>
Articles additionnels après l'article 54 <i>quinquies</i>	<b>32</b>
Article 54 <i>sexies</i>	<b>34</b>
<b><i>ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT</i></b>	<b>36</b>
M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial de la commission des finances	<b>36</b>
M. Rémi Féraud, rapporteur spécial de la commission des finances	<b>37</b>
M. Jean-Pierre Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>37</b>
M. André Gattolin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>37</b>
M. Ronan Le Gleut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>38</b>
M. André Vallini, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>38</b>
M. Bruno Sido, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>38</b>
M. Guillaume Gontard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères	<b>38</b>
M. Claude Kern, rapporteur pour avis de la commission de la culture	<b>39</b>
M. Jean-Noël Guérini	<b>39</b>
Mme Michelle Gréaume	<b>39</b>
M. Joël Guerriau	<b>40</b>
M. Guillaume Gontard	<b>40</b>
M. Richard Yung	<b>40</b>
M. Olivier Cadic	<b>41</b>
Mme Hélène Conway-Mouret	<b>42</b>
M. Christian Cambon	<b>42</b>
Mme Jacky Deromedi	<b>43</b>
M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères	<b>43</b>
<b>Examen des crédits</b>	<b>44</b>
Article 33	<b>44</b>
<b><i>AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</i></b>	<b>50</b>
M. Michel Canevet, rapporteur spécial de la commission des finances	<b>50</b>
M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial de la commission des finances	<b>50</b>
M. Hugues Saury, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées	<b>50</b>
M. Rachid Temal, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées	<b>51</b>
Mme Nicole Duranton	<b>51</b>
M. Pierre Laurent	<b>51</b>
M. Joël Guerriau	<b>51</b>
M. Guillaume Gontard	<b>52</b>
Mme Nathalie Delattre	<b>52</b>
M. Jacques Le Nay	<b>52</b>
M. André Vallini	<b>53</b>

M. Christian Cambon	53
M. Didier Mandelli	54
M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères	54
<b>Examen des crédits</b>	<b>55</b>
Article 33	55
Article additionnel après l'article 53	55
<b>ANNEXES.....</b>	<b>56</b>
<i>Ordre du jour du samedi 28 novembre 2020</i>	<b>56</b>

## SÉANCE du vendredi 27 novembre 2020

33<sup>e</sup> séance de la session ordinaire 2020-2021

PRÉSIDENTE DE M. VINCENT DELAHAYE,  
VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRES :  
M. DANIEL GREMILLET, M. LOÏC HERVÉ.

*La séance est ouverte à 9 h 35.*

*Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.*

### Projet de loi de finances pour 2021 (Seconde partie – Suite)

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle à la suite de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale.

#### ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES

**Mme Christine Lavarde**, rapporteur spécial de la commission des finances. – Le projet de loi de finances pour 2021 propose pour ces programmes des crédits en hausse de 82 % à périmètre courant, mais en baisse de 6 % à périmètre constant, soit 500 millions d'euros de moins.

Le budget alloué à l'écologie est néanmoins complété par les crédits du plan de relance. Seuls les crédits du programme 113 augmentent en 2021. Je regrette la division des crédits entre les missions « Écologie » et « Plan de relance » : cela manque de lisibilité.

Si le Gouvernement a renoncé à une baisse de l'emploi public, le ministère de la transition écologique est un bon élève : 50 % de départs à la retraite ne seront pas remplacés. Cela pose problème pour l'Ademe qui se voit confier la mise en dépense de 1,8 milliard d'euros sur les deux prochaines années.

Le budget 2021 se caractérise par un renforcement de la politique de l'eau et de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Office national des forêts (ONF), la protection des grands prédateurs et les aires marines protégées en bénéficieront.

Le programme 345 « Service public de l'énergie » représente 58 % des 15,7 milliards d'euros de l'enveloppe budgétaire. Le Parlement n'a aucun pouvoir de modification sur ces charges, qui sont évaluées chaque année par la Commission de

régulation de l'énergie (CRE) : 9,1 milliards d'euros en 2020, en augmentation de 12 %.

Attention à de futures bulles comme le biométhane, dont les charges sont quintuplées entre 2019 et 2021 ; je pense aussi aux 7,2 milliards pour l'hydrogène d'ici 2030 : c'est un changement d'échelle considérable. La Cour des Comptes, en 2018, a mis en garde contre l'absence d'analyse consolidée et comparative des coûts et des prix de la programmation énergétique. Il est indispensable de réduire les dépenses publiques en privilégiant les modes d'énergie renouvelables dont les coûts de production diminuent.

Quand le Gouvernement compte-t-il présenter au Parlement la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), comme le prévoit l'article 141-4 du code de l'énergie ? Cette programmation a fait l'objet d'un décret en avril : le Parlement avait le temps de l'examiner depuis. Le rythme des projets subventionnés par le fonds Chaleur augmente mais les crédits sont insuffisants pour atteindre les objectifs de la PPE.

Lors de la discussion générale, j'ai déploré que l'excellence énergétique reste inaccessible à la majorité de la population, malgré le chèque énergie, dont le montant est insuffisant.

Je note l'effort d'1,2 milliard d'euros pour les véhicules propres, à la fois dans le programme et la mission. Si les critères du bonus automobile, assouplis, paraissent pertinents, ceux de la prime à la conversion sont trop restrictifs, étant durcis une fois écoulées les 200 000 primes qui pouvaient en bénéficier.

Le reste à charge pour les ménages les plus modestes reste très important, même avec toutes les aides. L'ouverture de MaPrimeRenov'aux ménages des déciles 9 et 10 est une bonne décision : mon groupe la soutenait depuis longtemps. Mais cela reste insuffisant : un couple avec deux enfants et 60 000 euros de revenus annuels ne pourra bénéficier de 3 500 euros de prime que pour une rénovation complète, soit un coût de 50 à 70 000 euros. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) d'avant 2020 permettait de financer une rénovation partielle, ce n'est hélas plus le cas. De même, le plafond de 150 euros pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est dérisoire au regard du coût de cette prestation qui se monte à environ 5 000 euros.

L'article 15 de la loi Énergie-Climat de 2019 habilitait le Gouvernement à définir par ordonnance la notion de passoires thermiques. Compte-t-il demander une nouvelle habilitation ou envisage-t-il un nouveau véhicule législatif ? L'identification des passoires thermiques est en effet au cœur du plan de rénovation des bâtiments. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

**M. Hervé Maurey**, rapporteur spécial de la commission des finances. – Avec Stéphane Sautarel,

nous vous présentons les programmes 203, 205 et 365.

Le secteur du transport a beaucoup souffert de la pandémie, qui a entraîné une chute spectaculaire des déplacements sur notre territoire.

Le groupe SNCF a perdu 4,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les sociétés concessionnaires d'autoroute, 2 milliards d'euros et Île-de-France Mobilités (IDFM), 2,6 milliards d'euros. Cette crise est intervenue quelque mois après la promulgation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), laquelle prévoyait une programmation financière pluriannuelle des infrastructures de transports entre 2018 et 2027. Cette loi rappelait la nécessité de régénérer nos grands réseaux structurants routiers, ferrés et fluviaux, depuis trop longtemps victimes de sous-investissements chroniques.

La LOM prévoit que l'Agence de financement des infrastructures des transports de France (Afitf) soit dotée de 13,4 milliards d'euros entre 2018 et 2022 pour investir dans les infrastructures de transports.

La crise sanitaire et économique ne doit pas conduire à abandonner cette feuille de route, et nous comptons sur le plan de relance pour tenir ces objectifs.

L'éco-contribution du transport aérien a été quasi réduite à néant. Les dépenses de l'Afitf devraient néanmoins atteindre 2,9 milliards d'euros en 2020, soit un montant quasi conforme à la LOM, grâce à une subvention de l'État de 250 millions d'euros et une augmentation de la part des amendes radar.

L'article 60 du PLFR3 prévoyait le dépôt d'un rapport sur les recettes de l'Afitf avant le 1<sup>er</sup> octobre, qui ne nous a toujours pas été remis. C'est un manque de respect à l'endroit du Parlement. De même, nous n'avons pas obtenu d'informations sur le budget prévisionnel de l'Afitf pour 2021, ni de son Secrétaire général, ni de la direction générale des transports du ministère. Nous serions heureux d'avoir des informations à l'occasion de ce débat.

Les recettes prévues par le Gouvernement pour financer ces dépenses ne sont pas fiables, car les 230 millions d'euros d'éco-contribution du transport aérien sont peu crédibles. C'est pourquoi le Sénat a adopté, à notre initiative, un amendement pour relever de 400 millions d'euros le plafond de TICPE affecté à l'Afitf en 2021.

À périmètre constant, les crédits du programme « Transport » augmentent de 18,8 % en autorisations d'engagement et de 7,9 % en crédits de paiement, pour atteindre 3,72 milliards d'euros.

La subvention pour SNCF Réseau va augmenter de 80 millions d'euros et 170 millions d'euros sont prévus pour le fret ferroviaire.

Nous proposerons 20 millions d'euros de plus pour la rénovation des ponts, conformément aux préconisations de notre mission d'information.

L'ancien compte d'affectation spécial « Service nationaux de transports conventionnés de voyageurs » est rebudgétisé dans le programme 203, et diminue pour s'établir à 293 millions d'euros, en raison du transfert de lignes aux régions.

Le plan de relance prévoit une mobilisation financière sans précédent en faveur des infrastructures et mobilités vertes, avec 650 millions d'euros pour le ferroviaire, 900 millions pour les alternatives à la voiture, 550 millions d'euros pour l'Afitf, 250 millions pour la modernisation du réseau national, 100 millions pour les ponts et 175 millions d'euros pour le verdissement des ports. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains)*

**M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial de la commission des finances.** – Les crédits affectés sont considérables. Encore faut-il qu'ils soient dépensés en 2021 et 2022 pour avoir un effet contra-cyclique, et que les effectifs des opérateurs soient suffisants pour conduire ces travaux.

Les crédits du plan de relance devront s'ajouter et non se substituer aux montants prévus par la LOM.

Sur le programme 203, le groupe SNCF, considérablement fragilisé par la crise sanitaire, doit être prochainement recapitalisé à hauteur de 4,05 milliards d'euros, montant qui sera immédiatement transféré à SNCF Réseau : 2,3 milliards d'euros iront à la régénération des voies, 1,5 milliard à la fin de l'utilisation de glyphosates, à la sécurisation des ponts et 300 millions aux petites lignes.

Nous serons vigilants sur la consommation des crédits.

En 2020, l'État a repris 25 milliards d'euros de la dette de SNCF Réseau. En 2021, il devrait amortir 1,3 milliard d'euros de principal et s'acquitter de 692 millions de charges d'intérêts. Enfin, 10 milliards d'euros de dettes supplémentaires de SNCF Réseau seront transférés à l'État en 2022.

La société du Grand Paris (SGP) est chargée de construire pour 35,6 milliards d'euros le Grand Paris Express. Compte tenu des retards dus, entre autres, à la crise sanitaire, il sera impossible de mettre en service l'intégralité de lignes 16 et 17 pour les Jeux olympiques de 2024. Les lignes 15 sud et 14 ne devraient pas voir leur calendrier bouleversé.

Nous serons vigilants sur les réalisations et sur les coûts.

Les entreprises franciliennes expriment un véritable ras-le-bol fiscal à la suite des hausses de taxes affectées à la SGP en 2019 et 2020. L'opérateur doit sécuriser les financements de long terme en souscrivant des *green bonds* pour bénéficier des taux exceptionnellement bas.

Les effectifs de la SGP passeront de 585 à 875 ETP en 2021, cela va dans le bon sens compte tenu de l'ampleur du chantier.

Voies navigables de France (VNF) continue à réduire ses effectifs, avec 99 ETP en moins en 2021. Cela suscite des inquiétudes car de nombreuses installations ont besoin d'interventions humaines. Grâce au plan de relance et à l'Afitf, VNF pourra investir jusqu'à 268 millions d'euros, soit une hausse de 54 millions d'euros. Cet établissement sera-t-il capable de réaliser ces opérations en 2021 et 2022 ?

Le programme 205 « Affaires maritimes » porte des fonctions régaliennes essentielles, la France disposant du deuxième domaine maritime au monde. La création d'un ministère de la mer montre que l'État entend enfin consacrer davantage d'attention à ce domaine stratégique.

La dotation du programme s'établit à 155,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 159,4 millions d'euros en crédits de paiement, en légère baisse.

Comme les années précédentes, le poste budgétaire essentiel de ce programme concerne les exonérations de cotisations sociales patronales pour la marine marchande, vitales pour le pavillon français dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée.

En outre, 25 millions d'euros du programme sont prévus pour moderniser les centres régionaux de surveillance et sauvetage et 25 millions d'euros pour moderniser la flotte de baliseurs. Le programme de navires à hydrogène nous laisse quelque peu sceptiques quant à sa réalisation prochaine.

En dépit des critiques sur l'opacité de l'Afitf, sur l'incertitude des recettes et sur la réalisation des opérations d'investissement en 2021 et 2022, nous sommes favorables à l'adoption des crédits des programmes 203, 205 et 365.

**M. Vincent Capo-Canellas**, rapporteur spécial de la commission des finances. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)* Je vous présente le programme 159 et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ». Les trois opérateurs - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Institut géographique national (IGN) et Météo France - se sont vus signifier des trajectoires financières très exigeantes d'ici 2022, mais qui ont pour mérite de rompre avec le manque de visibilité pluriannuelle dont ils souffraient jusqu'alors.

Météo France joue un rôle essentiel pour la sécurité des personnes et des biens. Sa subvention pour charges de service public est en baisse, à 185,1 millions d'euros et il subit une baisse de 95 ETP.

Le réseau territorial de Météo France évolue dans le cadre d'Action publique 2022. Ses effectifs vont diminuer de 40 %, mais de nombreuses activités sont regroupées dans la Météopole de Toulouse. Le

nouveau supercalculateur va multiplier les capacités de Météo France par 5,45 pour un investissement de 144 millions d'euros jusqu'en 2025.

La subvention de l'IGN augmente et s'élève à 89,2 millions d'euros, mais l'établissement perd 36 ETP.

Le Cerema accomplit une mutation à saluer, malgré une baisse de moyens depuis sa création en 2014 et jusqu'en 2022. Cette évolution a lieu malgré une baisse de 5 millions d'euros de sa subvention pour charges de service public à 195,1 millions d'euros. Nous devons veiller à lui laisser des marges de manœuvre en 2022.

Le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) porte 2,3 milliards d'euros de budget pour le contrôle et l'exploitation aériens. Il est exclusivement financé par le transport aérien. Or la crise sanitaire a bouleversé son équilibre financier.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) anticipe un recul du trafic de 65 % mais les chiffres finaux devraient être encore plus négatifs. Certains attendent un retour du trafic à un niveau équivalent à 2019 en 2029 seulement.

L'État va probablement recapitaliser Air France-KLM après un soutien de 7 milliards d'euros précédemment.

Les recettes de la DGAC s'effondreront de 80 % en 2021, ce qui est considérable. La prévision de baisse de trafic de 30 % par rapport à 2019 me paraît d'ores et déjà caduque.

Les différentes taxes liées au transport aérien perçues pour le compte de tiers - taxe de solidarité sur les aéroports, taxe sur les nuisances sonores - ont beaucoup diminué.

Les performances de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), encadrées par le droit européen dans le cadre du plan de performance RP2, restent insuffisantes.

Le taux de redevance de route est compétitif mais l'obsolescence des équipements et l'inadéquation de l'organisation du contrôle aérien aux nouveaux rythmes posent problème.

La masse salariale de la DGAC s'élève à 932,6 millions d'euros, en légère diminution. La direction a profondément revu son fonctionnement et consacrera 140,6 millions d'euros au programme de modernisation. L'endettement, en augmentation, s'élèvera à 1,4 milliard d'euros en 2021.

L'équilibre du BACEA sera difficilement soutenable à l'avenir. Il faudra des emprunts supplémentaires. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)*

**M. Daniel Gremillet**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Il y a un an, le Sénat adoptait la loi Énergie-Climat. Notre assemblée a inscrit la neutralité

carbone dans notre législation mais, du fait de la pandémie, la chute de la demande et des prix des énergies a mis en difficulté notre financement de la transition énergétique.

Est-ce à dire que la neutralité carbone est devenue hors de portée ? Non, mais le Gouvernement doit agir enfin et mieux. Or le budget proposé est en trompe-l'œil.

Certes, un tiers de la mission « Écologie » et un dixième du plan de relance sont consacrés à la transition énergétique, mais les crédits qui augmentent facialement sont en réalité en baisse de 1 milliard à périmètre constant.

La fiscalité énergétique a augmenté de 5 milliards d'euros, alors que les incitations fiscales baissent de 2 milliards d'euros. Le Gouvernement a fragilisé les énergies renouvelables en supprimant le compte d'affectation spécial « Transition énergétique » doté de 6 milliards d'euros par an et en révisant les contrats d'achat de 800 installations photovoltaïques. Il en va de même pour la rénovation énergétique et la mobilité propre.

Pour 2021, l'effort budgétaire en direction des ménages baisse de 15 %. Les primes attribuées représentent à peine 25 % des objectifs. Je regrette que le plan de relance ne prévoie que 200 millions pour le nucléaire alors qu'il représente les trois-quarts de notre mix électrique.

Aucun crédit n'est prévu pour l'hydroélectricité, les biocarburants et le biogaz. Je souhaiterais enfin que les travaux de rénovation énergétique soient renforcés et que les biocarburants soient mieux promus. Je défendrai des amendements pour soutenir les ménages et aider les petits fournisseurs. Il faut revaloriser le chèque Énergie.

L'urgence d'agir justifie de modifier et compléter les crédits de la mission plutôt que les rejeter. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

**M. Philippe Tabarot**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) La commission de l'aménagement du territoire a émis un avis favorable à l'adoption des crédits pour le transport ferroviaire, fluviaux et maritimes. L'effort budgétaire doit être salué dans ce contexte difficile.

Je déplore cependant l'éclatement des crédits entre les différents programmes et missions. Sans la mission « Plan de relance », les crédits n'auraient pas été du tout à la hauteur.

Je salue la hausse des crédits en faveur du fret ferroviaire et la recapitalisation de la SNCF. Cet effort doit être amplifié pour donner plus de visibilité aux acteurs. Plus qu'un plan de relance du ferroviaire, il s'agit davantage d'un plan de soutien, insuffisant pour tenir nos objectifs en matière de report modal.

Dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du transport voyageur, la confiance est indispensable. Je présenterai deux amendements pour donner à l'Autorité de régulation des transports (ART) les moyens de remplir sa mission.

Le transport fluvial, qui a montré sa résilience dans le cadre de la crise sanitaire, bénéficie d'une augmentation considérable pour la régénération du réseau. La baisse du plafond d'emplois de Voies navigables de France (VNF) de 92 puis 99 ETP en deux ans est cependant regrettable.

Je me félicite du soutien à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et des crédits pour le verdissement des ports. Je m'inquiète en revanche du retard dans la publication de la stratégie nationale portuaire, que nos ports attendent depuis trois ans.

Comme on me l'a trop souvent dit à l'école : « Des efforts mais peut mieux faire » ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

**Mme Évelyne Perrot**, rapporteure pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Notre commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des transports aériens.

La DGAC maintient ses efforts d'investissement et de réorganisation. Nous nous en félicitons. Les lignes d'aménagement du territoire relevant du programme 203 et la mission « Écologie » voient leurs marges augmenter légèrement pour atteindre 20 millions d'euros au titre de la solidarité nationale avec les territoires les plus enclavés.

Nous souhaitons que l'État joue son rôle de garant de la continuité territoriale en soutenant davantage le ferroviaire afin de compenser le surcoût supporté par les collectivités territoriales en raison de la crise sanitaire.

Un deuxième amendement tend à ce que l'État tire les conséquences de la baisse des recettes affectées au financement de la sûreté et de la sécurité dans les aéroports par l'octroi d'une avance sur la taxe d'aéroport. L'absence de compensation de la taxe sur les nuisances aériennes serait préjudiciable. Je défendrai un troisième amendement pour demander cette compensation. La généralisation des tests antigéniques et la garantie de remboursement des vols par une instance européenne seraient bienvenues mais insuffisants pour éviter une nouvelle année noire.

Le risque d'effondrement du pavillon est avéré. Le Gouvernement a pour l'instant su répondre par des mesures sectorielles d'ampleur.

Le secteur doit néanmoins s'interroger sur son empreinte environnementale. Nous en débattons en 2021. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP*)

**M. Olivier Jacquin**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – S'agissant des transports



routiers, on peut se féliciter de ce que la crise sanitaire ait fait voler en éclat le dogme de la dette publique. Les investissements prétendument impossibles hier le sont aujourd'hui grâce à de nouveaux financements. Ils demeurent beaucoup trop timorés au regard des besoins colossaux qu'appelle la transition écologique. C'est une aberration économique et écologique que de ne pas investir davantage dans les mobilités vertes.

Je regrette la faiblesse des moyens accordés aux transports du quotidien et aux mobilités actives.

Nous devons développer massivement les transports publics. Je ne comprends pas le refus de l'État de compenser équitablement les pertes de recettes des autorités organisatrices de mobilité (AOM) liées au versement mobilité.

Il faut investir davantage dans les mobilités actives, alors que le vélo connaît un véritable engouement. Je défendrai un amendement de la commission pour porter le fonds vélo à 200 millions d'euros.

Nous devons préparer dès à présent la fin des concessions autoroutières. Monsieur le ministre, êtes-vous prêts ? Une remise à plat des contrats de concession est nécessaire. Les usagers ne doivent pas supporter les coûts du verdissement des autoroutes. L'avis de la commission est donc favorable sous réserve de l'adoption de ses amendements.

**M. Pascal Martin**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – (Applaudissements sur les travées du groupe UC) La politique de prévention des risques est confrontée à des défis majeurs et notre société y est plus sensible : voyez l'incendie de Lubrizol, la tempête Alex, l'explosion à Beyrouth.

Les moyens consacrés à la prévention des risques sont renforcés à 415 millions d'euros, même si cela résulte pour l'essentiel de la budgétisation du fonds Barnier.

Mais il a perdu 325 millions d'euros, détournés de la prévention des risques naturels par les prélèvements de l'État entre 2016 et 2020. Or 1 euro investi dans la prévention économise 7 euros de travaux.

Le Sénat vous a invité à plusieurs reprises à réformer en profondeur le régime des catastrophes naturelles : allez-vous enfin engager cette réforme ?

Le budget 2021 ne fait pas de la prévention des risques industriels une priorité. Le 30 juin 2020, la ministre Élisabeth Borne annonçait la création de 50 postes d'inspecteur des installations classées dès 2021. Or il n'est prévu qu'une augmentation de 30 postes en 2021 par repyramidage interne et 20 postes supplémentaires en 2022. Le Gouvernement ne tient pas les promesses, même modestes. La trajectoire de réduction de la dépense publique est-elle compatible avec les engagements pris après Lubrizol ? Quand allez-vous donc déployer une réelle ambition pour la prévention des risques industriels dans notre pays ?

Avis favorable à l'adoption des crédits du programme 181. (Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur le banc des commissions)

**M. Guillaume Chevrollier**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – (Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains) La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des programmes 113 et 159, globalement en hausse, dédiés aux politiques de l'eau et de la biodiversité, à l'expertise en matière de développement durable, à l'information géographique et à la météorologie. Néanmoins, nous avons de fortes réserves, tant le décalage est grand entre les annonces et les crédits effectivement alloués.

Exemple : le bonus de crédits supplémentaires du plan de relance à la biodiversité n'est que de 50 millions d'euros pour les projets de protection. Or le Président de la République a fixé une très haute ambition de protection du territoire avec 30 % de territoires sous protection dont un tiers sous protection forte d'ici à 2022. C'est irréaliste, sachant qu'il a fallu dix ans pour passer de 1,2 % à 2 %. Sans effectifs et sans financements pérennes, les aires protégées ne le seront que sur le papier.

Cette année encore, les agences de l'eau, acteurs essentiels de la relance, sont ponctionnées, de 39 emplois. Pourquoi, alors que les schémas d'emploi des autres opérateurs ont eux aussi été ponctionnés ? Il faut des moyens humains pour appliquer une politique. (Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)

**M. François Calvet**, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Je me suis penché sur les crédits relatifs à la transition énergétique et au climat.

Je me félicite de la hausse du soutien aux énergies renouvelables, même s'il est dû pour l'essentiel à la baisse des prix du marché.

Compte tenu du retard déjà pris pour tenir nos objectifs ambitieux, la volonté du Gouvernement de remettre en cause d'anciens contrats photovoltaïques inquiète la commission. Cette volte-face est une remise en cause de la parole de l'État, qui pourrait hypothéquer l'avenir du développement des énergies renouvelables. Il y va de notre souveraineté énergétique. Mais de nombreux défis doivent être relevés pour rapprocher les prix de l'hydrogène gris et verts. Vous ne pourrez pas faire l'économie d'une tarification appropriée du CO<sub>2</sub>.

L'État fait face à de multiples contentieux nationaux ou européens pour non-respect des normes de qualité de l'air. La mise en place de zones à faibles émissions dans sept nouvelles agglomérations l'année prochaine en application de la loi d'orientation des mobilités (LOM) constitue un premier pas important. Au-delà, il faudra que les préfets engagent la révision des plans de protection de l'atmosphère pour définir de nouvelles

actions, en lien avec les collectivités territoriales. Cette fois, l'État ne pourra pas se contenter de contrôler des feuilles de routes avec des mesures hétéroclites à l'efficacité incertaine.

En matière de rénovation énergétique des logements, notre commission salue le renforcement du dispositif MaPrimeRénov' et son élargissement à tous les propriétaires.

Les montants pour le développement de l'hydrogène et la rénovation énergétique ont conduit la commission à émettre un avis favorable aux crédits relatifs la transition énergétique et du climat.

**M. Pierre Médevielle.** – Le PLF 2021, qualifié de « vert », présente des lignes de crédit hors normes, avec 10,2 milliards d'euros pour l'environnement.

Le secteur aérien, l'un des plus durement touchés par la crise, ne va pas connaître un retour à la normale du trafic avant 2023-2024. Sans négliger les impératifs de transition vers des avions plus vertueux, l'urgence reste le soutien économique et social à ce fleuron de notre industrie. Au-delà de l'international, des mécanismes de soutien sont nécessaires en particulier pour les lignes intérieures et l'outre-mer. Il faut maintenir un cap ambitieux pour ce secteur, ébranlé par la crise. Après avoir subi d'importantes annulations de commandes, il va connaître 15 000 suppressions d'emplois.

Élu de Haute-Garonne, où se trouve le siège de l'Airbus, je connais bien ce secteur et peux vous faire part de l'inquiétude ressentie dans notre territoire.

Le secteur maritime souffrira lui aussi. Redonnons à nos grands ports maritimes leur lustre d'antan ! Il faudra proscrire les tankers qui fonctionnent encore au brut.

La stabilité du budget est appréciable. Le ferroviaire doit être encouragé ; le plan de relance prend en compte les petites lignes et je salue la volonté de la commission d'accentuer ce soutien.

Les AOM doivent gommer les aberrations que constituait la non-coordination entre tous les acteurs de transports sur une même région. Le facteur le plus incitatif au succès des transports en commun repose sur la cohérence des réseaux et des financements. La vitesse de mise en place des crédits du plan de relance sera synonyme d'efficacité.

La préservation de l'environnement est une question de survie de notre planète. Je salue la hausse visible du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité ».

Quant à la météorologie, il faut aller vite dans le renouvellement du supercalculateur : le retard dû à la pandémie ne doit pas s'accroître davantage.

Sur l'hydrogène bas carbone, les espoirs sont grands. Les efforts de financements publics du plan de relance, de 2 milliards d'euros, atteindront plus de

7 milliards d'euros en 2030. Il faut de l'audace, de l'ambition et la garantie de l'État.

Dans le secteur photovoltaïque, à l'article 54 *sexies*, une décision collégiale et une étude d'impact sur la renégociation des contrats auraient été préférables à une décision unilatérale. Il y va de la crédibilité et la signature de l'État. Le groupe Les Indépendants votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et UC*)

**M. Jacques Fernique.** – Enfin, l'écologie ne serait plus un supplément d'âme mais se situerait au cœur de l'action publique, vivifiée par la démocratie participative avec la Convention citoyenne - voilà pour la communication ! Pour les actes, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon.

Qu'en est-il ? Ce budget renforcé montre un changement de braquet apparent, mais quand on décrypte dans le détail les redéploiements, on doute de la réalité des efforts fournis. Certes, il y en a pour la rénovation thermique, les mobilités douces, le ferroviaire, mais sans la puissance et la cohérence requises.

Le soutien aux entreprises sans aucune condition environnementale ou sociale contrecarre l'ambition écologique, qui n'est pas en phase avec le soutien à l'aéronautique, au nucléaire, à l'industrie automobile. Le malus au poids reste trop symbolique pour peser sur les choix des constructeurs.

La transition écologique, c'est de l'accompagnement de terrain, des emplois, une infrastructure mobilisée de compétences publiques.

Or la capacité d'ingénierie est en érosion avec la baisse des ETP du ministère, et la diminution des crédits du Cerema.

L'Ademe, sollicitée pour le pilotage de nombreuses lignes du plan de relance, subit une baisse de 18 ETP, c'est incompréhensible !

Et que dire des agences de l'eau, dont les effectifs sont fortement réduits, alors que leur action est essentielle pour la protection de la ressource, et de l'Office national des forêts (ONF), qui ne bénéficie que d'un transfert de 7 millions d'euros ? La nature n'a pas besoin d'une protection de papier, mais d'une action cohérente de l'État. Or celui-ci a donné un feu vert, en Lorraine, à vingt ans d'extraction massive de gaz de couche, dans des conditions désastreuses pour l'environnement, contraires à l'esprit de la loi Hulot. (*M. Gérard Longuet s'exclame.*)

L'hydrogène bas carbone est prometteur, mais ne cédon pas une fois de plus à ce travers français qui consiste à tout miser sur de grosses machines ! La transition écologique qui est devant nous ne sera pas simpliste mais foisonnante et diversifiée. L'enveloppe de MaPrimeRénov' augmente, mais est-ce la stratégie qui nous permettra de tenir le demi-million de logements par an ? Pas encore ! C'est ce qui

caractérise votre budget : ce n'est pas encore vraiment ça. (*Applaudissements sur les travées des groupes GEST et SER*)

**M. Frédéric Marchand.** – Notre pays traverse une crise très difficile ; le bout du tunnel est visible, mais il reste encore bien du chemin.

La transition écologique est une priorité de survie. Depuis 2017, le Gouvernement est engagé dans la transformation en profondeur de notre société, pour rendre nos villes plus respirables, la terre plus saine, les eaux moins usées, la biodiversité plus grande : fermeture de Fessenheim, des centrales à charbon, plan vélo, promotion des circuits courts, etc.

La transition écologique, ce sont 30 milliards d'euros dans le cadre du plan France Relance, dont 6,7 milliards consacrés à la rénovation énergétique à travers le dispositif MaPrimeRénov', qui a montré sa pertinence comme l'a souligné le rapport du Haut Conseil pour le climat.

La transition écologique, c'est aussi la rénovation des bâtiments publics et des logements sociaux. C'est un soutien de 2 milliards d'euros à l'agriculture biologique, pour favoriser les circuits courts, une agriculture locale, saine et durable. C'est la formidable dynamique lancée par les programmes d'avions décarbonés, avec l'objectif d'un avion zéro émission d'ici 2035.

Près de 43 milliards d'euros de dépenses sont favorables à l'environnement en 2021, en hausse de 8,5 milliards d'euros. Cela illustre l'engagement total du Gouvernement pour la transformation écologique de notre pays.

Le défi est considérable. Trois vallées du nord de Nice ont été frappées par des pluies torrentielles le mois dernier ; le plan de prévention des catastrophes naturelles et risques majeurs voit une hausse des crédits de 55 %.

Nous sommes le premier pays au monde à mesurer l'impact sur l'environnement de ses mesures budgétaires.

Le budget 2021 est un budget de protection, de combat, qui prépare le rebond de notre pays. Le défi de la transition écologique, nous le relèverons ensemble, non pas les uns au détriment des autres : l'écologie est notre destin commun.

Le groupe RDPI votera les crédits de cette mission.

**M. Éric Gold.** – La loi Énergie-Climat a fixé des objectifs de transition écologique : neutralité carbone en 2050, moins de 40 % de consommation d'énergie fossile et 33 % d'énergies renouvelables (ENR) en 2030. Pour la première fois, le PLF comporte un budget vert ; le plan de relance comprend 70 % d'actions pour la transition écologique. Les intentions sont donc bien là.

L'annexe sur l'impact environnemental montre que 91 % des 574 milliards d'euros de dépenses

budgétaires et fiscales sont neutres, 38 milliards d'euros favorables à l'environnement et 10 milliards d'euros défavorables. Dans cette somme figure le soutien à l'aérien. Peu de secteurs ont bénéficié d'un appui aussi rapide et massif ; mais l'aérien, c'est aussi le désenclavement des territoires. Il doit bénéficier des investissements nécessaires au renforcement de la performance et de la sécurité de l'offre.

La compensation aux collectivités territoriales qui subventionnent les lignes d'aménagement du territoire fait l'objet d'un amendement bienvenu de la commission. Il faudrait 3 milliards d'euros de plus par an pour le ferroviaire jusqu'en 2030, pour atteindre les objectifs.

Le RDSE soutiendra les crédits aux petites lignes et à l'Atif.

Le programme 113 reçoit 30 millions d'euros de plus, c'est à souligner, malgré le manque de soutien à l'Agence de l'eau. De plus, 436 millions d'euros du plan de relance seront affectés à la biodiversité et à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il y a 450 000 installations classées où le nombre d'incidents et d'accidents est en forte hausse ; il faut donc augmenter le plafond d'emploi de l'agence chargée de les contrôler, conformément aux annonces du Gouvernement après l'incendie de Lubrizol.

Le RDSE salue l'élargissement de MaPrimeRénov' mais défendra un amendement revenant à l'équivalent du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) de 2018. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE et sur quelques travées du groupe UC*)

**Mme Marie-Claude Varailas.** – La crise sanitaire inédite nous oblige à prendre conscience de l'urgence écologique et climatique.

La transition sociale et écologique s'impose à nous - d'où l'amertume de voir tous les amendements du groupe CRCE rejetés. Il faut pourtant de nouvelles sources de financement pour le ferroviaire notamment. Poste principal de la mission, il joue un rôle structurant ; or la relance du rail n'est pas au rendez-vous.

La régénération des petites lignes est dotée de 200 millions d'euros sur quatre ans, alors que pour SNCF Réseau il faudrait plus de 6 milliards d'euros d'ici à 2028... L'exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) coûte 1,22 milliard d'euros au budget de l'État, la prime à la conversion 1,2 milliard d'euros, sans contrepartie sociale et environnementale... Voilà les priorités du Gouvernement ! Il faut au contraire repenser l'outil SNCF pour en faire la cheville ouvrière de la transition écologique.

Nous regrettons la suppression du compte d'affectation spéciale pour les lignes d'aménagement du territoire, dont les crédits sont encore en recul, de 312 millions à 292 millions d'euros, ainsi que la faiblesse des crédits pour la rénovation énergétique.

Faute de moyens humains, l'ANAH ne pourra pas consommer ses crédits. Les annonces de Mme Borne à la suite de l'incendie de Lubrizol sont faiblement traduites : seules 30 créations de postes d'inspecteurs des installations classées, baisse des effectifs de l'Ineris de 20 % cumulée sur trois ans.

Près de 800 postes équivalents temps plein seraient supprimés parmi les opérateurs de l'État, soit une baisse de plus de 3 % qui s'ajoute à la saignée de 5,3 % de l'année dernière. Tous les opérateurs sont touchés : les agences de l'eau, l'Office de la biodiversité, l'IGN, le Cerema, Météo France.

Le groupe CRCE votera contre ce budget qui ne change pas de paradigme, méprise les travaux de la Convention citoyenne pour le climat et poursuit le désengagement de l'État.

**M. Jean-François Longeot.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Le Gouvernement s'était engagé l'an dernier à joindre au projet de loi de finances un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État : c'est chose faite ! Voici le premier « budget vert » ! La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable se félicite de ce progrès. Nous avons proposé une méthodologie verte avec les objectifs de développement durable sur le modèle finlandais. Même si des progrès restent à faire, nous saluons cette démarche qui met le budget au service de la transition écologique durable.

Le respect de l'accord de Paris passe par une évaluation précise des politiques publiques. Pour la transition écologique, les crédits de la mission augmentent, avec plus de moyens pour les affaires maritimes, les transports, les aires protégées, les agences de l'eau, acteurs essentiels de la relance sur les territoires ou encore augmentation des ressources du fonds Barnier.

Mais il demeure une ombre au tableau, la baisse des moyens humains. Nous nous en inquiétons. Les ETP du ministère et de certains opérateurs baissent fortement, notamment ceux du Cerema, des parcs nationaux et des agences de l'eau.

Comment mener à bien la transition écologique avec de telles baisses ? Certes on peut réorganiser, mutualiser et rationaliser, mais en même temps on renforce les missions de ces opérateurs, dont les effectifs ne cessent de fondre au détriment d'un maillage territorial indispensable. Nous proposons des amendements pour y remédier. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains*)

**M. Joël Bigot.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) La mission « Écologie » est révélatrice de ce budget. Le contexte inédit de pandémie ne doit pas obérer la nécessité profonde de la transition écologique. La décision inédite du Conseil d'État, le 19 novembre, est révélatrice. Elle donne trois mois au Gouvernement pour réviser la trajectoire des émissions de carbone d'ici 2030. Il est vrai que nous attendions un volontarisme plus fort. Le résultat nous

déçoit, dans le PLF et dans le plan de relance, et c'est une maigre consolation face à tant de renoncements.

Tant de renoncements, dis-je, au premier chef avec la baisse des emplois publics : le PLF supprime presque 800 ETP. En trois ans, 4 000 emplois ont été supprimés. Quand arrêtera-t-on ? Pour les programmes 113, 159 et 181, 50 % des départs à la retraite ne sont pas remplacés. Comment assurer les nouvelles missions de l'Ademe ? Le signal est illisible. Le recours à des intérimaires pour 18 mois est insuffisant pour gérer les crédits du plan de relance. Il faut au ministère de la transition écologique des moyens humains propres et stables qui garantissent une expertise publique indépendante et de long terme.

On ne compte plus les agences où les plafonds d'emploi diminuent : l'Office français de la biodiversité, Météo France, les agences de l'eau, l'Ineris sont touchés. Le Cerema voit aussi ses emplois diminuer, alors qu'il a de nouvelles missions au service des collectivités territoriales. Vous déshabillez Pierre sans habiller Paul, c'est incohérent ! Arrêtons cette saignée et cessons de nous tirer une balle dans le pied, au détriment de l'ingénierie territoriale !

Les crédits de paiement de la mission « Écologie » diminuent de 6 %.

Le rattachement du fonds Barnier à la mission permettrait à l'État de percevoir directement les cotisations des assurés. Cela interroge...

Vous maquillez le budget pour donner l'illusion de hausse.

Nous ne sommes pas dans la posture, nous devons convaincre qu'il faut renforcer les ambitions. Il faut investir dans la transition écologique, les transports ferroviaires, l'économie circulaire.

À force d'appauvrir les recettes de l'État, nous n'avons pas de quoi financer les dépenses. L'événement d'hier le prouve. Le groupe SER votera contre les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE et GEST*)

**M. Didier Mandelli.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Le PLF, événement déterminant pour les parlementaires, l'est encore plus cette année, la crise économique et sociale étant sans précédent. Le plan de relance a permis à la ministre de l'écologie de voir ses crédits augmenter. Mais Christine Lavarde l'a souligné, à périmètre constant, les crédits baissent de 6 %, soit de 500 millions d'euros.

Le transport a subi des pertes colossales - 4 milliards d'euros en 2020 pour l'aérien. La DGAC voit ses recettes s'effondrer de 80 % en 2020, et sa dette va monter en flèche. Le maximum historique remonte à 2014.

La SNCF a subi 4,9 milliards d'euros de pertes, les AOM 4 milliards d'euros de pertes, IdF Mobilités 2 milliards d'euros. Je me réjouis de l'effort fourni vis-

à-vis de la SNCF, même si un effort supplémentaire serait nécessaire sur les petites lignes.

Je dénonce le manque de ressources de l' Afiff, de plus de 500 millions d'euros.

Il faudra s'interroger sur les changements de mode de transport pour les voyageurs à la suite de la crise. Je me félicite des efforts faits en faveur de l'hydrogène dans le plan de relance. Ce carburant est créateur d'emploi et tend vers zéro dépendance aux énergies fossiles. Le Sénat a voté l'amendement Husson pour étaler la hausse des malus sur cinq ans.

La France a connu une nouvelle tragédie avec la tempête Alex, qui a meurtri les Alpes-Maritimes. Depuis plusieurs années, alors que les catastrophes naturelles s'accroissent, les gouvernements prélèvent sur le fonds Barnier et le plafonnent : ponction de protection de 55 millions d'euros en 2016, 70 millions d'euros en 2017. La loi de finances 2018 l'a plafonné à 137 millions d'euros, alors que les recettes, issues des cotisations des assurés, atteignent plus de 200 millions d'euros.

J'étais intervenu lors de l'examen du budget 2018 pour rétablir les dotations du fonds. Le PLF pour 2019 a diminué de nouveau de 20 millions d'euros le montant des financements des études et des travaux de prévention par les collectivités territoriales. Là encore, nous avons dénoncé cette ponction.

Il aura fallu une nouvelle catastrophe pour que le Gouvernement réagisse et rebudgétise le fonds, en augmentant ses moyens de 105 millions d'euros. Cela ne fait que rétablir ce qui existait.

Sénateur d'un département de la Vendée ayant connu la tempête Xynthia, je vous le dis : il faut instaurer une véritable culture de la prévention, comme aux Pays-Bas, avec de l'anticipation plutôt que de la réaction.

Le groupe Les Républicains votera les crédits de cette mission. La situation l'exige. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

**Mme Denise Saint-Pé.** – *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)* Mardi dernier, le Président de la République a répété que la crise climatique était l'un des grands défis de notre génération.

Le Gouvernement semble l'avoir bien compris, mais je rappelle que les crédits sont plus visibles dans le plan de relance que dans les missions directement concernées. La croissance des crédits n'est que de 2 % cette année, ce qui est bien peu pour mettre en œuvre la loi Énergie-Climat.

Ainsi MaPrimeRenov' va monter en puissance en s'ouvrant à de nouveaux publics. Il est essentiel de massifier la rénovation du bâtiment qui représente le tiers des émissions de GES. Si l'on finance 500 000 primes avec 265 millions d'euros, cela diminuera unitairement la prime de 500 euros - je le regrette. L'ANAH devra en tout cas traiter de manière fluide les demandes afin d'éviter les retards de paiement.

Les crédits du chèque-énergie diminuent, conséquence d'un taux de 20 % de non-recours. Je regrette le recul du financement car la loi ASAP a prévu d'une augmentation le nombre de bénéficiaires, en incluant les résidents d'établissements médico-sociaux non conventionnés.

Les crédits du Médiateur de l'Énergie n'augmentent que marginalement alors qu'il y a eu une hausse des litiges, déjà 23 000 en 2020.

Le compte d'affectation spéciale du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) voit le maintien de son enveloppe, alors qu'il est davantage sollicité pour sécuriser les réseaux face à des événements climatiques. Les 50 millions d'euros sur deux ans du plan de relance seront essentiels, je souhaite leur pérennisation.\*

Le groupe Union Centriste a déposé un amendement pour l'augmentation des moyens de l'Ademe.

Je voterai les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)*

**Mme Angèle Prévile.** – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Nous devons réussir la transition énergétique. Nous sommes confrontés à la menace de catastrophes irréversibles, à la fonte du permafrost, à la baisse de la biodiversité.

La semaine dernière, saisi sur une question climatique, le Conseil d'État - c'est une première - a donné trois mois au Gouvernement pour trouver comment respecter ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Si les objectifs sont fixés, la trajectoire n'est pas bonne. Le PLF 2021 n'est pas suffisant, les efforts sont en trompe-l'œil sur l'écologie.

Le compte n'y est pas pour le ferroviaire. Le transfert à la carte des petites lignes est un véritable contournement du Parlement, insuffisamment informé au moment de la LOM.

Nous saluons l'investissement sur l'hydrogène vert, mais nous investissons moins que l'Allemagne, alors qu'Airbus compte se lancer sur l'avion vert.

Face au très grand nombre de passoires thermiques, la rénovation énergétique est un chantier colossal. La France est parmi les plus mauvais élèves de l'Union européenne. L'objectif de 500 000 rénovations par an est insuffisant, et très loin d'être atteint ; il en faudrait 750 000 par an en dix ans.

Le chèque-énergie lui aussi est insuffisant en comparaison de la violence de la crise : un supplément compris entre 48 et 277 euros ne résoudra pas la précarité énergétique !

Aucun objectif supplémentaire n'est prévu pour accélérer le développement des ENR, indispensable pour pallier la fermeture progressive des centrales nucléaires.

Les mesures prises pour accompagner les fermetures des centrales à charbon et celles de Fessenheim sont en deçà des obligations de l'État.

Le groupe SER ne votera pas les crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER, ainsi que sur plusieurs travées du groupe CRCE)*

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État, chargée de la biodiversité.** – Le Président de la République a rappelé que notre génération doit affronter bien des crises : terroriste, sanitaire, sociale et climatique. Nous devons inventer un nouveau chemin, sans déclinisme ni résignation, et faire bloc. Chacun doit regarder l'avenir du pays, penser à la terre, au monde que nous allons léguer : nous devons adopter un nouveau modèle plus sobre et soutenable.

C'est à quoi s'emploie ce budget. C'est le temps de la cohérence, le temps de nous donner les moyens de nos ambitions. Ce budget de combat est fait pour l'avenir, pour les Français, avec l'écologie au cœur.

L'écologie irrigue désormais tous les volets du budget. Chaque dépense, chaque recette est évaluée du point de vue de son impact écologique. C'est une révolution. Nous voulons, demain, une France neutre en CO<sub>2</sub>, respectueuse de la biodiversité, qui protège une nature résiliente face au changement climatique.

C'est un marathon pour transformer le pays ; et un sprint, car chaque minute compte : une espèce s'éteint toutes les vingt minutes et 48 000 morts sont dues chaque année à la mauvaise qualité de l'air.

Le Gouvernement et le ministère de la Transition écologique sont mobilisés. Quelque 48,6 milliards d'euros, c'est une somme historique pour le ministère. Les ENR reçoivent des crédits en augmentation de 25 %.

Nous, décideurs publics, devons protéger nos concitoyens et le pays contre les menaces climatiques et l'érosion de la biodiversité. Les plus rétifs en ont pris conscience.

La crise sanitaire nous a mis devant la réalité de ces dérèglements, avec l'augmentation des zoonoses, et de l'urgence à agir : les tempêtes sont de plus en plus fréquentes et dures en outre-mer ; en métropole, inondations, sécheresses, canicules se succèdent. Pour résoudre les catastrophes écologiques, il n'y a pas de vaccin, uniquement la volonté politique et la lucidité.

Être lucide, c'est anticiper pour élaborer dès maintenant la résilience et la prévention des risques. Les moyens dont en hausse pour soutenir les citoyens et adapter les territoires, face aux nouvelles conditions climatiques.

Quelque 48 000 morts par an de la pollution, c'est intolérable. La transition est impérative. Protéger, c'est une affaire de solidarité. Elle est au cœur de ce budget. Nous sommes fiers que 200 millions d'euros soient provisionnés pour le logement.

La biodiversité me tient à cœur. Notre pays, en métropole et outre-mer, abrite 10 % des espèces connues. Nous devons transmettre ce patrimoine intact voire restauré. Notre responsabilité devant la Nation est immense : inverser le destin et mettre fin à la sixième extinction de masse.

Le Président de la République l'a annoncé : nous placerons un tiers du pays sous protection forte d'ici à 2022, dont 10 % sous protection forte.

Nous renforçons l'OFB, les agences de l'eau et créons un maillage dense d'aires protégées. Il y va de notre existence à tous. Car « le vivant », c'est nous ! Le PLF soutient des avancées demandées par la Convention citoyenne pour le climat. Voilà la preuve que les Français et le Gouvernement ont à cœur d'agir ensemble. Soyons réalistes sans rogner sur nos ambitions.

Le plan de relance, c'est 100 milliards d'euros dont 30 milliards consacrés à l'écologie, pour décarboner l'industrie, le bâtiment, les transports. Nous devons maintenant faire vivre ce plan, dans et pour les territoires.

Ce budget de résilience dessine l'avenir. Le seul chemin possible est l'écologie car notre époque est en bascule. Dans cette période troublée, il faut tenir le cap et accélérer. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI)*

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports.** – *(Mêmes applaudissements)* La crise a remis en cause certaines convictions. En matière de transports, elle les a confortés. Notre première priorité, ce sont les transports du quotidien. Ils sont essentiels au maintien de la vie économique et sociale.

Notre deuxième priorité est de développer une politique au service des territoires. La coopération avec les collectivités territoriales et leurs élus est plus que jamais nécessaire. La transition écologique de nos transports irrigue toute notre action.

Notre démarche politique est une démarche de progrès humain, de progrès technique, de réalisme et d'ambition. Ce budget 2021 est solide et ambitieux : le programme 203 voit ses crédits augmenter de 17 % pour atteindre 3,7 milliards d'euros ; le programme 205 est stable à 159 millions d'euros.

Jamais l'État n'a autant investi dans le ferroviaire. Nous allons redévelopper les petites lignes, les trains de nuit, le fret, avec un financement de 170 millions d'euros pour les lignes Calais-Sète, Cherbourg-Bayeux, Perpignan-Rungis qui sera prolongée vers Barcelone au Sud, Dunkerque et Anvers au Nord.

Le train a un rôle social. Quelque 66 millions d'euros supplémentaires seront versés à SNCF Réseau. Le désenclavement de nos territoires est une priorité. Nous avons beaucoup investi dans les liaisons aériennes. Nous déplaçons la part prise en charge

par l'État pour que la baisse du trafic ne pèse pas sur les collectivités territoriales.

Cette année, les trafics routiers et aériens ont fortement baissé. Pour l'aérien, nous ne reviendrons pas au niveau d'avant la crise avant plusieurs années. Or moins de trafic, c'est moins de recettes pour l'Afif et pour le budget de l'aviation civile.

Nous avons donc sanctuarisé le budget de l'Afif à 2,8 milliards d'euros. Sans renier la trajectoire décidée antérieurement, le BACEA est doté de 2,3 milliards. Les objectifs de moyen terme seront tenus grâce à un emprunt de 700 millions. Pour 2020, les PLFR3 et 4 ont prévu la compensation des baisses de recettes des AOM. Toutefois le télétravail et l'étalement des horaires modifieront durablement les usages des transports.

J'ai confié une mission à Philippe Duron sur l'avenir du modèle économique des transports en commun. Le ferroviaire est le mode de transport sur lequel nous investissons le plus. Nous redémarrons deux lignes de trains de nuit et sécurisons 9 000 kilomètres de petites lignes dans le cadre de conventions avec trois régions.

Le désenclavement exige aussi de transformer nos routes. Quelque 550 millions d'euros permettront d'accélérer le déploiement de bornes de recharge ultra-rapide sur les aires de service et de rénover des ouvrages d'art.

Quant aux transports du quotidien, 1,2 milliard d'euros y sont consacrés, dont 330 millions d'euros au titre des appels à projet pour les RER de Strasbourg, Lille, Bordeaux et le métro de Toulouse. Nous investirons 200 millions d'euros pour les pistes cyclables.

Nous verdissons le transport routier grâce à la prime à la conversion. Nous nous donnons également les moyens de créer l'avion zéro émission et de verdir nos ports. Nous menons une coopération résolue avec les collectivités territoriales. C'est de cela que le pays a besoin. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI)*

### Examen des crédits

#### Article 33

**M. le président.** - Je rappelle que les amendements sont en discussion commune lorsque le montant cumulé de leurs gages excède les crédits inscrits sur la ligne budgétaire qu'ils visent.

Amendement n°II-497, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

I. – Créer le programme :

Plan de soutien au secteur ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-497 transfère 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Énergie, climat et après-mines », 7 milliards d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Service public de l'énergie » et 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » vers le nouveau programme « Plan de soutien au secteur ferroviaire ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-497.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-497.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Cet amendement anticipe la reprise de la dette de SNCF Réseau : 35 milliards annoncés, mais seulement 25 milliards repris cette année, 10 milliards devant l'être l'an prochain. Un « tiens » vaut mieux que deux « tu l'auras » : c'est le principe qui m'a conduit à présenter cet amendement. Je regrette le retard du contrat de performance.

Les contraintes pesant sur la SNCF Réseau sont extrêmement fortes. J'ai proposé à l'article 16 de supprimer deux petites taxes qui pèsent sur la SNCF, dont la contribution de solidarité territoriale qui représente 9 % du prix du billet TGV. Qu'en pensez-vous ?

**M. le président.** – Amendement n°II-493, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour le développement du transport ferroviaire

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-493 transfère 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Énergie, climat et après-mines », 4 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 2 milliards d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie », et 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le nouveau programme « Fonds d'investissement pour le développement du transport ferroviaire ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-493.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-493.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Cet amendement vise une vraie relance ferroviaire. Je m'appuie sur une étude du Réseau Action Climat. Les sommes nécessaires au renouvellement du réseau ferroviaire sont élevées mais nécessaires.

**M. le président.** – Amendement n°II-491, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-491 transfère 3 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,5 milliard d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-491.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-491.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Cet amendement va dans le sens du précédent mais vise uniquement le fret.

**M. le président.** – Amendement n°II-532, présenté par MM. Salmon et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi et Mmes Poncet Monge et Taillé-Polian.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-532 transfère 1,91 milliard d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-532.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-532.html)

**M. Daniel Salmon.** – Je m'abstiendrai de présenter des amendements qui ont été rejetés hier. *(On remercie l'orateur sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Cet amendement augmente de 1,91 milliard d'euros le budget de l'ANAH, afin de porter le total des aides publiques à la rénovation énergétique à 4,2 milliards pour 2021.

Nous n'avons que trop procrastiné, il n'est plus temps de prendre des demi-mesures, sinon, nous n'atteindrons jamais les objectifs nationaux. La rénovation thermique, ce sont des centaines de milliers d'emplois non délocalisables, et la seule énergie vraiment propre est celle que l'on ne consomme pas. Axons avec force les efforts sur la sobriété.

**M. le président.** – Amendement n°II-496, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-496 transfère 1,233 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 813 millions d'euros en crédits de paiement du programme*

*« Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-496.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-496.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Le Conseil d'orientation des infrastructures - présidé par Philippe Duron, qui fait un travail remarquable - a défini trois scénarios. La LOM a retenu le scénario 2, mais celui-ci est à peine atteint.

Le scénario 3 qui inspire cet amendement d'appel est bien plus ambitieux. Il favoriserait une vraie accélération des projets, dans une conjoncture où les taux sont extrêmement faibles et l'épargne massive. C'est le moment d'investir !

**M. le président.** – Amendement n°II-500, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-500 transfère 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-500.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-500.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Cet amendement opère des transferts nécessaires en faveur du réseau structurant. Il faut ajouter 500 millions d'euros par an sur dix ans.

*Les amendements n°II-574 et II-575 ne sont pas défendus.*

**M. le président.** – Amendement n°II-504, présenté par Mme M. Filleul et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-504 transfère 750 millions d'euros en autorisations d'engagement et 150 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-504.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-504.html)

**Mme Martine Filleul.** – Le 14 juillet dernier, le Président de la République a estimé que la « reconstruction écologique qui réconcilie production et climat » passerait aussi par une « accélération de notre stratégie maritime ».

Pourtant, le secteur portuaire ne fait pas l'objet d'un soutien à la hauteur de son rôle en matière d'aménagement du territoire et de transition écologique. Il faudrait 150 millions d'euros par an sur cinq ans pour réarmer nos ports dans la compétition internationale.



Un plan de développement devrait se décliner en trois volets : investissements en faveur de la reconversion écologique des ports ; exonérations de droits de port et de redevances domaniales ; mesures en faveur des relocalisations industrielles. C'est un plan à 750 millions d'euros.

**M. le président.** – Amendement n°II-495, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-495 transfère 733 millions d'euros en autorisations d'engagement et 313 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-495.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-495.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Défendu.

**M. le président.** – Amendement n°II-494, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour les infrastructures ferroviaires petites lignes

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-494 transfère 600 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Service public de l'énergie » vers le nouveau programme « Fonds d'investissement pour les infrastructures ferroviaires petites lignes ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-494.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-494.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Le rapport Philizot a chiffré à 7,6 milliards d'euros par an jusqu'en 2028, dont 6,4 milliards encore à financer, les sommes nécessaires pour remettre en état les petites lignes.

Le Parlement n'en a pas discuté, le débat a été évidé. Au moment de l'examen de la LOM, le rapport Philizot n'était pas encore remis. La loi prévoyait pourtant d'y revenir pour préciser le type de lignes représentant un intérêt local. Or, rien ! Demain, on nous demandera, à nous, parlementaires, pourquoi nous n'avons pas réagi. Nous avons notre mot à dire !

*L'amendement n°II-535 n'est pas défendu.*

**M. le président.** – Amendement n°II-546 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre et Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-546 rectifié transfère 350 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-546.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-546.html)

**M. Éric Gold.** – Le Plan vélo et mobilités actives prévoit de porter la part du vélo dans les trajets de 2,7 % à 9 % en 2024 en consacrant 50 millions d'euros par an à cette politique. À ces crédits s'ajoutent 100 millions d'euros sur deux ans, dans le cadre du plan de relance, et 100 millions d'euros à destination des régions.

La France part de loin : discontinuité des pistes, manque de places de parking...

En 2021, les sommes prévues ne nous permettront pas de combler le retard sur l'Europe du Nord.

**M. le président.** – Amendement n°II-547 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre, Guillotin et Pantel et MM. Requier et Roux.

*[L'amendement n°II-547 rectifié transfère 345 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-547.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-547.html)

**M. Éric Gold.** – Dans son rapport publié le 24 novembre 2020, le Haut Conseil pour le climat recommande « une massification de la rénovation énergétique ».

Le montant prévu par le PLF 2021 au profit de MaPrimeRénov' s'élève à 1 655 millions d'euros, ce qui est inférieur au crédit d'impôt de 2018. L'amendement ajoute les 345 millions d'euros qui manquent afin d'atteindre les 2 milliards d'euros du CITE de 2018.

**M. le président.** – Amendement n°II-492, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

I. – Créer le programme :

Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit en France et vers l'étranger

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-492 transfère 300 millions d'euros en autorisations d'engagement et 150 millions d'euros en crédits de paiement du programme « Service public de l'énergie » vers le nouveau programme « Fonds d'investissement pour reconstituer un parc de matériel roulant de nuit et relancer progressivement un réseau de trains de nuit en France et vers l'étranger ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-492.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-492.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Le train de nuit mérite plus que les crédits qui lui sont ici alloués : il faudrait 150 millions d'euros supplémentaires par an et une articulation au niveau européen.

*L'amendement n°II-576 n'est pas soutenu.*

**M. le président.** – Amendement n°II-548 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre, Guillotin et Pantel et MM. Requier et Roux.

*[L'amendement n°II-548 rectifié transfère 293 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-548.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-548.html)

**M. Éric Gold.** – Amendement de repli.

**M. le président.** – Amendement n°II-144 rectifié *ter*, présenté par Mme Gruny, MM. Karoutchi et Bonne, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, M. Charon, Mme Imbert, MM. Longuet, Lefèvre, Paccaud et Courtial, Mmes Deseyne et V. Boyer, MM. Mouiller, Vogel, Bacci et Savary, Mmes Lassarade, Chauvin et F. Gerbaud, MM. Burgoa et Brisson, Mme Puissat, MM. Daubresse, D. Laurent, Grand, Pellevat, J.B. Blanc, H. Leroy, Cuypers et Favreau, Mme Di Folco et MM. Rapin, Belin, Saury et Bonhomme.

I. – Créer le programme :

Dispositif « chèque entretien-réparation responsable »

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-144 rectifié *ter* transfère 220 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le nouveau programme « Dispositif chèque entretien-réparation responsable ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-144.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-144.html)

**Mme Catherine Di Folco.** – Une part significative du parc automobile demeure aujourd'hui mal entretenue, ou mal réparée, aggravant tant le rejet d'émissions polluantes dans l'atmosphère que les risques en matière de sécurité routière. Cet amendement crée un chèque entretien-réparation responsable, pour les dépenses d'entretien automobile.

**M. le président.** – Amendement n°II-531 rectifié, présenté par Mme Prévile, MM. Bourgi, Pla, Jeansannetas et P. Joly, Mme Conway-Mouret, MM. Tissot et Antiste, Mme Monier et MM. Vaugrenard et Lurel.

I. ? Créer le programme :

Prime à la mobilité durable

II. ? En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-531 rectifié transfère 160 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Énergie, climat et après-mines » vers le nouveau programme « Prime à la mobilité durable ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-531.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-531.html)

**Mme Angèle Prévile.** – Le dispositif Bruxelles Air, en Belgique, a bénéficié à environ 10 000 personnes sur les dix dernières années, les intéressés abandonnant la possession d'une voiture individuelle pour se tourner vers d'autres solutions de mobilité, transports en commun, autopartage ou covoiturage.

Nous pourrions nous en inspirer en France ! Pour atteindre les objectifs concernant le climat et lutter efficacement contre la pollution de l'air, il est indispensable de réduire l'usage de la voiture individuelle grâce à des solutions alternatives plus propres : vélo cargo, transport en commun, covoiturage, autopartage, etc.

**M. le président.** – Amendement n°II-549 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre, Guillotin et Pantel et MM. Requier et Roux.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-549 rectifié transfère 160 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-549.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-549.html)

**M. Éric Gold.** – Trop de trajets domicile-travail sont encore effectués en voiture. Cet amendement

consacre 160 millions d'euros à l'élargissement de la prime à la conversion vers d'autres solutions de mobilité.

**M. le président.** – Amendement n°II-93, présenté par M. Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-93 transfère 150 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-93.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-93.html)

**M. Olivier Jacquin.** – La commission de l'aménagement du territoire a voté cet amendement à l'unanimité.

Il porte le montant du fonds vélo à 200 millions d'euros en 2021.

**M. le président.** – Amendement n°II-536 rectifié, présenté par M. Fernique, Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge et M. Salmon.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-536 rectifié transfère 150 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-536.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-536.html)

**M. Jacques Fernique.** – Le Gouvernement poursuit l'objectif de multiplier par trois la part du vélo dans les trajets quotidiens des Français, pour passer d'une part modale actuelle de 2,7 % à 9 % en 2024.

Les crédits actuels n'y suffisent pas. On a changé d'échelle ces dernières années et plus encore ces derniers mois. Strasbourg se sent moins seul !

La montée en charge du fonds favorisera le développement de nouvelles politiques en faveur des vélos, notamment dans les gares, avec un stationnement sécurisé, un embarquement possible dans les trains, des services de location et réparation.

**M. le président.** – Amendement n°II-259, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche,

Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-259 transfère 150 millions en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-259.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-259.html)

**M. Guillaume Gontard.** – Il s'agit de rehausser les crédits alloués au chèque-énergie, qui bénéficie aux plus défavorisés.

**M. le président.** – Amendement n°II-507, présenté par Mme Prévaille et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-507 transfère 150 millions en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transport » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-507.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-507.html)

**Mme Angèle Prévaille.** – Cet amendement majore de 150 millions d'euros les crédits du chèque-énergie alors que près d'un million de Français auraient basculé dans la pauvreté depuis le début de l'épidémie de Covid-19.

La crise sanitaire a aggravé les situations de précarité énergétique. Le gestionnaire de réseau de transport d'électricité (RTE) a observé une augmentation de la consommation des ménages pendant les deux mois de confinement. Revalorisons le chèque-énergie à hauteur de 50 euros par bénéficiaire.

**M. le président.** – Amendement n°II-550 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre et Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-550 transfère 150 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-550.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-550.html)

**M. Éric Gold.** – La relance du train de nuit est bienvenue ; le plan de relance prévoit 100 millions d'euros. Cet amendement en ajoute 150 pour la reconstitution d'un parc matériel roulant.

**M. le président.** – Amendement n°II-527, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-527 transfère 30 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » et 70 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-527.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-527.html)

**M. Daniel Gremillet.** – Le chèque-énergie couvre à peine la fiscalité énergétique. La commission des affaires économiques propose une augmentation moyenne de 20 euros pour aider les familles à réduire leur facture d'énergie.

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué.** – Je dois vous quitter dans quelques minutes pour rejoindre le Conseil de défense écologique. (*Protestations sur diverses travées*) Je pourrais néanmoins vous indiquer mes avis sur les amendements transport ? Ils ont tous été présentés.

**M. Jacques Fernique.** – J'en ai encore un !

**M. le président.** – Je vous suggère, monsieur le ministre, de donner vos avis cet après-midi - nous terminerons la présentation des amendements ce matin ; et le rapporteur doit encore s'exprimer...

Amendement n°II-542 rectifié, présenté par M. Fernique, Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge et M. Salmon.

I. – Créer le programme :

Aide à l'achat vélo à assistance électrique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-542 rectifié transfère 100 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le*

*nouveau programme « Aide à l'achat vélo à assistance électrique ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-542.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-542.html)

**M. Jacques Fernique.** – Le vélo à assistance électrique (VAE) possède un très fort potentiel de report modal ; c'est un outil majeur pour réduire la fracture territoriale. En effet, le VAE allonge fortement les portées moyennes de déplacement.

Les ventes de VAE suivent une logique territoriale très marquée. Le taux de vente est particulièrement élevé dans les périphéries et surtout dans les périphéries des petites villes, ainsi qu'en milieu rural.

Cet amendement rétablit le bonus vélo dans sa version de 2017 en supprimant le critère de conditionnalité de l'aide d'État qui est peu satisfaisant. Dans les conditions actuelles, seul un Français sur deux y est éligible.

**M. le président.** – Amendement n°II-571 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre et Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-571 rectifié transfère 100 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-571.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-571.html)

**Mme Véronique Guillotin.** – Les conditions d'attribution du bonus vélo à assistance électrique sont excessivement restrictives et créent des inégalités territoriales.

Cet amendement y consacre 100 millions d'euros supplémentaires afin d'élargir le nombre de bénéficiaires.

**M. le président.** – Amendement n°II-102, présenté par Mme Perrot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-102 transfère 75 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-102.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-102.html)

**Mme Évelyne Perrot.** – En raison de la chute du trafic aérien, les recettes de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TSNA) sont en chute libre. L'absence de compensation porte un préjudice sévère à l'aide à l'insonorisation.

Le Gouvernement s'était pourtant engagé à augmenter la taxe de 10 millions d'euros par an pour achever la réalisation de programmes qui accusent un retard important.

Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à ce que l'État compense à hauteur de 75 millions d'euros la perte des recettes de TSNA pour les années 2020 et 2021. J'invite le Gouvernement à lever le gage.

**M. le président.** – Amendement n°II-49 rectifié bis, présenté par Mme G. Jourda, MM. Lafon et J. Bigot, Mme M. Carrère, MM. Iacovelli et Savoldelli, Mme Lherbier, MM. Moga et Pellevat et Mmes de La Provôté et Van Heghe.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-49 rectifié bis transfère 50 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-49.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-49.html)

**M. Laurent Lafon.** – Cet amendement, issu de la commission d'enquête sénatoriale sur la pollution des sols d'origine industrielle, affecte 50 millions d'euros pour achever l'inventaire des établissements recevant des enfants situés sur des sites pollués. En 2015, le ministère de l'environnement a en effet mis fin au programme de diagnostic en cours, pour des raisons budgétaires. De ce fait, des zones entières, autour de Lyon et de Paris notamment, n'ont pas fait l'objet de diagnostic des sols. Achever ce travail rassurera les parents et personnels de l'éducation concernés.

**M. le président.** – Amendement n°II-457, présenté par M. Longeot et les membres du groupe Union Centriste.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-457 transfère 44 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-457.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-457.html)

**M. Jean-François Longeot.** – Cet amendement abonde les programmes de l'Ademe en soutien aux dépenses de fonctionnement des collectivités en faveur de la transition écologique.

Alors que leur champ de compétences en la matière s'élargit, les collectivités territoriales manquent de ressources humaines. Les pertes de recettes fiscales dues à la crise sanitaire vont encore amoindrir leur capacité d'investissement.

Il est urgent d'augmenter le soutien de l'État pour financer les postes d'ingénierie et d'animation territoriale nécessaires à la mise en œuvre des projets de transition écologique et sociale.

Pour ce faire, cet amendement abonde l'action n°12 du programme 181 « Prévention des risques » à hauteur de 44 millions d'euros.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-468, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

**M. Joël Bigot.** – Les parlementaires socialistes ont demandé dès le mois de juin un vaste plan de financement dédié aux projets territoriaux de résilience et de reconstruction écologique : désimperméabilisation des sols et végétalisation des établissements scolaires, sociaux et médicaux sociaux, investissement dans les espaces naturels, rénovation thermique des bâtiments publics, maintien et adaptation des commerces de proximité notamment en milieu rural, traitement des déchets, déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques, développement des énergies renouvelables, des circuits courts.

Le Réseau Action Climat estime le besoin de financement supplémentaire en la matière à 44 millions d'euros par an.

**M. le président.** – Amendement n°II-528, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-528 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Expertise, information géographique et météorologie » et 33 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-528.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-528.html)

**M. Daniel Gremillet.** – La fermeture des quatre dernières centrales à charbon en 2022 a incité le

Sénat à voter à deux reprises des mesures de compensation pour les territoires concernés. Rappelons que cette fermeture relève d'un choix politique, pas d'un défaut de conformité.

L'amendement relève les crédits attribués à la revitalisation des territoires touchés par les fermetures de centrales. C'est important, sachant que quatorze réacteurs seront fermés d'ici 2035.

**M. le président.** – Amendement n°II-434 rectifié, présenté par Mme Sollogoub, M. Henno, Mme Vermeillet, MM. Kern, S. Demilly, Canevet et Louault, Mme Guidez, MM. P. Martin et Chauvet, Mme Billon et M. de Nicolaÿ.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-434 rectifié transfère 40 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-434.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-434.html)

**Mme Nadia Sollogoub.** – Cet amendement augmente les fonds alloués au développement de la pratique du vélo pour réserver une enveloppe aux petits projets communaux ou intercommunaux.

**M. le président.** – Amendement n°II-433 rectifié, présenté par Mmes Sollogoub et Doineau, MM. Détraigne et Henno, Mmes Férat et Vermeillet, MM. Kern, S. Demilly, Canevet, Louault, Chauvet, P. Martin, de Nicolaÿ et Delcros et Mmes Saint-Pé et Billon.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-433 rectifié transfère 25 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-433.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-433.html)

**Mme Nadia Sollogoub.** – Cet amendement porte dès 2021 le montant dédié à l'entretien des ouvrages d'art du réseau routier national à 125 millions d'euros par an.

Un audit de 2018 sur l'état du réseau routier national non concédé a démontré l'insuffisance de la programmation pour le maintien en sécurité de nos ouvrages d'art. La part de travaux à consacrer aux ouvrages d'art devrait se situer entre 0,5 % et 0,8 %

de la valeur à neuf des ouvrages en maintenance ; en France, on atteint péniblement 0,15 % à 0,2 %.

Cet amendement reprend une préconisation de la mission d'information de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur la sécurité des ponts, à laquelle j'ai participé.

**M. le président.** – Amendement n°II-470, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien au secteur du réemploi

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-470 transfère 25 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le nouveau programme « Fonds de soutien au secteur du réemploi ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-470.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-470.html)

**M. Joël Bigot.** – Le secteur du réemploi solidaire a été touché de plein fouet lors du premier confinement avec des pertes nettes de plus de 50 millions d'euros malgré le chômage partiel et les aides du fonds de solidarité.

Cet amendement crée un fonds de soutien de 25 millions d'euros pour renforcer le dispositif d'urgence prévu dans la mission « Plan de relance ».

Ces structures jouent un rôle d'amortisseur de la grande précarité en distribuant gratuitement des biens de première nécessité, ou en revendant au-dessous des prix du marché de l'occasion des biens de consommation courante. Elles emploient plus de 20 000 salariés, souvent en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

**M. le président.** – Amendement n°II-3, présenté par M. Maurey, au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-3 transfère 20 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-3.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-3.html)

**M. Hervé Maurey.** – Selon un audit de 2018, 7 % des ponts gérés par l'État présentent un risque d'effondrement. Le budget consacré à leur entretien est très inférieur au taux préconisé par l'OCDE.

Le Conseil d'orientation des infrastructures et le Cerema estiment qu'il faudrait consacrer entre 110 et 120 millions d'euros par an à l'entretien des ouvrages d'art du réseau routier national. Le plan de relance comporte le financement de 80 à 100 millions d'euros, cet amendement fait un pas supplémentaire pour arriver à 120 millions.

**M. le président.** – Amendement n°II-472 rectifié, présenté par Mme Sollogoub, M. Henno, Mme Vermeillet, MM. Kern, S. Demilly, Canevet, Louault, P. Martin et Chauvet, Mme Billon et M. de Nicolay.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-472 rectifié transfère 20 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-472.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-472.html)

**Mme Nadia Sollogoub.** – La loi Didier a prévu que les ouvrages d'art feraient l'objet de conventions entre les propriétaires et les gestionnaires des voies portées et franchies. Le Gouvernement s'est engagé à recenser les ouvrages d'art concernés.

Cet amendement apporte les financements nécessaires pour passer ces conventions.

**M. le président.** – Amendement n°II-529, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-529 transfère 20 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Service public de l'énergie ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-529.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-529.html)

**M. Daniel Gremillet.** – Cet amendement institue un fonds de soutien pour compenser aux plus petits fournisseurs d'énergie les impayés de facturation induits par l'application de la loi d'urgence sanitaire : 25 % pour l'électricité, 17 % pour le gaz !

Nous accompagnons à hauteur de 20 millions d'euros les entreprises locales de distribution qui risquent, sinon, de disparaître.

**M. le président.** – Amendement n°II-498, présenté par M. Jacquin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-498 transfère 15 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-498.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-498.html)

**M. Olivier Jacquin.** – Cet amendement renforce de 15 millions d'euros la politique de sécurisation des passages à niveau.

Le coût de remise en état d'une ligne de mon département, que la région souhaite ouvrir à la concurrence, s'élève à 66 millions d'euros. Or un décret en cours d'écriture dispose que lorsqu'une ligne a été arrêtée pendant cinq ans, on doit supprimer tous les passages à niveau - ce qui renchérit l'opération de 34 millions d'euros ! Je voulais attirer l'attention du Gouvernement - mais le ministre des transports est parti...

**M. le président.** – Amendement n°II-156, présenté par Mme Brulin et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-156 transfère 12 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-156.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-156.html)

**M. Gérard Lahellec.** – Cet amendement aide le Gouvernement à respecter l'engagement pris par la ministre Élisabeth Borne le 30 juin dernier d'accorder des moyens supplémentaires à l'inspection des installations classées. Il finance 50 postes supplémentaires dès 2021.

**M. le président.** – Amendement n°II-92, présenté par M. Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-92 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des*

*politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».*]

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-92.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-92.html)

**M. Olivier Jacquin.** – La loi Didier a été prise en compte chez VNF et SNCF Réseau, mais l'État a oublié de budgéter 10 millions d'euros pour les ponts qui relèvent de son patrimoine.

**M. le président.** – Amendement n°II-101, présenté par Mme Perrot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-101 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-101.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-101.html)

**Mme Évelyne Perrot.** – Cet amendement augmente de 10 millions d'euros le soutien de l'État aux lignes d'aménagement du territoire. Sous obligation de service publique, ces lignes aériennes contribuent au désenclavement des territoires. La crise sanitaire a mis de nombreuses lignes à l'arrêt ; si le trafic a repris à l'été, il replonge à nouveau avec le deuxième confinement.

Les coûts fixes ne sont couverts que grâce à la contribution de l'État et des collectivités territoriales. Au nom de la solidarité nationale avec les territoires les plus enclavés, il serait légitime que l'État compense au moins en partie le coût supporté par les collectivités en 2020. La répartition des 10 millions d'euros se ferait au cas par cas, selon les territoires. J'invite le Gouvernement à lever le gage.

**M. le président.** – Amendement n°II-530, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-530 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-530.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-530.html)

**M. Daniel Gremillet.** – Cet amendement, adopté à l'unanimité de la commission des affaires économiques, crée un fonds de soutien pour aider les stations-service rurales, qui ont vu leur chiffre d'affaires chuter de 75 à 80 % lors du premier confinement, et qui ne subsistent que grâce au soutien des communes et EPCI.

**M. le président.** – Amendement n°II-543 rectifié, présenté par M. Fernique, Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Gontard et Labbé, Mmes de Marco et Poncet Monge et M. Salmon.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-543 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-543.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-543.html)

**M. Jacques Fernique.** – Cet amendement met en œuvre des dispositifs de consigne volontaire dans les collectivités territoriales afin d'encourager le réemploi.

La France s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de prévention et de réutilisation des déchets. Cela suppose d'agir aussi au niveau local.

Les solutions de réutilisation des emballages, en particulier la consigne du verre, sont plébiscitées par les consommateurs et les professionnels. Un soutien financier de l'État aux collectivités locales faciliterait la mise en œuvre de ces dispositifs de consignes.

**M. le président.** – Amendement n°II-260, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche, Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-260 transfère 6 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-260.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-260.html)

**M. Ronan Dantec.** – Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, 30 milliards seront consacrés à la transition écologique. Or les grandes agences en charge de mettre en œuvre ces projets, comme l'Ademe, voient leurs moyens humains réduits. J'ai bien compris que le plan de relance permettrait d'embaucher des contractuels, mais c'est un *one shot*.



Augmentons les crédits pour apporter aux territoires une aide dans la durée. À changer sans cesse le dispositif de soutien aux territoires sur la transition énergétique, on perd en visibilité.

L'amendement est gagé sur le transport aérien, j'espère qu'il restera encore des crédits sur ce programme...

**M. le président.** – Amendement n°II-552 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mmes N. Delattre et Guillotin, MM. Requier et Roux et Mme Pantel.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-552 rectifié transfère 5,6 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Expertise, information géopolitique et météorologique ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-552.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-552.html)

**M. Éric Gold.** – Le Cerema apporte un appui en ingénierie sur les projets des collectivités, notamment en matière de transition écologique.

Le projet Cerem'Avenir impose des restructurations, et surtout une baisse vertigineuse de ses effectifs, passés de 3 152 à 2 507 agents entre 2015 à 2021. Une telle cure d'austérité risque de déstabiliser durablement l'établissement.

Cet amendement maintient au niveau actuel le montant de la subvention pour charges de service public, soit une augmentation de 5,6 millions d'euros sur les crédits du programme.

**M. le président.** – Amendement n°II-201, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche, Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-201 transfère 5,22 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Expertise, information géopolitique et météorologique ».]*

[https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-201.html](https://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-201.html)

**M. Ronan Dantec.** – Le Cerema est un acteur clé de l'ingénierie territoriale, entre autres. La baisse de 2,3 % de la subvention pour charges de service public est incompréhensible. Nous rehaussons ces crédits - là encore au détriment du transport aérien...

**M. le président.** – Amendement n°II-511 rectifié, présenté par M. Darnaud, Mme Ventalon, MM. Sautarel et Rapin, Mmes Di Folco, Demas et Belhiti, M. Mouiller, Mmes Chauvin et Lopez, MM. Pellevat, Somon, Mandelli et Grand, Mme Richer, MM. D. Laurent et Gueret, Mme M. Mercier, MM. Rietmann, Courtial, Chaize, Lefèvre, Bonhomme, Savin, Bouchet et Bonne, Mme Micoulean, M. B. Fournier, Mme Garriaud-Maylam, MM. Sido et Cuypers, Mmes Berthet, Gruny, Muller-Bronn, Lassarade, Bellurot et Deromedi, MM. Brisson, E. Blanc et C. Vial, Mme Estrosi Sassone et M. Perrin.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-511 rectifié transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Expertise, information géographique et météorologie ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-511.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-511.html)

**Mme Anne Ventalon.** – Le Cerema apporte aux collectivités territoriales un concours irremplaçable pour la gestion de leurs infrastructures et du risque inondation. Hélas, la baisse de sa subvention pour charges de service public ne permet plus de couvrir ses dépenses de personnel. Après la perte de 101 ETP en 2020, il en perdra encore 87 en 2021. L'écart entre la subvention et la réalité des dépenses de personnel devrait être de 4,7 millions d'euros en 2020. Cet amendement y remédie.

**M. le président.** – Amendement n°II-464, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-464 transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-464.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-464.html)

**M. Joël Bigot.** – Cet amendement augmente le plafond d'emplois de l'Ademe de 100 ETPT. L'Ademe aura un rôle stratégique dans la mise en œuvre du plan de relance. Pour mener à bien à ces missions, elle a demandé le recrutement de 80 à 100 ETPT.

Or le Gouvernement prévoit une nouvelle diminution de 18 ETPT, qui s'ajoute aux baisses les années précédentes. L'Agence est donc conduite à recruter des intérimaires, au risque de perdre en savoir-faire.

En trois ans, le budget de l'Ademe sera passé de 611 millions d'euros à 551 millions d'euros. Même si ses ressources propres doivent augmenter, ce n'est pas un bon signal alors que ses missions ne cessent de s'élargir.

**M. le président.** – Amendement n°II-466, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-466 transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-466.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-466.html)

**M. Joël Bigot.** – Cet amendement vise à créer 100 ETPT dédiés à l'inspection des sites classés.

Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur Lubrizol a souligné l'inadéquation entre les moyens humains et les objectifs fixés pour une meilleure prévention des risques industriels.

Le nombre de contrôles réalisés chaque année par l'inspection des installations classées est passé de 24,7 à 14,1 par inspecteur entre 2003 et 2018 et le nombre total de contrôles a baissé de 28 %, à rebours des objectifs fixés par la ministre de la transition écologique

En 2021, celle-ci a annoncé la création de 30 postes pour l'inspection des sites classés mais procède dans le même temps à la suppression de 11 ETPT au sein du programme 181.

**M. le président.** – Amendement n°II-523 rectifié, présenté par Mme Sollogoub, M. Henno, Mme Vermeillet, MM. Kern, S. Demilly, Canevet, Louault, P. Martin et Chauvet, Mmes Billon et Saint-Pé et M. de Nicolaÿ.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-523 rectifié transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Paysage, eau et biodiversité ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-523.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-523.html)

**Mme Nadia Sollogoub.** – Les immeubles protégés au titre des monuments historiques bénéficient d'une aide de l'État pour les investissements nécessaires à leur préservation. La loi de 1930 prévoit la même chose pour les sites et monuments naturels classés,

mais le financement ne suit pas. Cet amendement y remédie.

**M. le président.** – Amendement n°II-463, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-463 transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-463.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-463.html)

**M. Joël Bigot.** – Cet amendement augmente les moyens de l'Anses dont les missions ne cessent de s'accroître. À l'Assemblée nationale, le rapporteur pour avis sur le programme 181 a fait état des inquiétudes au sujet de l'agence. Il faut mettre les moyens financiers et humains de l'Anses en adéquation avec les objectifs que nous nous fixons.

Cet amendement augmente ainsi la subvention pour charge de service public de 5 millions d'euros.

**M. le président.** – Amendement n°II-503, présenté par Mme M. Filleul et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-503 transfère 4,95 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Service public de l'énergie » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-503.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-503.html)

**Mme Martine Filleul.** – La nouvelle baisse du plafond d'emplois de VNF suscite des inquiétudes.

Le contrat d'objectifs et de performance pour les dix prochaines années fixera des objectifs en matière d'amélioration de la performance de la gestion de l'hydraulique et des voies d'eau. Les gains de productivité attendus des investissements de modernisation ne se feront pas sentir avant longtemps.

En attendant, la trajectoire d'emplois fixée dans le PLF risque de se traduire par une baisse de la qualité de service, notamment pour les petites voies navigables. Nous rétablissons le plafond d'emplois à son niveau actuel.

**M. le président.** – Amendement n°II-459 rectifié, présenté par M. Gillé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

[L'amendement n°II-459 rectifié transfère 4,75 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Expertise, information géographique et météorologie ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-459.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-459.html)

**M. Hervé Gillé.** – Cet amendement rétablit le plafond d'emplois de Météo France qui subit une baisse de 95 ETPT. En dix ans, Météo France aura perdu 20 % de ses emplois.

Sa directrice générale a également précisé qu'en cinq ans d'application du plan Action publique 2022, plus de la moitié des personnels aura changé soit de métier, soit de lieu de travail, soit de direction. Malgré cette déstabilisation, Météo France voit ses missions s'accroître, à l'heure du réchauffement climatique et de la multiplication des aléas climatiques.

Le rapport d'information sur la gestion des risques climatiques a mis en avant les besoins en ingénierie sur le terrain.

Nous rétablissons le plafond d'emplois, pour un coût estimé à 4,75 millions d'euros.

**M. le président.** – Amendement n°II-461 rectifié, présenté par M. Gillé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

[L'amendement n°II-461 rectifié transfère 4,35 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Expertise, information géographique et météorologie ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-461.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-461.html)

**M. Hervé Gillé.** – En cinq ans, le Cerema aura perdu 561 ETPT, soit 19 % de ses effectifs. Or il joue un rôle important dans l'accompagnement des élus locaux. Avec moins d'effectifs, on perdra en finesse d'analyse et d'accompagnement territorial.

**M. le président.** – Amendement n°II-502, présenté par Mme M. Filleul et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

[L'amendement n°II-502 transfère 2 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des

politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-502.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-502.html)

**Mme Martine Filleul.** – La France a les voies navigables les plus longues d'Europe mais la plus faible part de marché pour le fret fluvial, alors que celui-ci est écologiquement vertueux et quatre fois moins émetteur que la route.

Il est donc important de favoriser le report modal de la route vers le fleuve. Or, nouveau paradoxe, le PLF diminue les financements dédiés aux voies navigables de 2 millions d'euros. C'est inacceptable.

**M. le président.** – Amendement n°II-460 rectifié, présenté par M. Gillé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

[L'amendement n°II-460 rectifié transfère 1,8 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Expertise, information géographique et météorologie ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-460.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-460.html)

**M. Hervé Gillé.** – L'Institut national de l'information géographique et forestière a perdu 169 ETP en cinq ans. Pourtant, à l'heure du changement climatique, produire l'information géographique et cartographique de référence est primordial.

Nous proposons 1,8 million d'euros pour compenser la baisse de 36 ETPT.

**M. le président.** – Amendement n°II-94, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

[L'amendement n°II-94 transfère 1,2 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Énergie, climat et après-mines » vers le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-94.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-94.html)

**M. Pascal Martin.** – La commission d'enquête du Sénat sur Lubrizol a notamment recommandé de renforcer les effectifs de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

afin de mieux prévenir les risques d'accident et de mieux contrôler les installations industrielles.

Le 30 juin 2020, Élisabeth Borne annonçait 50 postes d'inspecteurs supplémentaires dès 2021. Pourtant, le projet de loi de finances n'en prévoit que 30. Les habitants de Rouen, encore traumatisés, ne comprendraient pas que le Gouvernement ne tienne pas parole. Si cette promesse n'est pas tenue en 2021, pourquoi le serait-elle en 2022 ?

Cet amendement, voté à l'unanimité par notre commission, finance le recrutement de 20 inspecteurs supplémentaires.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-223 rectifié *bis*, présenté par M. Maurey, Mmes Bonfanti-Dossat, Bonnefoy, Morin-Desailly et Gruny, MM. Delcros, Capo-Canellas, Canevet, L. Hervé, Chatillon, Lefèvre, Moga, Courtial, D. Laurent, Mizzon et Darnaud, Mmes Billon, Garriaud-Maylam et de La Provôté, MM. Laménie, Daubresse et Chaize, Mmes Férat et Dumont, M. Pellevat, Mme Noël, MM. Vogel, Houpert et Karoutchi, Mmes Létard et de Cidrac et M. E. Blanc.

**M. Hervé Maurey.** – Cet amendement est co-signé par les deux rapporteurs de la commission d'enquête Lubrizol, laquelle l'a adopté à l'unanimité.

Je donne acte au Gouvernement qu'un certain nombre de nos propositions ont été reprises. Des choses ont été faites.

La ministre Élisabeth Borne a commencé par dire en février qu'elle doublerait le nombre d'inspections, mais sans augmenter le nombre d'inspecteurs. Nous avons exprimé nos doutes. Elle s'était alors engagée en juin à créer 50 postes d'inspecteurs mais ce budget n'en prévoit que 30. Nous demandons que l'engagement du Gouvernement soit tenu. La catastrophe de Lubrizol ne doit pas se reproduire.

**M. le président.** – Amendement n°II-458, présenté par M. Gillé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-458 transfère 1,05 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Paysages, eau et biodiversité ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-458.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-458.html)

**M. Hervé Gillé.** – Cet amendement rétablit le plafond d'emploi de l'OFB qui subit une baisse cette année de 21 ETP.

Comment comprendre ces suppressions de postes, alors que l'OFB vient tout juste d'être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ? L'OFB est le fruit de la fusion de

l'ONCFS et de l'AFB, elle-même fruit de la fusion de l'Onema, des aires marines protégées ou encore de l'établissement public des parcs nationaux. Une vente à la découpe !

Comment mener efficacement des politiques publiques si les opérateurs de l'État voient leurs moyens diminuer d'année en année ?

**M. le président.** – Amendement n°II-465, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-465 transfère 1 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-465.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-465.html)

**M. Joël Bigot.** – En janvier 2020, le Sénat adoptait à l'unanimité une proposition de loi de Nicole Bonnefoy réformant le régime des catastrophes naturelles pour affecter 100 % des cotisations des assurés à la prévention des risques.

Nous saluons l'augmentation de la dotation au fonds Barnier à hauteur de 205 millions d'euros, mais son intégration dans le budget de l'État pose problème. L'État pourra désormais faire varier ce budget tout en percevant 100 % des cotisations ; ce n'est pas gage de transparence. Cet amendement d'appel augmente symboliquement sur 1 million d'euros, mais l'objet est de dénoncer cette budgétisation.

**M. le président.** – Amendement n°II-202, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche, Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-202 transfère 780 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-202.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-202.html)

**M. Ronan Dantec.** – On a dit l'importance de renforcer les organismes de contrôle et la capacité d'action de la puissance publique. Lubrizol a montré qu'il fallait une expertise accrue, notamment pour la gestion des risques domino. Réduire le nombre de postes de l'Ineris envoie un mauvais signal.

L'augmentation de 780 000 euros que nous proposons est gagée sur le transport aérien. Si l'on manque de crédits pour équilibrer le budget, il suffit de rétablir la taxe sur le kérosène ! (Mme Sophie Primas s'exclame.)

**M. le président.** – Amendement n°II-89, présenté par M. Chevrollier, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-89 transfère 625 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Paysages, eau et biodiversité ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-89.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-89.html)

**M. Guillaume Chevrollier.** – À la veille de grands rendez-vous internationaux sur la biodiversité, la France doit être exemplaire et se donner les moyens de ses ambitions.

Cet amendement, voté à l'unanimité par la commission, finance la création de 10 ETPT supplémentaires au bénéfice des parcs nationaux. J'espère que le Gouvernement lèvera le gage.

**M. le président.** – Amendement n°II-462, présenté par M. Gillé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-462 transfère 550 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Paysages, eau et biodiversité ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-462.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-462.html)

**M. Hervé Gillé.** – Cet amendement relève le plafond d'emplois des parcs nationaux de onze postes. On leur demande toujours plus, avec toujours moins de moyens. Bien sûr, ce sont les collectivités territoriales qui doivent compenser. Onze postes, cela correspond à un parc.

**M. le président.** – Amendement n°II-467, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-467 transfère 550 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de*

*paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-467.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-467.html)

**M. Joël Bigot.** – Cet amendement rétablit le plafond d'emploi de l'Ineris qui subit une baisse cette année de 11 ETPT. Un an après la catastrophe de Lubrizol à Rouen, la diminution des moyens humains de l'Ineris, dont la mission est la maîtrise des risques industriels et environnementaux, n'est pas acceptable.

**M. le président.** – Amendement n°II-91, présenté par M. P. Martin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-91 transfère 120 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » vers le programme « Prévention des risques ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-91.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-91.html)

**M. Pascal Martin.** – Cet amendement, adopté à l'unanimité par notre commission, augmente de 120 000 euros les crédits de l'action n°9 Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, au sein du programme 181 « Prévention des risques ».

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) s'appuie sur un réseau de décideurs et d'opérateurs dans le domaine de la recherche pour faire connaître ses besoins. Toutefois, des sujets identifiés par l'ASN n'ont pas été repris dans des projets de recherche et, pour certains d'entre eux, l'autorité n'est pas en mesure de prendre position par manque de connaissance ou faute d'un consensus.

Cet amendement affecte une ligne budgétaire dédiée au financement d'actions qui seront utiles à ses futures prises de décisions et qui ne sont pas prises en charge par les opérateurs habituels de la recherche.

## Modification de l'ordre du jour

**M. le président.** – En concertation avec la commission des finances, les commissions concernées et le Gouvernement, l'ordre de l'examen des missions prévues demain samedi est modifié. La mission « Pouvoirs publics », initialement prévue en dernier point de l'ordre du jour, pourrait être avancée après l'examen de la mission « Enseignement scolaire ». Nous conserverions ensuite l'ordre d'examen initialement prévu, en terminant par

l'examen des articles rattachés aux missions « Plan de relance » et « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est suspendue à 13 h 15.*

PRÉSIDENCE DE M. ROGER KAROUTCHI,  
VICE-PRÉSIDENT

*La séance reprend à 14 h 45.*

### Mise au point au sujet d'un vote

**Mme Angèle Prévile.** – Au scrutin n°34 du 25 novembre 2020 sur la proposition de résolution relative à la reconnaissance du Haut-Karabagh, Mme Hélène Conway-Mouret souhaitait ne pas prendre part au vote.

**M. le président.** – Acte est donné de cette mise au point. Elle sera publiée au *Journal officiel* et figurera dans l'analyse politique du scrutin.

### Projet de loi de finances pour 2021 (Seconde partie – Suite)

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale.

### ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES (SUITE)

#### Examen des crédits (Suite)

**M. Hervé Maurey, rapporteur spécial.** – Retrait ou avis défavorable aux amendements qui vont au-delà des objectifs fixés par la LOM, feuille de route approuvée par le Parlement. Certains amendements conduiraient à ouvrir des crédits difficilement consommables au cours de l'année 2021. C'est le cas notamment de ceux de M. Jacquin, désormais surnommé « Monsieur 50 milliards » (*Sourires*)

Par conséquent, retrait ou avis défavorable aux amendements n°II-497, II-493, II-491, II-496, II-500, II-495 et II-576 rectifié sur le ferroviaire, qui coûteraient 22 milliards d'euros.

Retrait ou avis défavorable sur les passages à niveau de M. Jacquin, qui coûterait la somme plus modique de 15 millions d'euros : les crédits alloués à la SNCF et sa recapitalisation devraient lui permettre d'y faire face.

L'amendement n°II-433 rectifié de Mme Sollogoub sur les ponts nous semble satisfait par l'amendement de la commission des finances.

De même, nous demandons le retrait de l'amendement n°II-472 rectifié au profit de l'amendement n°II-92 de M. Jacquin, qui obtient ainsi un avis favorable pour les ponts de rétablissement chers à notre ancienne collègue, elle aussi de Meurthe-et-Moselle, Mme Didier.

Retrait ou avis défavorable à l'amendement n°II-504 de Mme Filleul sur les ports car des crédits sont prévus au plan de relance : 175 millions d'euros pour leur verdissement et 100 millions d'euros pour leur dragage.

**M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial.** – Retrait ou avis défavorable aux amendements n°II-546, II-93, II-434 rectifié et II-536 rectifié sur les infrastructures cyclables et le plan vélo, car le plan de relance prévoit déjà une augmentation du budget de l'Afitf et des aides aux régions pour le développement du vélo.

Retrait ou avis défavorable aux amendements n°II-492 et II-550 rectifié sur les trains de nuit car le plan de relance prévoit déjà 100 millions d'euros de crédits pour l'expérimentation de la réouverture de deux lignes de nuit.

Nous souhaiterions connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n°II-101 - il augmente de 10 millions d'euros la participation de l'État aux lignes aériennes d'aménagement du territoire, qui ont bien souffert de la crise sanitaire et qui ne peuvent être portées à bout de bras par les seules collectivités.

Concernant les amendements n°II-503 et II-502 sur VNF, il faudra sans doute songer pour 2023 à stopper la baisse de son budget, mais pour le moment, retrait ou avis défavorable.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Les amendements n°II-156, II-466, II-94, II-223 rectifié *bis* augmentent les crédits pour recruter plus d'inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Avis défavorable à l'amendement n°II-156 qui ne vise pas le bon programme ; retrait ou avis défavorable aux amendements n°II-94 et II-223 rectifié *bis*, satisfaits, ainsi qu'à l'amendement n°II-466. En 2021, 1 300 agents seront déployés, avec 30 inspecteurs supplémentaires en raison d'un repyramidage, c'est-à-dire le remplacement d'agents de catégorie C par des agents de catégorie A.

Retrait ou avis défavorable à l'amendement n°II-463 sur l'Anses, qui dépend plutôt de la mission agriculture ; même avis pour l'amendement n°II-458 sur l'OFB, qui n'a pas fait de demande particulière, pas plus que l'Ineris, visé par les amendements n°II-202 et II-467.

Retrait des amendements n<sup>os</sup>II-89 et II-462 sur les agents dans les parcs nationaux, car 1 million d'euros supplémentaires est prévu dans ce budget.

Retrait des amendements n<sup>os</sup>II-457 et II-458 sur l'Ademe, qui ne manque pas de crédits mais plutôt d'effectifs pour mettre en œuvre le plan de relance. C'est davantage le plafond d'emploi qu'il faudrait relever.

Sagesse pour l'amendement n<sup>o</sup>II-91, qui demande modestement 120 000 euros pour l'ASN.

Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-532 qui retire 780 des 800 millions du budget de fonctionnement du ministère de l'écologie ! Même avis pour l'amendement n<sup>o</sup>II-537 qui touche à des dispositions d'ordre réglementaire. Avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup>II-547 rectifié et II-548 rectifié, à défaut d'un retrait. Ce sont 740 millions d'euros qui sont prévus au budget et 2 milliards dans le plan de relance pour MaPrimeRénov'. La question qui se pose est plutôt celle de la capacité de l'ANAH à exécuter de telles dépenses.

Concernant le rouler propre, retrait ou avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-144 rectifié *ter* créant un chèque entretien. Certes un véhicule entretenu pollue moins, mais nous avons voté hier 500 millions d'euros pour élargir la prime à la conversion.

Retrait pour les amendements n<sup>os</sup>II-531 rectifié, II-537 et II-549 rectifié créant une prime de mobilité durable, qui risque de créer un effet d'aubaine. Retrait ou avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup>II-542 rectifié et II-571 rectifié.

Même avis pour les amendements n<sup>os</sup>II-259 ; II-507 et II-527 sur le chèque-énergie. Les ménages précaires ont bénéficié d'une réelle évolution. Plutôt que d'augmenter les montants, mieux vaudrait agir pour augmenter le taux de recours.

Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-529 sur les impayés des fournisseurs d'énergie - je comprends le problème : j'avais déposé un amendement en première partie pour qu'au moins ils ne paient plus les taxes sur les factures impayées.

J'aimerais connaître l'avis du Gouvernement sur l'amendement n<sup>o</sup>II-49 rectifié *bis* consacrant des crédits peut-être excessifs pour terminer l'inventaire des écoles à proximité de sites pollués, notamment dans les huit départements où il n'a pas démarré.

Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-528 sur la revitalisation des territoires concernés par la fermeture d'une centrale. Le plan de relance prévoit déjà des crédits pour Fessenheim. Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-470 sur le réemploi solidaire, qui relève plutôt d'un fonds d'urgence.

Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-530 sur les stations-service, lesquelles ne relèvent pas de cette mission. Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-543 rectifié car des crédits sont déjà prévus pour l'économie circulaire. Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-523 rectifié pour la

politique des sites, une multiplication des crédits par trois étant exagérée. Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-465 alimentant le fonds Barnier, dont l'enveloppe initiale de 415 millions d'euros a été abondée de 210 millions supplémentaires à l'Assemblée nationale. Retrait ou avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-513 rectifié *ter* sur les crédits de l'après-mines car on observe une baisse du nombre de bénéficiaires.

**M. Vincent Capo-Canellas, rapporteur spécial.** –

Le Sénat a conduit l'an dernier une mission d'information sur les lignes aériennes d'aménagement du territoire. Ce matin, M. Djebbari a annoncé un décret qui déplaçonnerait la participation de l'État : Mme la ministre peut-elle nous en dire plus ?

Retrait de l'amendement n<sup>o</sup>II-102 sur la perte de recettes de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA). Le problème est réel car 35 millions d'euros devraient faire défaut en 2020 et 17 millions d'euros en 2021 pour financer les travaux d'insonorisation. L'Assemblée nationale a prévu un rapport à l'article 54 *septies*.

Retrait ou avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup>II-201, II-511 rectifié et II-461 rectifié, qui prévoient respectivement 5,2 millions, 5 millions et 4,35 millions d'euros de subventions en plus pour le Cerema. La situation de ce dernier nous interpelle tous car nous y sommes attachés, mais sa trajectoire me semble tenable jusqu'en 2022.

Un contrat d'objectifs et de moyens devra être signé avec l'État, avec un travail d'évaluation à mener. L'effort d'adaptation du Cerema a été colossal et doit être salué. Au-delà de 2022 la structure ne pourra toutefois pas continuer à être réduite.

Retrait ou avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-577 rectifié et à l'amendement n<sup>o</sup>II-459 rectifié : Météo France a aussi fait un effort considérable pour tenir sa trajectoire d'ici à 2022. En 2020, les recettes publicitaires s'établissent à 8 millions d'euros et Météo France développe ses prestations aux professionnels.

Retrait ou avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-460 rectifié consacrant 1 million d'euros de plus à l'IGN pour recruter 36 équivalents temps plein. Sa dotation ne baisse pas, et sa situation relative aux plafonds d'emploi est moins défavorable que ne le pensent les auteurs de l'amendement.

**M. le président.** – Madame la ministre, pourriez-vous, pour plus de clarté, commencer par citer les amendements auxquels le Gouvernement est favorable ?

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – Hélas, il n'y en a aucun.

Retrait ou avis défavorable aux amendements n<sup>os</sup>II-532, II-547 rectifié, II-548 rectifié sur MaPrimeRénov'. Cette prime étant abondée de 2 milliards d'euros par le plan de relance, ils sont satisfaits. Retrait ou avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-535 rectifié car nous n'envisageons pas d'aller

plus loin pour les combles et les planchers bas et souhaitons même réduire le montant des certificats d'économie d'énergie dans ce domaine.

Concernant les amendements n<sup>os</sup>II-259, II-507 rectifié et II-527 sur le chèque-énergie, le Gouvernement prévoit de verser une nouvelle aide de solidarité aux ménages les plus vulnérables dans les prochains jours. Celle prévue par les amendements arriverait tardivement, en avril 2021.

Sur l'amendement n<sup>o</sup>II-549 rectifié renforçant la prime à la conversion, le Gouvernement prévoit un bonus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique de 200 euros en complément des aides locales ; avis défavorable, car l'amendement réduirait en réalité l'élargissement de la prime à la conversion.

Avis défavorable à l'amendement n<sup>o</sup>II-571 rectifié qui touche à des dispositions d'ordre réglementaire. Un relèvement du plafond de ressources pour obtenir le bonus serait faiblement incitatif.

L'amendement n<sup>o</sup>II-434 rectifié est satisfait : le plan de relance prévoit une enveloppe de 200 millions d'euros sur deux ans pour les collectivités territoriales et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) compte 1 milliard d'euros pour les aménagements cyclables, ce qui satisfait la recommandation de la Convention citoyenne pour le climat de quadrupler les aides au vélo. Retrait ou avis défavorable.

Le Gouvernement confie aux collectivités territoriales la poursuite des diagnostics sur l'air intérieur mais il apporte un appui méthodologique, voire financier. Le cadre existant est satisfaisant.

Concernant l'amendement n<sup>o</sup>II-523 rectifié sur les sites protégés, le programme 113 bénéficie de 3 millions d'euros avec 1,7 million d'euros pour la gestion des biens inscrits. Cela nous semble suffisant : avis défavorable.

Les amendements n<sup>os</sup>II-156, II-466, II-94 et II-223 rectifié *bis* portent sur Lubrizol, objet de deux rapports d'inspection et deux missions parlementaires. Trente postes supplémentaires d'inspecteurs ICPE seront créés en 2021 et vingt en 2022. Ce lissage dans le temps est pertinent pour laisser le temps aux services de former les nouveaux inspecteurs.

Concernant les amendements identiques n<sup>os</sup>II-457 et II-468 relatifs aux moyens de l'Ademe, le budget de l'agence nous semble suffisant ; de plus, le plan de relance prévoit 900 millions d'euros supplémentaires pour l'économie circulaire.

L'amendement n<sup>o</sup>II-543 rectifié nous semble aussi satisfait : l'Ademe a lancé un appel à manifestation d'intérêts sur le soutien au réemploi.

Le Cerema met en œuvre une transformation de son action, pour se recentrer sur ses missions prioritaires. Le schéma d'emploi, qui prévoyait une baisse de 97 ETP, a été ramené à 87.

L'amendement n<sup>o</sup>II-463 sur l'Anses, qui met en œuvre une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, est satisfait ; le plan national santé environnement fait l'objet d'une dotation spécifique pour l'agence. La contribution à son budget est maintenue pour 2021.

L'amendement n<sup>o</sup>II-577 rectifié porte sur Météo France. L'organisme est accompagné dans sa transformation pour une meilleure productivité ; avis défavorable. Même avis sur l'amendement n<sup>o</sup>II-460 rectifié relatif à l'IGN, qui, grâce à la géo-plateforme, améliorera ses prestations.

L'ASN, objet de l'amendement n<sup>o</sup>II-91, s'appuie sur l'expertise de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui dispose des moyens suffisants. Retrait ou avis défavorable.

L'amendement n<sup>o</sup>II-528 sur la revitalisation des territoires touchés par des fermetures de centrales est satisfait par le fonds d'amorçage pour Fessenheim et par le fonds charbon.

L'enveloppe pluriannuelle des projets de territoire est relevée. La consommation effective des crédits n'a pas saturé la dotation 2020, d'où un report sur 2021.

L'amendement n<sup>o</sup>II-530 porte sur le réseau de distribution de carburant. Il faut distinguer les stations-service de la grande distribution équipées de pompes automatiques, dont les pertes ont pu être compensées par la vente de produits alimentaires, et les petites stations en difficulté qui ont fait l'objet de dispositifs d'aide au PLFR3 notamment.

L'amendement n<sup>o</sup>II-513 rectifié *ter* sur la réalisation des travaux prescrits aux anciens exploitants est satisfait par les financements apportés au Bureau de recherches géologiques et minières. Les territoires concernés sont très largement suivis par l'État.

Sur l'amendement n<sup>o</sup>II-470 relatif à l'économie circulaire, je vous renvoie au programme 305 de la mission « Économie » et à ma collègue Olivia Grégoire.

Quant à l'amendement n<sup>o</sup>II-529, la compensation des impayés ne fait pas partie des charges du service public de l'énergie.

Le ministère de la transition écologique consent un important effort de réduction de ses effectifs. Le Parlement, l'an dernier, a obtenu le maintien de certains ETP dans les parcs nationaux, mais chacun doit participer à la trajectoire de réduction des finances publiques.

Sur le schéma d'emploi de l'OFB, le plan de relance prévoit des contrats de mission au bénéfice de l'organisme. C'est le format le plus approprié. La création du onzième des parcs nationaux, le parc national de forêts entre Haute-Marne et Bourgogne, ne devrait pas obérer les effectifs des parcs dans leur ensemble. La sobriété sied bien à ces acteurs.



L'Ineris, sur lequel portent les amendements n°II-202 et II-467, a signé un contrat d'objectifs et de performances pour 2021-2025 prévoyant une baisse de 13 ETP en 2021, mais il est autorisé à recruter hors plafond dans certains cas. Avis défavorable.

L'amendement n°II-465 revient sur la budgétisation du fonds Barnier. Le montant global des autorisations d'engagement et crédits de paiement sera présenté chaque année au Parlement. Les ressources allouées au fonds sont en hausse de 56 %, à 205 millions d'euros. L'État s'engage à reporter l'intégralité des crédits non consommés. L'amendement n°II-201 concerne les lignes d'aménagement du territoire ; la compensation de l'État à la hausse du déficit a été déplafonnée. De nouveaux crédits pour 2021 ne sont pas nécessaires, aucune ouverture de ligne n'étant prévue.

Sur l'amendement n°II-498, la commission a interpellé le Gouvernement sur le décret de 1997 relatif aux passages à niveau. Les réouvertures seront possibles si le risque est réduit d'un facteur dix.

**M. le président.** – Nous n'avons voté aucun amendement depuis ce matin. Nous avons encore deux missions à examiner aujourd'hui. Je vous demande de faire preuve d'une concision extrême.

**Mme Christine Lavarde.** – J'ai demandé l'avis du Gouvernement sur l'amendement n°II-49 rectifié *bis*.

**M. le président.** – Mme la ministre vous répondra au moment du vote.

**M. Olivier Jacquin.** – Merci à nos rapporteurs d'avoir été précis dans une discussion commune embrouillée par nature.

Madame le ministre a répondu à une de mes trois questions, je m'en satisfais. L'amendement n°II-93 sur le fonds vélo a été voté à l'unanimité par la commission ; pourquoi, Monsieur Maurey, ne pas lui donner un avis favorable ?

Je ne comprends pas, Monsieur Maurey et chers collègues de la majorité sénatoriale, votre logique de gestion publique. Vous me qualifiez de sénateur à 50 milliards d'euros : pendant longtemps, vous avez expliqué qu'on ne pouvait pas investir à cause de la dette publique. Nous en avons notamment débattu à l'occasion du pacte ferroviaire dans la LOM.

On nous disait qu'il fallait vendre ADP pour nous désendetter. Le contexte économique a changé. Pourquoi ne pas investir dans la transition écologique qui nous enrichira ? C'est une aberration. Sommes-nous sur de bons rails, monsieur Maurey ?

*L'amendement n°II-497 n'est pas adopté, non plus que les amendements n°s II-493, II-491, II-532, II-496, II-500, II-504, II-495, II-494, II-546 rectifié, II-547 rectifié et II-492.*

*Les amendements n°s II-548 rectifié et II-144 rectifié *ter* sont retirés.*

*L'amendement n°II-531 rectifié n'est pas adopté.*

*L'amendement n°II-549 rectifié est retiré.*

*L'amendement n°II-93 n'est pas adopté, non plus que les amendements n°s II-536 rectifié et II-259.*

**Mme Angèle Prévile.** – Je souhaite que l'amendement n°II-507 soit rectifié pour être rendu identique à l'amendement n°II-527.

**M. le président.** – Ce sera l'amendement n°II-507 rectifié.

*L'amendement n°II-550 rectifié n'est pas adopté.*

**M. Daniel Gremillet.** – L'amendement n°II-527 a été adopté à l'unanimité de la commission des affaires économiques. Il est attendu par le médiateur.

*Les amendements identiques n°s II-507 rectifié et II-527 rectifié sont adoptés.*

*L'amendement n°II-542 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-571 rectifié.*

**Mme Évelyne Perrot.** – Mon amendement n°II-102 qui traite de l'insonorisation est important, je le maintiens.

**M. Bruno Belin.** – Les aéroports régionaux sont essentiels à l'aménagement du territoire. S'il y a eu des transferts sanitaires aériens, c'est grâce à eux. Il s'agit aussi, pour la plupart, d'aéroports de déroutement, d'où un enjeu de sécurité. En les fermant, on concentrerait les nuisances sonores et environnementales sur quelques aéroports. Je voterai donc cet amendement.

*L'amendement n°II-102 est adopté.*

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Je n'ai pas compris l'avis défavorable du Gouvernement sur l'amendement n°II-49 rectifié *bis*.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – L'engagement de la ministre Borne était d'accompagner les plus petites collectivités territoriales souhaitant bénéficier des diagnostics. En revanche, comme il ne s'agit pas de sa compétence, elle ne voit pas l'opportunité de reprendre à sa charge l'intégralité de ce dispositif.

Nous pouvons réfléchir aux besoins de ces petites collectivités territoriales. En attendant, avis défavorable car il faut engager une concertation avec les élus locaux.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Le Gouvernement entend fournir des moyens. Que représentent 50 millions ? Sagesse.

**M. Laurent Lafon.** – C'est une proposition issue de la commission d'enquête et adoptée à l'unanimité en septembre. Que le Sénat ne se dédise pas.

**Mme Gisèle Jourda.** – Je suis stupéfaite ! La pollution est un enjeu national ! Comment et pourquoi rompt-on la logique du Grenelle ? Pourquoi serait-ce aux collectivités territoriales de porter ce problème ?

Madame la ministre, savez-vous bien ce qu'elles vivent, les collectivités ? Elles sont en proie à des remontées de polluants. À Vincennes, les élèves suivent les cours dans des Algeco, après que l'on a découvert accidentellement une pollution ! Prévoir 50 millions d'euros, ce n'est pas trop... Non, nous ne sommes pas dans le meilleur des mondes.

L'inventaire doit être national et être repris par le Gouvernement : faites face à vos responsabilités (*Vifs applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE*)

**M. Pascal Savoldelli.** – On est au cœur d'un bel exemple ! Soixante amendements, soixante avis défavorables, madame la ministre. Même pas un seul avis de sagesse du Gouvernement, quels que soient les amendements ! L'écologie est vraiment votre priorité !

Drôle de façon de concevoir l'initiative parlementaire ! Si votre majorité à l'Assemblée nationale vote si bien, pourquoi ensuite créer des comités d'experts ? Vous vous asseyez sur les droits du Parlement.

Cet amendement concerne la santé de nos enfants sur tout le territoire. Comment pouvez-vous hésiter ? Comment va-t-on revitaliser nos territoires si l'exécutif ne prend pas en charge les diagnostics de pollution ?

Moi, je suis du Val de Marne et je respecte les petites communes : elles ont besoin d'ingénierie pour que leurs crèches, leurs PMI, leurs écoles, leurs collèges et leurs lycées fassent l'objet d'un diagnostic de pollution des sols. (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE et SER*)

*L'amendement n°II-49 rectifié bis est adopté.*

(*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées*)

*Les amendements identiques n°sII-457 et II-468 ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n°II-528.*

**Mme Nadia Sollogoub.** – Je vais retirer mon amendement n°II-434 rectifié, mais je déplore qu'il n'y ait pas de moyens pour les petits projets des petites communes.

Je préfère qu'on reporte les crédits sur les ponts, car il en manque beaucoup. C'est pourquoi il faut voter mon amendement n°II-433 rectifié

*L'amendement n°II-434 rectifié est retiré.*

*L'amendement n°II-433 rectifié est adopté.*

**M. Joël Bigot.** – Mme la ministre a dit que l'amendement n°II-470 relevait d'Olivia Grégoire. Mais il y va de la structuration d'une filière : nous devons concevoir et consommer les produits différemment. C'est bien un enjeu de transition écologique.

*L'amendement n°II-470 n'est pas adopté.*

**M. Hervé Maurey, rapporteur spécial.** – L'amendement n°II-3 de la commission est sans objet mais comme l'amendement de Mme Sollogoub prévoit 10 millions de plus, je ne peux que m'en réjouir !

**M. le président.** – Quoi qu'il en coûte...

*L'amendement n°II-3 n'a plus d'objet*

**Mme Nadia Sollogoub.** – Je retire mon amendement n°II-472 rectifié au profit de l'amendement n°II-92 de M. Jacquin.

*L'amendement n°II-472 rectifié est retiré, de même que l'amendement n°II-529.*

*L'amendement n°II-498 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-156.*

*L'amendement n°II-92 est adopté.*

**Mme Évelyne Perrot.** – Je maintiens l'amendement n°II-101 et je m'interroge. Je demande l'aide de l'État pour désenclaver les territoires au cas par cas, au nom de la solidarité nationale. Comment la ministre peut-elle s'opposer à Mme Gourault et sa loi 3D ?

*L'amendement n°II-101 est adopté.*

(*Applaudissements sur quelques travées du groupe UC*)

**M. Daniel Gremillet, rapporteur pour avis.** – L'amendement n°II-530 a été adopté à l'unanimité de la commission des affaires économiques : il faut le voter.

*L'amendement n° II-530 est adopté.*

*L'amendement n° II-543 rectifié n'est pas adopté non plus que les amendements n°sII-260,*

*II-552 rectifié et II-201.*

*L'amendement n°II-511 rectifié est adopté.*

*L'amendement n°II-464 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-466.*

**Mme Nadia Sollogoub.** – Je demande seulement 5 millions d'euros à l'amendement n°II-523 rectifié qui traite des sites naturels classés. Ce n'est pas beaucoup !

*L'amendement n°II-523 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements n°sII-463, II-503 et II-459 rectifié.*

*L'amendement n°II-461 rectifié n'a plus d'objet.*

*L'amendement n°II-502 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-460 rectifié.*

**M. Pascal Martin, rapporteur pour avis.** – L'amendement n°II-94 a été voté à l'unanimité de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. C'était une des conclusions de la commission d'enquête Lubrizol.

*Les amendements identiques n°sII-94 et II-223 rectifié bis sont adoptés.*

*L'amendement n°II-458 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-465.*

**M. Ronan Dantec.** – On vient d'augmenter le nombre d'inspecteurs des installations classées, mais il faut aussi augmenter les moyens de l'Ineris. Sinon, cela ne sert à rien.

*L'amendement n° II-202 est adopté.*

*L'amendement n°II-89 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-462.*

*L'amendement n°II-467 n'a plus d'objet.*

**M. Pascal Martin, rapporteur pour avis.** – Je maintiens l'amendement n°II-91 qui prévoit des crédits modestes pour l'ASN. Il a reçu un vote unanime de la commission de l'aménagement du territoire.

*L'amendement n°II-91 est adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°II-513 rectifié *ter*, présenté par MM. Mizzon, Bonnacarrère, Canevet, Henno, Louault et Détraigne, Mmes Gatel et Sollogoub, M. Kern, Mme C. Fournier, MM. Moga et Masson et Mmes Herzog, Bonfanti-Dossat et Thomas.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

*[L'amendement n°II-513 rectifié *ter* transfère 500 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Infrastructures et services de transports » vers le programme « Énergie, climat et après-mines ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-513.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-513.html)

**M. Jean-Marie Mizzon.** – Cet amendement porte moins sur l'avenir que sur la réparation du passé : il concerne la situation dramatique des habitants des anciennes zones minières. Ils sont confrontés à une indifférence générale de la société et de l'État, alors que l'on parle de murs qui se fissurent, de fenêtres qui ne s'ouvrent plus, de routes qui s'affaissent, de réseaux d'assainissement qui s'effondrent.

Le code minier dit qu'il appartient à la société exploitante de réparer et quand cette dernière n'existe plus, l'État doit le faire. Dans certains cas, le dernier exploitant était l'État, avec Charbonnages de France, propriétaire de très nombreux sites dans le Grand-Est. La somme demandée peut paraître importante, mais c'est à peine 1 % des demandes de M. Jacquin !

Peut-être ces gens ne connaîtront-ils jamais les « jours heureux » chers à M. Macron.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Cet amendement se réfère à l'action relative au versement de prestations sociales : il n'est donc pas opérant. Retrait ou avis défavorable.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – Ces travaux résiduels mobilisent plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Il y a un suivi attentif par l'État. Avis défavorable.

**Mme Véronique Guillotin.** – Nous devons faire un geste fort. Je soutiendrai cet amendement. Cela fait des dizaines d'années que l'on entend la même chose, que l'on nous dit que tout va bien alors que c'est loin d'être le cas.

**M. le président.** – Mais l'amendement n'est pas opérant, car il ne vise pas les bons crédits.

**M. Jean-Marie Mizzon.** – Je le maintiens car cela fait des années que cette affaire dure et que tout le monde tourne le dos à ces habitants. C'est grâce à ces territoires qu'a émergé le marché commun, constitué à partir du charbon et de l'acier. On a voté une loi mais les crédits n'ont pas suivi : c'est insupportable. Il est dommage que mon amendement soit écarté sur un argument comptable...

*L'amendement n°II-513 rectifié *ter* est adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°II-98, présenté par M. Tabarot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

*[L'amendement n°II-98 transfère 420 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Énergie, climat et après-mines » vers le programme « Infrastructures et services de transports ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-98.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-98.html)

**M. Philippe Tabarot, rapporteur pour avis.** – Il faudrait 1 milliard d'euros pour les Alpes-Maritimes après la tempête Alex.

En tant que nouveau parlementaire, je m'étonne, madame la ministre, que vous donniez 70 avis défavorables à 70 amendements... Quelques gestes symboliques seraient appréciés, y compris au sein de notre majorité sans doute.

Cet amendement a reçu un avis favorable de la commission de l'aménagement du territoire : il prévoit l'augmentation des moyens humains de l'ART qui régule désormais six secteurs, dont le transport ferroviaire qui va s'ouvrir à la concurrence. Or son plafond d'emploi n'a pas été assez augmenté.

La CRE et l'Arcep disposent respectivement de 150 et 170 agents. Nous demandons donc 7 ETP supplémentaires pour l'ART, car le marché a besoin d'un bon arbitre.

**M. Stéphane Sautarel, rapporteur spécial.** – L'ART a effectivement vu ses missions s'élargir. Avis favorable à ces 7 emplois supplémentaires.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – L'article 40 du PLF pour 2021 prévoit déjà une hausse du plafond d'emplois de l'ART de 7 ETP. Cela semble suffisant au regard de ses missions. Avis défavorable.

**M. Philippe Tabarot**, *rapporteur pour avis*. – Ces emplois - 6 ETP - sont financés sur son fonds de roulement. Or l'ART a besoin de le conserver au regard notamment des contentieux dans lesquels elle est engagée.

*L'amendement n°II-98 est adopté.*

*Les crédits de la mission, modifiés, sont adoptés.*

### **Article 54 quinquies**

**M. le président**. – Amendement n°II-525, présenté par M. Marchand.

Alinéa 13

1° Remplacer les mots :

ainsi que

par les mots :

. Il peut contribuer à la prise en charge

2° Après le mot :

inondations

insérer les mots :

et dans la zone du territoire français la plus exposée au risque sismique

**M. Frédéric Marchand**. – Il s'agit du risque sismique dans les Antilles françaises. Cet amendement harmonise l'intervention du fonds Barnier mais il ne crée pas de charges nouvelles.

**Mme Christine Lavarde**, *rapporteur spécial*. – Dans le cadre du plan séismes Antilles, le fonds Barnier prend déjà en charge les dépenses visées. Je suis perplexe. Le Gouvernement pourra certainement nous en dire un peu plus sur l'intérêt de cet amendement.

**Mme Bérangère Abba**, *secrétaire d'État*. – L'enthousiasme est partagé. Le plan séismes Antilles a été créé en 2007 pour parer au risque d'effondrement des bâtiments existants. Cet amendement va dans le sens de l'action du Gouvernement et le plan de relance prévoit 50 millions d'euros à cet égard. Pour simplifier la mesure, la condition d'obligation de travaux est supprimée. L'amendement permettra d'entreprendre des travaux volontaires, sans créer d'effet d'éviction car les crédits du fonds augmentent de 55 % en 2021. Avis favorable, voire très favorable.

**Mme Christine Lavarde**, *rapporteur spécial*. – Avis favorable puisque c'est gratuit.

**M. Jérôme Bascher**. – On est dans le grossier : plus c'est gros, plus ça passe ! Comme l'ont dit MM. Salvodelli et Tabarot, 63 amendements, 63 avis défavorables du Gouvernement. Et là, un amendement de votre majorité, dont nous savons très bien d'où il vient... C'est se moquer du Parlement ! Nous saurons nous en souvenir...

**M. Victorin Lurel**. – Je soutiens cet amendement, mais j'ai un doute sur la fongibilité. Au départ, le plan séismes Antilles se montait à 340 millions d'euros mais aujourd'hui, ce ne sont plus que 50 millions d'euros qui sont prévus. Les crédits seront-ils suffisants ? Y aura-t-il des redéploiements internes ? Je voterai donc, mais avec vigilance.

**M. Frédéric Marchand**. – Je réponds à M. Bascher qui fait de la politique politicienne. Cet amendement a été travaillé par mon collègue Théophile avec le ministère.

*L'amendement n°II-525 est adopté.*

**M. le président**. – Amendement n°II-12, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

... – Le Gouvernement présente au Parlement, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2021, un rapport d'étape sur l'expérimentation prévue au A du III du présent article, présentant notamment le nombre de dossiers déposés au titre de cette expérimentation ainsi que les montants qui sont alloués à ce titre par le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

**Mme Christine Lavarde**, *rapporteur spécial*. – Il s'agit de compléter la rédaction de l'article avec un rapport intermédiaire d'évaluation au bout d'un an, car le fonds Barnier n'est pas extensible : il faudra donc en évaluer la soutenabilité.

**Mme Bérangère Abba**, *secrétaire d'État*. – Cet article a été voté à l'Assemblée nationale, suite à l'annonce du président de la République à l'intention des victimes de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes. Le rapport est prévu et comportera les éléments quantitatifs que vous attendez. En revanche, la date que vous proposez, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, ne semble pas opérante car trop rapprochée. Retrait ou avis défavorable.

*L'amendement n°II-12 est adopté.*

*L'article 54 quinquies, modifié, est adopté.*

### **Articles additionnels après l'article 54 quinquies**

**M. le président**. – Amendement n°II-157, présenté par Mme Varailles et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Après l'article 54 quinquies

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'opportunité de définir un moratoire sur les baisses d'effectifs du ministère de l'écologie et de ses opérateurs. Ce rapport évalue notamment les conséquences de la baisse d'effectifs en termes de déperdition de transmission des compétences

et des savoir-faire au détriment d'une véritable transition écologique au service de l'intérêt général.

**Mme Marie-Claude Varailles.** – Nous sommes inquiets des baisses d'effectifs au sein du ministère de l'écologie. Le Conseil d'État vient de sommer l'État de s'expliquer sur le respect de ses engagements, notamment la trajectoire carbone. C'est pourquoi nous demandons un rapport qui intègre les baisses d'effectifs qui ont fondu de 27 000 ETP entre 2009 et 2018, auxquelles s'ajoutent les réductions de postes observées chez les opérateurs. Il faut tirer le bilan de cette politique en contradiction avec les intentions exprimées par le Gouvernement et les attentes de nos concitoyens.

**M. le président.** – Amendement n°II-508 rectifié, présenté par Mme Prévaille et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Après l'article 54 quinquies

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conséquences des baisses d'effectifs du ministère de l'écologie et de ses opérateurs. Ce rapport évalue notamment les conséquences en termes de déperdition de transmission des compétences et des savoir-faire au détriment d'une véritable transition écologique au service de l'intérêt général.

**Mme Angèle Prévaille.** – Entre 2009 et 2019, les effectifs du ministère de la transition écologique et solidaire ont été réduits de plus de 28 600 ETP. C'est impressionnant ! La réduction se poursuit à un rythme élevé : le plafond des autorisations d'emploi du PLF 2021 baisse de 1 141 ETP.

À cela s'ajoute le fait que la plupart des opérateurs de l'écologie sont touchés par des baisses drastiques. Il en va du maintien des savoir-faire et de la mobilisation de nouvelles compétences. C'est pourquoi nous demandons un rapport.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Le Parlement peut entreprendre les travaux d'enquête qu'il souhaite. En outre, le bleu budgétaire apporte des éléments, ainsi que notre rapport spécial. Avis défavorable.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – Même avis, car le Gouvernement rend compte chaque année dans de nombreux documents budgétaires ainsi que dans la loi de règlement.

**M. Pierre Ouzoulias.** – Madame la ministre, votre réponse est affligeante. Comment pouvez-vous justifier une perte de 12 % de vos effectifs alors que le président de la République annonce que son quinquennat sera celui de l'écologie ! Un débat sur les moyens affectés à votre ministère est indispensable. Au lieu de cela, vous nous faites un discours sur la servitude consentie. Il s'agit d'un amendement d'appel pour vous amener à nous donner des explications, et

défendre votre ministère devant la représentation nationale.

*L'amendement n°II-157 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-508 rectifié.*

**M. le président.** – Amendement n°II-469 rectifié, présenté par M. J. Bigot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Après l'article 54 quinquies

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant un bilan des financements dédiés à la transition écologique pour les territoires. Ce rapport d'information porte à la fois sur les dotations de l'État aux collectivités territoriales pour les services publics locaux et sur les investissements des collectivités territoriales dans des secteurs de la transition écologique (transports durables, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, développement d'une agriculture et d'une alimentation durable), la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.

**M. Joël Bigot.** – Cet amendement répond à une demande de WWF France, CLER-Réseau pour la transition énergétique, la Fondation pour la nature et l'homme et le Réseau Action Climat.

Il prévoit un rapport du Gouvernement au Parlement faisant un bilan des financements dédiés à la transition écologique pour les territoires.

Les collectivités voient leur champ de compétences en matière de transition écologique et sociale s'élargir, mais souvent elles ne disposent pas des ressources humaines correspondantes. Cette situation est aggravée par la crise sanitaire, d'où notre demande de rapport.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Vous pouvez trouver certaines des informations dans le « jaune » budgétaire. Mais votre demande relative aux investissements des collectivités territoriales est beaucoup difficile à satisfaire car il faudrait décortiquer 35 000 budgets.

Cet amendement n'est donc pas véritablement opérant. Avis défavorable. Je vous rejoins cependant sur le besoin des collectivités territoriales de bénéficier de moyens pour agir en matière de transition écologique et énergétique.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – Les dotations globales sont libres d'emplois et les exécutifs en rendent comptent devant leurs assemblées délibératives. Nous devrions néanmoins observer le contenu des dotations versées aux collectivités. Je regarde d'ailleurs avec attention les travaux de l'I4CE qui travaille avec les collectivités sur le verdissement de leurs budgets. Avis défavorable.

*L'amendement n°II-469 rectifié n'est pas adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°II-509 rectifié, présenté par Mme Prévile et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Après l'article 54 quinquies

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, un rapport relatif aux moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour respecter les budgets carbone 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 prévus par le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone, tant dans le secteur public que privé.

Ce rapport précise notamment les conditions de mise en œuvre des nouveaux moyens d'investissement public et leur déclinaison dans tous les secteurs.

**Mme Angèle Prévile.** – Lors de la signature de l'accord de Paris, la France s'est fixée comme objectifs de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Or les investissements fossiles représentent plus de 70 milliards d'euros en France et se concentrent principalement dans le secteur des transports. Il faut donc verdir les investissements, tant publics que privés, et les réorienter vers le développement durable

Cet amendement demande un rapport sur l'élaboration d'une stratégie nationale d'investissement pour accélérer la transition écologique et solidaire.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Avis défavorable.

**Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État.** – Avis défavorable. Le Haut Conseil pour le climat, le budget vert peuvent répondre à cette demande.

*L'amendement n°II-509 n'est pas adopté.*

### Article 54 sexies

**M. Victorin Lurel.** – J'appréhende la suite. Beaucoup d'amendements de suppression de cet article ont été déposés ; je les voterai, mais sans trop d'espoir quant à l'issue de la CMP. Le retour au *statu quo ante* pénalisera l'outre-mer.

Avec cet article, l'État revient sur le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque fixé dans les contrats signés entre 2006 et 2011. Environ 800 entreprises sont ciblées, dont 200 outre-mer, où le marché est très concentré.

Le problème, c'est la perte de confiance dans la signature de l'État. Selon l'article 2 du code civil, la loi ne dispose que pour l'avenir et n'a pas d'effet rétroactif. En l'espèce, on remet en cause de vieux contrats à la rentabilité prétendument excessive.

**M. le président.** – Il faut conclure.

**M. Victorin Lurel.** – J'y reviendrai en explication de vote.

**M. Daniel Gremillet.** – Cet article pose en réalité la question de la parole de l'État, en ces temps où la confiance est au plus bas. Or pour l'innovation, la prise de risque, il faut de la confiance. Il y a dix ans, peu d'entreprises étaient prêtes à investir dans les panneaux photovoltaïques.

Avec le deuxième appel d'offres sur l'éolien offshore, les prix ont diminué, c'est vrai - mais la France avait pris du retard et a bénéficié des investissements réalisés dans les pays du nord de l'Europe.

Cet article est terrible. La France a pris des engagements ambitieux pour la neutralité carbone. Pour les tenir, il faut des entreprises, des investisseurs. Au nom de la commission des affaires économiques, je souhaitais soulever le problème et faire comprendre au Gouvernement les risques qu'il prend à ainsi saper la confiance.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Le premier amendement satisfera tous les autres.

Cet article pose des problèmes de fond et de forme. Le fond, c'est la remise en cause de la parole de l'État. Qui sait quel contrat sera dénoncé demain ? Cette incertitude se traduira en prime de risque dans tous les contrats qui seront passés entre l'État et les opérateurs des mobilités, de l'énergie ou de la construction. Pour une petite économie aujourd'hui, on s'expose à des surcoûts importants demain.

Sur la forme, vous avez déposé un amendement de dernière minute à l'Assemblée nationale, pour un coût de 2 milliards d'euros.

Sur les 2,9 milliards de contrats photovoltaïques, 2 milliards sont des contrats S06, S10 et S10 bis. Vous remettez en cause les contrats d'une puissance installée supérieure à 250 kilowatts : ils sont 850 en métropole, 150 dans les DOM. Pour la métropole, cela représente une économie potentielle sur les charges de service public de 737 millions d'euros. On est loin des 2 milliards !

Économie potentielle car en réalité, les producteurs historiques sont souvent des sociétés de projet qui, une fois le projet engagé, revendent à des acteurs de second rang. Ils empochent la surrentabilité, sans les risques liés à l'installation.

Les tarifs initiaux, la CRE l'a dit, étaient trop chers au regard du risque industriel. Mais vous pénalisez les exploitants qui n'étaient pas les contractants à l'époque ! Il y a un risque de fragiliser le tissu de producteurs d'énergies renouvelables. Qui peut nous assurer que vous n'allez pas, demain, viser les installations dans les zones non interconnectées et d'une puissance inférieure à 250 kilowatts ?

Je vous invite à supprimer cet article. *(Applaudissements sur les travées du groupe)*

*Les Républicains ; M. Jean-Pierre Moga applaudit également.)*

**M. le président.** – Amendement n°II-28, présenté par Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Supprimer cet article.

**Mme Christine Lavarde, rapporteur spécial.** – Défendu

**M. le président.** – Amendement identique n°II-30 rectifié bis, présenté par M. Cuypers, Mme Primas, MM. Perrin, Pointereau et Favreau, Mme Deromedi, MM. Burgoa, D. Laurent, Bacci et Brisson, Mme Garriaud-Maylam, M. Chatillon, Mmes Imbert, Micouleau et Richer, MM. Reichardt, Duplomb, J.M. Boyer et Sido, Mme Belhiti, MM. Sautarel, Boré, Lefèvre et Le Rudulier, Mme Gruny, MM. Le Gleut, Piednoir, Anglars et E. Blanc, Mme Noël, MM. Savary, Bazin, Rietmann, Vogel et Milon, Mme Lopez, M. Bonnacarrère, Mme Raimond-Pavero, MM. Babary, Belin et Saury, Mmes M. Mercier et Estrosi Sassone et MM. Moga, Mouiller et Guené.

Supprimer cet article.

**M. Pierre Cuypers.** – Défendu.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-48 rectifié, présenté par MM. Cigolotti, Canevet et Duffourg, Mme Billon, MM. Henno, Détraigne, Folliot et Bonnacarrère, Mme Guidez, MM. Janssens, Delcros, Moga, Levi, Cazabonne, P. Martin, Chauvet et S. Demilly, Mmes Doineau, Férat, C. Fournier et Morin-Desailly, M. Le Nay et Mme Létard.

Supprimer cet article.

**M. Philippe Bonnacarrère.** – Madame la ministre, j'attire l'attention de vos services sur les conséquences fiscales. Dans mon département, les opérations concernées ont été réalisées sur de grands bâtiments d'élevage.

L'opérateur prévient l'agriculteur qu'il résilie le contrat ; la lettre vaut mutation fiscale : l'agriculteur devient fiscalement titulaire de l'installation photovoltaïque. Pour un maire de mon département, c'est une valeur à neuf de 4,6 millions d'euros, sans amortissement possible, sans baisse de 8 % puisque l'installation n'a pas encore 18 ans — soit 2,3 millions d'euros de dette fiscale au jour de la notification !

*L'amendement n°II-208 rectifié bis n'est pas défendu. non plus que les amendements n°sII-242 rectifié bis, II-407, II-412, II-447 rectifié bis et II-486 rectifié ter.*

**M. le président.** – Amendement identique n°II-499, présenté par M. Montaugé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

**M. Franck Montaugé.** – Dans des territoires ruraux en difficulté, aux sols peu riches, où les rendements sont faibles, des agriculteurs ont pris des risques pour

s'en sortir, notamment en s'équipant en photovoltaïque.

Je ne comprends pas que l'on remette ainsi brutalement en cause la viabilité de leur exploitation. Pour certains, il en va de leur vie !

**M. le président.** – Amendement identique n°II-526, présenté par M. Gremillet, au nom de la commission des affaires économiques.

**M. Daniel Gremillet.** – Défendu.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-551 rectifié, présenté par Mme N. Delattre, MM. Cabanel, Requier, Corbisez et Bilhac, Mme M. Carrère, M. Gold, Mme Guillotin, MM. Guiol et Roux et Mme Pantel.

**M. Jean-Claude Requier.** – Défendu.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-553, présenté par M. Calvet, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

**M. Jean-Pierre Moga.** – Je m'associe pleinement aux propos de Mme Lavarde et de M. Gremillet.

**M. le président.** – Amendement identique n°II-590 rectifié, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche, Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian.

**M. Ronan Dantec.** – Le signal donné à des petits investisseurs qui ont pris un risque réel à l'époque est redoutable. Peut-être y a-t-il quelques cas de retour sur investissement excessif, mais nous n'avons aucune étude d'impact, nous ignorons qui sera concerné. L'émoi dans la filière est considérable. Il ne s'agit pas ici des grands énergéticiens de l'éolien offshore mais de petits investisseurs. Supprimons cet article en attendant une étude précise.

**Mme Béragère Abba, secrétaire d'État.** – Les 235 000 contrats souscrits entre 2006 et 2010 concentrent le tiers du soutien public aux énergies renouvelables, pour moins de 1 % de la production d'électricité.

Le Gouvernement cible les installations de plus de 250 kilowatts, soit 0,5 % des 235 000 contrats. Ce sont ceux qui bénéficient d'une rémunération excessive, financée par le contribuable.

**M. Rémy Pointereau.** – Et la parole de l'État ?

**Mme Béragère Abba, secrétaire d'État.** – La concertation a été menée avec la filière. De plus, une clause de sauvegarde limitera l'impact économique.

**Mme Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques.** – Les bras m'en tombent ! La clause de sauvegarde, c'est à la tête du client ! Il y a un principe d'égalité, de respect de la parole de l'État. Les investisseurs ont pris des risques. Supprimons cet article au plus vite. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

**M. Victorin Lurel.** – Je suis gêné par l'asymétrie. L'outre-mer représente 1,27 % de l'ensemble des contrats, mais 17 à 25 % des contrats remis en cause ! Et la puissance installée sur les toitures est limitée à 250 kilowatts en outre-mer, contre 500 kilowatts en métropole.

Il y a dix ans, le moratoire instauré après le rapport Charpin-Trink a ruiné la filière française : les Chinois ont tout pris. On refait la même erreur aujourd'hui en revenant sur la parole de l'État. Au moins, atténuez l'impact en outre-mer. Je compte sur le président de la commission des finances et sur le rapporteur général en CMP.

**Mme Micheline Jacques.** – En outre-mer, l'énergie radiative du soleil est la principale source de production d'énergie non renouvelable. Je voterai la suppression de l'article. Sans préjuger des travaux de la CMP, le Gouvernement doit prendre en compte les conséquences particulières pour les outre-mer.

**M. Guy Benarroche.** – Les bras m'en tombent aussi. Un amendement gouvernemental de dernière minute, sans étude d'impact, sans examen du Conseil d'État, une totale imprécision sur les contrats concernés... Quel message adressez-vous aux acteurs de la filière ? Qu'est-ce qu'une rémunération « raisonnable » des capitaux ? Jeune parlementaire, je commence à me méfier des précisions qu'on apporte par décret, après le vote.

**M. Gilbert Favreau.** – Je prends la parole au nom de Mme Dindar. Le photovoltaïque représente l'essentiel de la production électrique dans les outre-mer. Madame la ministre, la suppression de l'article rendrait service à l'État, car son maintien pourrait coûter cher.

*Les amendements identiques n<sup>os</sup> II-28, II-30 rectifié bis, II-48 rectifié, II-499, II-526, II-551 rectifié, II-553 et II-590 rectifié sont adoptés.*

*L'article 54 sexies est supprimé.*

*Les amendements n<sup>os</sup> II-456 rectifié, II-393 rectifié bis, II-448 rectifié bis, II-501, II-394 rectifié bis, II-505, II-236 rectifié, II-406 et II-591 rectifié bis n'ont plus objet.*

*L'article 54 septies est adopté.*

*Les crédits du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » sont adoptés.*

*Les crédits du compte spécial « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » sont adoptés.*

## ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

**M. le président.** – Nous passons à la mission « Action Extérieure de l'État ».

**M. Vincent Delahaye,** rapporteur spécial de la commission des finances. – (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC*) Les crédits de la mission s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, en hausse de 66,4 millions par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. D'importants crédits ont été ouverts en loi de finances rectificative, avec 150 millions d'euros d'aides pour les Français à l'étranger et les établissements scolaires.

Les principaux motifs d'augmentation des crédits en 2021 sont une hausse des dépenses en matière immobilière, dans la sécurité et les moyens informatiques et de personnel.

Sur les 27 millions supplémentaires prévus pour l'immobilier, 26 millions concernent des biens à l'étranger, comme la rénovation de la climatisation à Riyad et Djeddah et la sécurisation de nos emprises. Je m'étonne que le ministère connaisse si mal son parc immobilier et que la valeur de certains biens n'ait pas été actualisée depuis l'entrée en vigueur de la LOLF. Cela mérite investigation.

Les dépenses de sécurité et informatiques augmentent de 8,7 milliards, en hausse de 21,5 %, dont 7,4 milliards pour des véhicules blindés et la sécurité passive des postes. La crise sanitaire a révélé des besoins importants en matière de transmission sécurisée des données.

La trajectoire de réduction de la masse salariale est abandonnée : je le regrette. Le ministère invoque la crise sanitaire, mais l'augmentation concerne surtout le nombre de conseillers et personnel support en cabinet. La masse salariale progresse sous l'effet du glissement-vieillesse-technicité, avec le recrutement d'agents de droit local plus expérimentés donc plus chers, d'une provision pour risque de change et d'une revalorisation des agents de droit local.

Nous avons déposé un amendement sur les ambassadeurs thématiques.

**Mme Nathalie Goulet.** – Bravo !

**M. Vincent Delahaye,** rapporteur spécial. – Le ministre nous a écoutés sur le reclassement des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) et la fin progressive du mécanisme de sur-vocation, mais la différence entre l'IRE théorique et réelle n'est toujours pas expliquée. Le Quai d'Orsay et Bercy ne seraient pas d'accord. Nous sommes à votre disposition, Monsieur le ministre, pour vous aider à rapprocher vos points de vue !

Je regrette une fois de plus que les IRE, qui représentent 42 % de la rémunération des fonctionnaires, ne soient pas imposées.

La commission est favorable à l'adoption des crédits, mais personnellement, je déplore qu'ils augmentent plus vite que l'inflation. Les hausses devraient être réservées aux actions prioritaires. On ajoute 25 millions d'euros sur les crédits immobiliers sans avoir aucun moyen de juger si c'est trop ou trop



peu. À titre personnel, je m'abstiendrai. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*)

**M. Rémi Féraud**, rapporteur spécial de la commission des finances. – Je rapporte les crédits des programmes 151, consacré aux Français de l'étranger et aux affaires consulaires, et 185, consacré à la diplomatie culturelle et d'influence. Ces crédits sont globalement stables, en hausse de 0,1 % et de 0,2 % respectivement.

Cela traduit la volonté du Gouvernement de maintenir notre rayonnement culturel dans le monde.

Nous observons une légère augmentation des moyens du réseau consulaire et de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE). Toutefois nous restons vigilants tant nos opérateurs ont été touchés par la crise sanitaire et sociale.

Le PLFR3 a ouvert 50 millions d'euros pour les aides sociales aux Français de l'étranger, 50 millions pour les établissements scolaires, 50 millions pour les bourses et 50 millions d'euros d'avances remboursables aux établissements de l'AEFE.

Le nombre d'ambassades et de représentations permanentes n'a pas diminué depuis 2020, même si le ministère s'est engagé dans un plan de réduction de ses effectifs - interrompu en 2020, tant les postes à l'étranger ont été mis à contribution pour gérer les rapatriements.

La baisse de 2 millions d'euros correspondant aux élections consulaires reportées à 2021 est compensée par une augmentation équivalente des aides sociales pour les Français de l'étranger. Nous serons attentifs à la consommation effective des crédits.

Le Gouvernement confirme son objectif de doublement d'élèves dans le réseau français à l'étranger d'ici 2030. Mais leur nombre a légèrement baissé en 2020 ; nous verrons si ce creux n'est que passager.

Le budget de l'AEFE s'élève à 1 milliard d'euros, dont 417 millions dans ce programme, avec une augmentation des subventions pour la sécurisation des emprises immobilières. Le budget propre de l'AEFE est le bienvenu, l'État n'étant pas propriétaire de tous les bâtiments.

Pour les bourses, 10 millions d'euros ont déjà été dépensés et 40 millions pourraient être reportés, ce qui laisse une marge.

La moitié des crédits ouverts en faveur des établissements a été consommée, pour l'essentiel au Liban.

La dotation de Campus France reste stable mais les budgets pour les étudiants et chercheurs étrangers ont baissé de 6 millions d'euros en raison des restrictions sur les déplacements.

L'Institut français voit sa dotation stabilisée mais de nombreuses manifestations culturelles ont été reportées. Le réseau des instituts et des

alliances françaises a largement consommé ses réserves pour faire face à la crise : c'est le point faible du budget.

L'attractivité touristique de la France avait retrouvé l'an dernier son niveau d'avant 2015, mais dans le contexte actuel, l'incertitude est trop grande pour lancer de nouvelles campagnes.

La dotation d'Atout France continue de baisser. L'opérateur avait réalisé 4,5 millions d'euros d'économies depuis 2019.

Les budgets de ces deux programmes sont stables au regard de l'instabilité du monde. Je vous invite, au nom de la commission des finances, à adopter les crédits de la mission.

**M. Jean-Pierre Grand**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – Je rends hommage à tous les agents du ministère, séparés de leur famille depuis de longs mois.

Troisième réseau diplomatique au monde, notre réseau est une cible privilégiée. L'avancement du plan quadriennal de sécurisation de 179 millions d'euros sur 2017-2020, étendu à 2021, devrait permettre la sécurisation de toutes les emprises dans des pays à risque en 2021. Nous serons toutefois attentifs au financement de la sécurité passive.

Le CAS 723, à bout de souffle, ne peut être utilisé pour l'AEFE, ni pour financer les systèmes de vidéosurveillance, et les avances doivent être remboursées par versement de 50 % du produit des cessions immobilières. Le produit doit absolument revenir intégralement au ministère et le rythme de remboursement correspondre aux ventes effectives.

La liste des cessions envisagées, pour 143 millions d'euros, devrait être diminuée pour tenir compte de la surcontribution de 207 millions d'euros du ministère au désendettement de l'État entre 2014 et 2017. En vendant les bijoux du Quai d'Orsay, on paupérise l'État !

Le champ d'application de la sécurisation des emprises doit tenir compte de la montée du sentiment anti-français, et ne pas négliger l'Europe et le monde occidental. Il faut être vigilant.

La commission a adopté les crédits de la mission. (*M. André Gattolin applaudit.*)

**M. André Gattolin**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – Les deux tiers des dépenses du programme 105 financent notre réseau diplomatique et les contributions internationales obligatoires. Dans un environnement de plus en plus instable, ce sont des dépenses stratégiques.

La France n'est plus qu'au dixième rang de contributeur des agences onusiennes ; les États-Unis contribuent dix fois plus, l'Allemagne et le Royaume-Uni quatre fois plus. Nous sommes devancés par la Suède, la Norvège et les Pays-Bas ; la Chine est à

présent au sixième rang. Il y a un décalage de plus en plus net entre notre activisme diplomatique et notre influence réelle qui réduit notre capacité d'entraînement.

Un effet de change positif a permis au ministère de négocier une mesure nouvelle de 17,2 millions d'euros, qui sera consacrée au renforcement de l'influence de la France dans les organisations dédiées à la sécurité internationale pour 15 millions, et à la préparation de l'avenir pour 2,2 millions.

Des crédits iront à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour des missions en Iran, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour des missions en Syrie, au fonds de consolidation de la paix de l'ONU pour des interventions dans les Balkans et au Sahel. Enfin, un million d'euros sera alloué aux organes juridiques de l'ONU pour y défendre la conception française du droit. Autant d'actions porteuses de sens politique et d'effet de levier efficace.

Cette politique de contribution volontaire est un signal très positif en faveur du multilatérisme. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI)*

**M. Ronan Le Gleut**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Le retour des politiques de puissance se conjugue avec un affaiblissement du multilatérisme.

La sécurisation du réseau des établissements scolaires et culturels français à l'étranger doit être une priorité absolue. L'AEFE bénéficie de 9 millions d'euros à ce titre. Mais le contexte sécuritaire se dégrade. Cela a des conséquences sur l'attractivité du réseau. Plus de 200 postes ne sont pas pourvus. Est-ce le moment de supprimer 71 ETP ?

Il est urgent de débloquer le système de garantie des prêts aux établissements scolaires ; le nouveau mécanisme est moins favorable que le précédent, avec le plafonnement du montant garanti et la fin de la mutualisation des risques entre établissements.

L'année 2021 sera celle de tous les dangers. Les avances devront par définition être remboursées, or les établissements ont perdu 8 000 élèves à périmètre constant. Cette crise est un défi pour l'universalité de notre réseau.

Elle est loin d'être terminée ; il n'est pas exclu qu'il faille un nouveau plan de sauvetage.

Malgré ces réserves, l'avis de la commission des affaires étrangères est favorable sur le programme 185. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

**M. André Vallini**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – La situation des alliances françaises est à suivre de près. L'enveloppe est stable alors que la crise sanitaire les met en

grande difficulté. Les 832 alliances font l'universalité de notre réseau, mais des fermetures sont probables.

La France a été rétrogradée à la neuvième place pour l'accueil des étudiants européens, après la Turquie, l'Italie et la Pologne. Les bourses jouent un rôle essentiel dans un environnement très concurrentiel. Les crédits devront être intégralement consommés.

Les écoles francophones au Liban contribuent au maintien du pluralisme culturel et religieux, or le réseau libanais de l'enseignement français à l'étranger perd 3 000 élèves sur 62 000. Nous souhaitons que l'aide aux écoles chrétiennes francophones non homologuées soit intégralement reconduite. Monsieur le ministre, le confirmez-vous ?

Le ministère a été très actif en 2020 pour soutenir nos réseaux à l'étranger, dont le rôle est crucial pour promouvoir l'image de la France et ses valeurs. *(Applaudissements)*

**M. Richard Yung**. – Très bien !

**M. Bruno Sido**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – La crise sanitaire a été un test de résilience, un *stress-test*, pour le réseau consulaire ; test réussi avec le rapatriement de 370 000 de nos compatriotes et l'accompagnement des 2,5 millions de Français de l'étranger en cette période difficile. Les élections consulaires ont été reportées et le dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (Stafe) a été renforcé.

Pas moins de 100 millions d'euros supplémentaires ont été ouverts en juillet, dont 50 millions d'euros pour le secours occasionnel solidaire (SOS) et 50 millions d'euros pour les bourses. C'est un bon signal, mais ces crédits ont été très peu consommés. Le reliquat sera-t-il conservé en 2021 ? Nous venons d'apprendre que 42 des 50 millions d'euros destinés aux bourses seront reversés à l'AEFE : merci, monsieur le ministre !

Les crédits du programme 151 n'augmentent pas, contrairement aux autres. Or la crise sanitaire a montré tout l'intérêt de la dématérialisation des formalités et des procédures. Le vote électronique doit être rendu possible pour l'élection des conseillers consulaires en mai 2021. L'application France Visa, le numéro d'information disponible à toute heure, tous ces chantiers doivent être encouragés.

**M. le président**. – Veuillez conclure.

**M. Bruno Sido**, rapporteur pour avis. – Avoir le troisième réseau consulaire au monde est un trésor. La commission est favorable à l'adoption des crédits du programme.

**M. Guillaume Gontard**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. – Les 300 000 Français résidant au Royaume-Uni forment la première communauté française hors de France. En vertu de l'accord d'octobre 2019, tout Français doit

demander le *pre-settle status* avant le 30 juin 2021. La moitié des Français en a déjà fait la demande. Mais cette procédure numérisée qui suppose le scannage et le téléchargement de justificatifs n'est pas accessible à tous. Je pense notamment aux personnes vulnérables, âgées, isolées ou précaires et aux enfants en famille d'accueil.

L'après-premier juillet 2021 est problématique. Les droits seront différents selon que la personne sera arrivée au Royaume-Uni avant ou après le 30 juin 2021. En cas de difficulté, des échanges avec les responsables consulaires seront possibles. Nous comptons sur le ministère pour les faciliter.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 151 « Français de l'étranger et affaires consulaires ».

**M. Claude Kern**, rapporteur pour avis de la commission de la culture. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) L'année 2020 a vu notre réseau mis à rude épreuve par la crise sanitaire. Beaucoup de nos établissements ont dû fermer. Je remercie les équipes qui ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation.

Les familles et les ressources propres des établissements ont été fragilisées. Le ministre s'est montré à l'écoute, comme le prouve le PLFR3. Il faut cependant signaler des disparités dans l'application de ses dispositions, certains postes ayant une vision très restrictive...

Notre réseau d'établissements semble en moins mauvaise santé que nous ne le craignons. La stabilisation de son budget est une garantie importante mais sera insuffisante pour atteindre l'objectif présidentiel de doublement des effectifs - lequel nous semble peu réaliste. La priorité est, à mes yeux, de sauvegarder et de consolider l'existant.

Notre réseau culturel est aussi fragilisé. Les réserves financières des instituts français et des alliances françaises risquent de s'épuiser dès le début 2021, laissant craindre des fermetures définitives. Le ministre annonce des redéploiements de crédits, dans une gestion pragmatique qu'il faut saluer. Des aides exceptionnelles pour les instituts les plus vulnérables sont-elles envisageables ?

La commission de la culture a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 185. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et RDPI, ainsi que sur le banc de la commission*)

**M. Jean-Noël Guérini**. – (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE*) Je salue la hausse de 2 % des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, qui s'ajoute aux crédits ouverts en loi de finances rectificative. Le schéma d'emploi se stabilise enfin, après des années de réduction des effectifs.

La crise sanitaire a révélé combien le réseau consulaire était important dans les crises. La sanctuarisation des crédits qui y sont consacrés ainsi

qu'au réseau diplomatique, à l'AEFE et aux contributions de la France à la sécurité internationale va dans le bon sens. Cela conforte le rayonnement de la France dans le monde !

Mais permettez-moi de quitter le cadre budgétaire pour aborder ce sujet : quelle est-elle, cette place ? En 1981, François Mitterrand, lors de son premier discours comme Président de la République, avait déclaré : « Il est dans la nature d'une grande nation d'avoir de grands desseins. » Quels sont aujourd'hui les grands desseins de la France ?

Le bleu budgétaire le dit : le France doit agir pour la paix, défendre la démocratie et l'État de droit. Monsieur le ministre, j'apprécie vos efforts en ce sens.

La France joue le rôle d'une puissance d'équilibre. C'est encore plus important aujourd'hui, avec le retour des grandes puissances et la contestation du multilatéralisme. Quand la Russie prend la main, le groupe de Minsk est marginalisé.

Au Moyen-Orient, devons-nous rester spectateurs passifs de la tournée de M. Pompeo en Cisjordanie occupée pour le compte d'un président battu ? En Syrie, la Russie a mis la France hors-jeu. En Lybie, la Turquie nous déclasse. En Afrique de l'Ouest, nous subissons, de peur d'être accusés de revenir à la Françafrique, les arrangements constitutionnels des présidents sortants pour se maintenir au pouvoir. Je m'inquiète de la timidité des soutiens internationaux face à la colère instrumentalisée d'une partie des musulmans, plus prompts à dénoncer les caricatures que la persécution des Ouïghours en Chine ! (*MM. André Gattolin et Olivier Cadic applaudissent.*)

Ce constat traduit un certain isolement de notre pays. Il est temps que l'Union européenne porte une vraie politique diplomatique : elle peut hausser le ton comme dans le dossier chypriote. Elle doit jouer un rôle de puissance et prendre ses responsabilités.

**M. le président**. – Il faut conclure.

**M. Jean-Noël Guérini**. – Malgré quelques réserves, le RDSE approuve le budget. (*Applaudissements*)

**Mme Michelle Gréaume**. – Cette mission ne peut être dissociée de l'aide publique au développement. À comparer les budgets, l'action extérieure de la France semble dépendre davantage de l'hôtel de Brienne que du Quai d'Orsay... L'an dernier, Monsieur le ministre, vous nous disiez être à l'os. Un de nos ambassadeurs a affirmé récemment que notre diplomatie était en sursis au regard des ambitions du Président de la République. Le modèle est à bout de souffle. Le Quai d'Orsay a perdu 53 % de ses effectifs en trente ans, que n'ont pas compensés les recrutements locaux.

Il aura fallu une crise sanitaire mondiale pour que les 86 emplois menacés soient maintenus, et même que 90 emplois s'y ajoutent. Le groupe CRCE s'en réjouit, comme de la progression des crédits de 64 millions d'euros, soit 2,31 %, auxquels s'ajoutent

50 millions d'euros dans le plan de relance pour augmenter la contribution française aux organismes internationaux comme l'OMS ou Unitaid.

Mais notre groupe s'inquiète. Malgré l'activisme, voire les gesticulations du Président de la République, la France est de plus en plus inaudible sur la scène internationale. Le blocage polono-hongrois du plan de relance est la dernière des péripéties de 2020. Nous reconnaissons qu'Emmanuel Macron fait preuve de volontarisme, mais les actes peinent à suivre.

Le multilatéralisme est affaibli. Cette timide augmentation des moyens ne compense pas les baisses passées de crédits ni les besoins exceptionnels. Le rapatriement de nos 200 000 compatriotes a été remarquable mais *quid* du temps long ?

S'agissant du rayonnement culturel, la baisse de 30 % du nombre d'étudiants étrangers accueillis en France nous inquiète, malgré le plan Bienvenue en France. La concurrence internationale est forte.

Les 24 millions d'euros de l'AEFE et les 50 millions d'euros du PLFR ajoutés à 50 millions d'euros d'avances du Trésor ne compensent pas la perte des 71 emplois, les surcoûts de la crise et la baisse des recettes. Le modèle doit être repensé.

Ce budget étant en total décalage avec les besoins, le groupe CRCE votera contre. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE*)

**M. Joël Guerriau.** – Dès le début de la crise, le ministre a fait un travail remarquable et ses équipes ont été durement éprouvées. Nous avons continué à assurer nos actions de diplomatie et d'influence dans un contexte de tensions aggravées par la pandémie. Le multilatéralisme a reculé lorsque l'OMS a été mise en doute par son principal contributeur, les États-Unis, ou quand Erdoğan a poursuivi ses actions de déstabilisation en Méditerranée orientale, au Levant et dans le Caucase.

Si nous avons de bonnes chances que la crise sanitaire se termine l'année prochaine, les tensions n'en seront pas pour autant apaisées. Les menaces contre la France demeurent, avec les attentats de Conflans, de Nice ou de Djeddah. Les entreprises françaises et leur personnel doivent être protégés. Les véhicules blindés seront utiles. Nous soutenons aussi la sécurisation des établissements.

La baisse de l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur nous inquiète car la France n'est plus qu'au neuvième rang mondial, derrière la Turquie et la Pologne.

La situation du Liban est fragile ; nous devons soutenir ce pays, comme l'Arménie.

Votre ministère ne verra pas ses effectifs baisser cette année. Les conditions de travail du personnel justifient le versement d'indemnités, mais il serait bon qu'elles soient soumises à l'impôt sur le revenu et fassent l'objet de cotisations sociales.

Notre réseau diplomatique - le troisième au monde - est une force. Perpétuons ce modèle. Il est heureux que le temps des réductions budgétaires soit terminé. Le groupe Les indépendants votera ce budget. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI*)

**M. Guillaume Gontard.** – Après avoir perdu la moitié de ses effectifs en trente ans, notre diplomatie connaît un répit et c'est heureux. Un diplomate estimait dans *Le Monde* que « notre diplomatie est en sursystème par rapport aux ambitions du Président ». Le président de la République est partout, et le Quai d'Orsay a du mal à suivre, avec un budget à l'os. Les services consulaires ont montré qu'ils étaient indispensables. Les délais de délivrance des documents - 80 jours pour une carte d'identité - montrent les limites des réductions d'effectifs.

En loi de finances rectificative, 150 millions d'euros ont été prévus pour les aides sociales, les établissements et les bourses, à hauteur de 50 millions pour chaque enveloppe. Mais seuls 5 millions d'euros d'aides sociales ont été consommés, 10 millions d'euros pour les bourses et 25 millions pour les établissements.

Les établissements ont accueilli 8 000 élèves de moins à la rentrée, 60 % d'entre eux perdent des élèves. Le nombre d'étudiants étrangers accueillis en France baissera de 30 % entre 2020 et 2021 : l'Allemagne verse des bourses deux fois plus élevées...

L'un des objectifs du ministère est d'œuvrer à une régulation cohérente avec les objectifs du développement durable. Les négociations commerciales vont se poursuivre en 2021 avec le Mexique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. Comment respecter les Accords de Paris si l'on poursuit ces négociations ?

Il n'est pas normal que les ambassadeurs thématiques n'aient pas tous reçu une lettre de mission ; ces missions sont utiles, comme l'illustre celle de Michel Rocard.

Le groupe GEST s'abstiendra sur les crédits de la mission. Monsieur le ministre, il est temps que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères se consacre à autre chose que la gestion de crise. (*Applaudissements sur les travées du GEST*)

**M. Richard Yung.** – L'engagement de ministère dans la crise sanitaire est à saluer. Les agents des consulats, des ambassades et du centre de crise se sont mobilisés jour et nuit pour rapatrier de nombreux compatriotes. Désormais, c'est la protection des Français de l'étranger qui est à l'ordre du jour. Merci, monsieur le ministre, d'avoir débloqué 150 millions d'euros à ce titre dans le PLFR3 à travers un plan sans précédent. Aucun autre pays n'a fait preuve d'autant de solidarité.

Les mesures pour l'enseignement français à l'étranger ont permis une rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Les effectifs sont quasiment stables, ce qui masque une baisse du nombre d'élèves français et une hausse du nombre d'élèves étrangers.

La crise économique et sociale ne fait que commencer ; il faut donc se féliciter de la prolongation du soutien spécifique à l'aide sociale.

Grâce au budget 2021, les Français de l'étranger pourront faire face à l'augmentation du risque sécuritaire, illustrée par l'attaque de Djeddah et les appels à la haine sur les réseaux sociaux.

Les crédits de sécurité augmentent, le compte d'affectation spécial 723 est abondé pour sécuriser les ambassades ; 9 millions d'euros sont dégagés pour sécuriser les établissements de l'AEFE.

Grâce aux crédits pour la révolution numérique, les agents consulaires recevront des ordinateurs portables et des tablettes très utiles pour leurs tournées.

Plusieurs mesures étaient attendues par les Français de l'étranger, à commencer par le déploiement du centre de contact consulaire et la dématérialisation des démarches.

Les effectifs se stabilisent, donnant de l'oxygène au ministère. Le Quai d'Orsay a réussi à féminiser ses postes d'encadrement : le nombre d'ambassadrices a doublé en cinq ans. L'objectif de nommer 50 % de femmes lors des nouvelles nominations devrait être tenu. Dernière satisfaction, la rebudgétisation des crédits de l'immobilier.

Le groupe RDPI votera les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI ; M. Olivier Cadic applaudit également.)*

**M. Olivier Cadic.** – Je salue votre engagement, monsieur le ministre, et celui de Jean-Baptiste Lemoyne dans cette crise qui marquera l'histoire. Les agents du ministère ont droit à toute notre reconnaissance pour avoir formé, avec les élus consulaires, les consuls honoraires et les associations, une chaîne de solidarité impressionnante.

Le groupe UC a de nombreux sujets de satisfaction : le budget augmente de 3,65 % en 2021 ; les effectifs ne diminueront pas pour la première fois depuis vingt ans ; la spirale des cessions de patrimoine prend fin ; les crédits consacrés à l'immobilier augmentent de 33 % ; le plan de soutien aux Français de l'étranger de 220 millions d'euros a été annoncé le 20 avril, 45 jours seulement après le début de la crise sanitaire - il concrétise ce que je demandais dans la proposition de loi que j'avais déposée un mois auparavant.

Dans le PLFR3, vous aviez abondé de 150 millions le programme 151 et pris en compte les familles étrangères en difficulté ayant inscrit leurs enfants dans les établissements français, sur lesquelles Robert del Picchia vous avait alerté. Cet été, je vous avertissais que moins de 1 % de l'enveloppe de l'aide

sociale avait été distribuée ; depuis, elle a trouvé un public plus large grâce à l'assouplissement des critères.

Mais la crise ne s'arrêtera pas au 31 décembre 2020. En quelle mesure les crédits non consommés du programme 151 seront-ils reconduits en 2021 ?

L'influence de la France s'est beaucoup réduite. Emmanuel Macron puis le Gouvernement ont affiché la volonté de doubler les effectifs du réseau d'ici à 2030. Mais pour atteindre cet objectif, il faudrait que ces effectifs croissent de 8 % en plus par an et qu'il y ait 100 000 élèves en plus en 2023. Le directeur de l'AEFE nous l'a dit en audition, il peine à s'aligner sur cette ambition. Son administration est prise dans un conflit d'intérêts : elle doit développer des structures concurrentes des siennes.

À Londres, le lycée Churchill n'est pas traité comme le lycée Charles de Gaulle concernant les bourses. Et le problème va s'étendre à l'immobilier, puisqu'on vient d'apprendre que Bercy confiera à l'AEFE l'instruction des garanties de l'État sur les projets immobiliers. Nous sommes déçus que ce dispositif issu du Sénat soit dénaturé : l'emprise de l'AEFE s'accroît, dans un fonctionnement administratif centralisé. L'objectif du Président de la République ne pourra être atteint que si nous libérons le système. Voilà pour le programme 185.

Quant au programme 105, l'Amérique latine est absente de la liste des crises présentée à la page 22 du projet annuel de performance, alors qu'il y a une crise humanitaire au Venezuela, à une heure d'avion de la Guyane française. L'ambassadeur du Brésil célébrait récemment le premier anniversaire de l'adoption au Sénat de la résolution sur le Venezuela que j'avais déposée, grâce au soutien sans faille des présidents Larcher et Cambon. Juan Guaido a ainsi choisi le Sénat pour conclure sa tournée des parlements, avant la date fatidique du 6 décembre, date à laquelle le dictateur Maduro tentera de se débarrasser de l'actuelle assemblée législative, dernier rempart démocratique du pays. La France investit plus de 37 milliards d'euros au Brésil - qui a la plus grande frontière terrestre avec notre pays - soit plus que les 31 milliards d'euros investis en Chine.

Pourquoi l'Amérique latine est-elle absente de nos radars alors que la France est le seul pays européen présent sur le continent ?

Le 11 novembre à 8 h 30, avait lieu à Djeddah un attentat lors d'une cérémonie en présence du consul général. Alors que l'ambassade américaine prévenait ses ressortissants dès 9 h 12 via un message whatsapp, la communication officielle de la France n'a eu lieu qu'à 12 h 33. Il faudrait améliorer cela, et notamment prévoir une information spécifique pour nos élus, vers qui se tournent nos compatriotes quand ils entendent une nouvelle anxiogène.

À 35 jours de la date fatidique du Brexit, un dernier mot pour saluer votre action, Monsieur le ministre,

pour l'accompagnement des Français qui, comme moi, résident outre-Manche. Le groupe UC votera, bien évidemment, les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, RDSE, INDEP et RDPI*)

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) L'an dernier, je regrettais la réduction continue des moyens de ce ministère, qui affaiblissait l'image de notre culture portée par les réseaux d'enseignement et de recherche. En 2018, nous avons voté contre l'adoption des crédits. L'AEFE a perdu 240 postes en deux ans. Avons-nous été entendus ou la crise sanitaire a-t-elle suspendu les coupes ? Nous voulons consolider cette évolution par des amendements.

Monsieur le ministre, vous annoncez l'abandon définitif du plan Action publique 2022. Nous espérons que ce virage s'inscrira dans le temps. Pouvons-nous rêver d'embauches à l'avenir ?

Je salue l'effort en faveur de la sécurité, qui s'inscrit dans la lignée des actions conduites sous François Hollande. Des progrès restent cependant à faire en matière de réactivité en cas d'attaque.

Il est heureux que 30 millions d'euros votés en PLFR et non utilisés viennent s'ajouter aux crédits des bourses. L'aide ouverte aux familles étrangères dans l'enseignement français est à saluer, même si cela est terni par des dysfonctionnements administratifs. L'aide sociale n'a pas été utilisée à la hauteur des besoins. Les crédits ont été sous-consommés et ne seront pas reconduits. Seuls 2,5 millions d'euros ont été versés, en raison de conditions d'éligibilité trop intrusives.

Le basculement de crédits du soutien associatif des Français à l'étranger (Stafe) vers les organismes locaux d'entraide sociale doit rester exceptionnel.

En mai 2021, aura lieu l'élection des 483 conseillers des Français de l'étranger, mais le nombre de bureaux de vote a été réduit. Ce n'est pas satisfaisant, d'autant que le vote électronique se heurte à la fracture numérique.

Le budget du programme 185 affiche une stabilité qui masque des évolutions contrastées. La charge de la masse salariale bascule sur les établissements avec l'augmentation des recrutés locaux.

La pétition Sauvons les Alliances françaises a recueilli plus de 10 000 signatures, signe de l'attachement des Français à leur égard. Les instituts français sont eux aussi en danger. Nous avons le premier réseau culturel au monde ; chérissons-le.

Je saluerai en conclusion les agents de votre ministère, les conseillers des Français de l'étranger et les associations. La crise a montré l'utilité d'un service public solide qui protège la résilience de son réseau. Donnons-leur les moyens de continuer. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

**M. Christian Cambon.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Olivier*

*Cadic applaudit également.*) Depuis le dernier budget, le contexte international ne s'est pas amélioré. L'élection de Joe Biden apaisera la relation transatlantique mais ne garantit pas un retour aux équilibres antérieurs.

Les agissements de la Turquie en Méditerranée orientale entretiennent les tensions, le multilatéralisme devient lui-même un lieu de compétition : la France voit ses positions contestées dans les institutions ; dernier exemple en date, le poste de secrétaire général adjoint aux opérations de l'ONU.

Face au chaos géostratégique, la modestie des crédits du Quai d'Orsay est cruelle, même si le ministre fait entendre la voix de la France partout.

Certes, l'augmentation de 2 % des crédits va dans le bon sens. Je salue l'arrêt de l'opération Action publique 2022 après une réalisation à 80 %. Vous avez tiré les leçons du rôle essentiel des agents dans la pandémie. Ils méritent un hommage appuyé.

Les 25 postes de présence diplomatique ne sont opérationnels qu'avec l'appui des réseaux régionaux. Sans transports aériens, ils ne peuvent fonctionner.

Nous recommandons la sincérisation du budget au regard des risques de change. C'est chose faite et nous en sommes satisfaits. Le soutien à nos compatriotes, très fragilisés, pose question des reports de crédits en 2021.

Nous sommes également inquiets du sort des 300 000 Français résidant au Royaume-Uni à la veille du Brexit.

Les ambitions du programme 185 sont élevées avec l'objectif du doublement du nombre d'élèves annoncé par le Président de la République en 2017 : or les moyens ne sont pas tous au rendez-vous. C'est pourtant essentiel pour la francophonie. Notre réseau éducatif à l'étranger a été fragilisé par la pandémie ; des mesures fortes sont attendues.

Des défis de sécurisation du parc immobilier de l'enseignement se posent, alors que partout montent le terrorisme et le sentiment anti-Français dans le monde musulman. Nos concitoyens sont devenus des cibles, mais aussi tous nos agents de droit local et tous les symboles de la présence française. Nous devons assurer leur protection.

La rebudgétisation des crédits de sécurisation et d'entretien va dans le bon sens mais il manque de 20 à 40 millions d'euros pour l'entretien lourd des bâtiments.

Je regrette la politique de Gribouille quand nous vendons des biens immobiliers pour sécuriser ceux qui ne sont pas encore vendus... Comment peut-on prévoir 143 millions d'euros de ventes immobilières en 2021 ? C'est irréaliste.

Cet appauvrissement de l'État doit cesser. Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir mis un coup d'arrêt à ce mouvement.

Monsieur le ministre, le groupe Les Républicains et la commission vous remercient. Votre engagement personnel est une garantie que les intérêts de la France sont bien défendus. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI, INDEP, RDSE, UC et Les Républicains*)

**Mme Jacky Deromedi.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) La crise pandémique a fortement touché nos communautés françaises à l'étranger. Je rends hommage aux conseillers et aux agents consulaires : ils ont répondu aux difficultés de nos compatriotes au-delà de toute attente.

Un secours occasionnel de solidarité a été approuvé dans le plan de soutien, mais sur les 50 millions d'euros prévus, seuls 5 millions d'euros ont été versés à 20 000 bénéficiaires, alors que de nombreux compatriotes sont dans une grande précarité. Les critères d'attribution sont totalement opaques et expliquent cette sous-consommation de crédits. Ceux-ci devront être ajoutés au budget 2021 et les critères revus.

En 2021, la dotation Affaires sociales se montera à 20 millions d'euros, en hausse de 17 %. Les organismes locaux d'entraides et de solidarité (OLES) voient leur dotation de 410 000 euros rester stable alors qu'ils sont beaucoup plus sollicités. Cette dotation devra être réévaluée. Le réseau scolaire des Français à l'étranger compte 531 établissements, soit 13 de plus que l'an passé, pour 365 000 élèves - un effectif en baisse de 1 % à la rentrée 2020. Aujourd'hui, 65 % des établissements accueillent leurs élèves en présentiel, 20 % en distanciel et 15 % en mode mixte.

Le budget de l'AEFE s'élève à 1 milliard d'euros dont 417 millions d'euros de subventions et 9 millions d'euros pour la sécurisation des emprises immobilières.

On continue à transformer les postes de résidents en contrats locaux pour des raisons d'économie budgétaire, c'est regrettable. Les aides à la scolarité de 50 millions d'euros n'ont été consommées qu'à hauteur de 10 millions d'euros et j'espère là aussi que ces crédits pourront être reportés sur 2021.

Pour 2021, on observe une stagnation des bourses à 105 millions d'euros. Aucun enfant français ne devrait être exclu pour raison financière.

Sur les 50 millions d'euros de crédits du plan de soutien en faveur des établissements, la moitié a été consommée, l'essentiel étant mobilisé pour les établissements du Liban terriblement affectés par l'explosion à Beyrouth. Là encore se pose la question de l'ajout des crédits non consommés au budget de 2021

Le Président de la République a voulu un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Pour ce faire, l'AEFE a besoin de retrouver sa capacité d'emprunter pour financer les projets

immobiliers et ne pas faire supporter la charge aux parents *via* les frais de scolarité.

En 45 ans d'existence, l'association nationale des écoles françaises de l'étranger (Anefe) n'a jamais rien coûté à l'État. Les décisions étaient prises rapidement. Espérons que le nouveau système sera aussi efficace et économe.

Quelque 577 alliances françaises étaient fermées au public ou en cessation d'activité à la rentrée 2020. Des aides doivent leur être apportées.

Les TPE-PME de nos compatriotes à l'étranger ont été les grandes oubliées du plan de relance, alors qu'elles œuvrent pour notre commerce extérieur. Si rien n'est fait, des milliers de Français ruinés reviendront en France, autant de drames familiaux à venir.

Après l'assassinat odieux de Samuel Paty et la polémique sur les caricatures, des inquiétudes se font jour dans nos relations avec plusieurs pays musulmans. Je suivrai mon groupe pour les votes des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

**M. Jean-Yves Le Drian,** *ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* – Comme vous, je suis convaincu que la France a besoin d'une diplomatie forte.

Une diplomatie forte face à la pandémie, face à la menace terroriste, pour défendre les intérêts de la France dans un monde brutal, pour renforcer l'Union européenne dans un multilatéralisme nouveau.

Pour une diplomatie forte, il faut un budget à la hauteur. Il est, cette année, en nette amélioration tant quantitativement que qualitativement. Merci à chacun de l'avoir reconnu et d'avoir souligné les efforts que nous avons fait pour inverser la tendance.

Je ne reprendrai pas le débat géopolitique car je viens chaque mois devant la commission des affaires étrangères. Toutefois, monsieur Cadic, l'existence de l'Amérique du Sud ne m'a pas échappée. Nous y sommes extrêmement présents, même s'il n'y a pas de conflit armé entre deux pays. Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur les situations internes au Venezuela et en Bolivie.

La première orientation de ce budget, ce sont des moyens nouveaux pour une meilleure efficacité de l'action extérieure de l'État. D'abord moyens humains : pour la première fois depuis vingt ans, mon ministère gardera le même effectif. La détermination des femmes et des hommes du Quai d'Orsay pour rapatrier 370 000 Français au printemps a montré qu'ils étaient précieux. Cette stabilisation des moyens humains s'accompagne d'efforts sur l'immobilier, la sécurité et le numérique.

Nous avons changé de logique sur l'immobilier : nous ne dépendrons plus que du compte d'affectation spécial 723. Nous continuerons à vendre des biens,

mais pour notre bien (*Sourires*) et pas uniquement par obligation.

**M. Christian Cambon**, *président de la commission des affaires étrangères*. – Très bien !

**M. Jean-Yves Le Drian**, *ministre*. – La logique est désormais cohérente. Je me suis toujours opposé à la vente des bijoux de famille.

La sécurité est cruciale. Les moyens qui y sont consacrés sont accrus. Le plan quadriennal de sécurisation sera achevé en 2021 pour les ambassades et en 2022 pour les lycées français.

Les emprises dans les pays en crise sont déjà sécurisées et l'AEFE bénéficiera d'un rebasage de sa subvention de 9 millions d'euros afin de finaliser ses travaux de sécurisation. Je m'en préoccupe et le vérifie à chacun de mes déplacements.

Le numérique est également renforcé, avec 9 millions supplémentaires, soit 22 % de hausse. Nous pourrions nous protéger des attaques, renforcer nos outils de mobilité et de communication et simplifier les démarches administratives.

Avec ce budget, nous poursuivons notre engagement en faveur du multilatéralisme. En raison de la baisse de l'euro face au dollar, nous avons disposé de marges financières supplémentaires, que nous avons consacrées au multilatéralisme, notamment à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Fonds de consolidation pour la paix.

Notre action consulaire reste stable, avec un budget de 136 millions d'euros. De plus, 200 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués fin juillet pour aider nos compatriotes en difficulté, pour financer les bourses scolaires et aider nos établissements français à l'étranger.

Il est vrai que les critères d'attribution de l'aide sociale n'étaient pas adaptés. Nous avons repris des critères hexagonaux et nous les avons modifiés. Certes, seuls 5 millions d'euros ont été versés sur les 50 millions, mais depuis la modification des critères, les versements augmentent fortement.

En 2021, les moyens de l'aide sociale seront renforcés de 17 % par rapport à 2020. Le vote par internet se concrétisera en 2021. Le registre de l'état civil électronique sera également mis en place, ainsi que France visas.

La diplomatie d'influence a fait l'objet de nombreuses interventions de votre part. Nous sommes déterminés à garantir la diplomatie culturelle, élément central de notre diplomatie globale. La promotion de la langue française, le développement de l'enseignement français à l'étranger, le renforcement de l'exportation des produits de nos industries culturelles et créatrices et le développement des partenariats académiques sont autant d'axes de notre action.

Monsieur Vallini, nous avons fourni un gros effort au Liban, qui compte 330 écoles françaises. L'aide spécifique aux écoles chrétiennes sera reconduite en 2021. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI, INDEP, RDSE, UC et Les Républicains*)

## Examen des crédits

### Article 33

**M. le président**. – Amendement n°II-5, présenté par M. Delahaye, au nom de la commission des finances.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-5 supprime 2,8 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-5.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-5.html)

**M. Vincent Delahaye**, *rapporteur spécial*. – Monsieur le ministre, nous n'avons rien entendu dans vos propos sur les ambassadeurs thématiques. Avec Rémi Féraud, nous avons mené un travail de contrôle sur leur coût et la façon dont ils sont suivis. Cet amendement d'appel n'est pas destiné à les supprimer mais nous voulons vous entendre sur le sujet. Il y a des améliorations à apporter sur leur suivi, car nous avons constaté parfois l'absence de lettre de mission, de rapport d'activité ou d'évaluation. Nous attendons une parole forte de votre part sur leur encadrement.

**M. le président**. – Amendement n°II-584, présenté par Mme N. Goulet.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-584 transfère 2 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-584.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-584.html)

**Mme Nathalie Goulet**. – Cet amendement devient un marronnier, mais la commission des finances s'est emparée du sujet. Je ne suis pas hostile au principe des ambassadeurs thématiques. Ils peuvent être très utiles sur des sujets transversaux comme, par exemple, le terrorisme. Mais il y a eu des nominations plus discutables ; il y certainement des moyens de contrôle à renforcer. Je retire mon amendement au profit de celui de la commission.

*L'amendement n°II-584 est retiré.*

**M. Jean-Yves Le Drian**, *ministre*. – Je remercie le rapporteur spécial et Mme Goulet d'avoir posé cette question. Nous sommes en train de bouger, car il y a un marronnier. Il y a aujourd'hui vingt ambassadeurs



thématiques, tous affectés à des tâches majeures, par exemple pour suivre la négociation au sein du groupe de Minsk sur le Haut-Karabakh ; je citerai aussi l'ambassadeur pour les pôles et les océans, Olivier Poivre d'Arvor. Les deux compétences sont désormais réunies, ce qui économise un poste. Vous proposez un cadre d'ensemble défini par décret : j'y suis favorable.

**M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial.** – Je remercie le ministre pour son engagement.

*L'amendement n°II-5 est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-517, présenté par Mme Gréaume et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-517 transfère 26 753 985 euros en crédits de paiement du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-517.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-517.html)

**Mme Michelle Gréaume.** – Le réseau de nos écoles à l'étranger est en situation difficile, encore plus du fait de la situation sanitaire. Certaines familles ne peuvent plus participer au financement de ces écoles. La baisse du nombre d'inscriptions et les surcoûts liés à la crise inquiètent les établissements. Ce réseau a bénéficié de 50 millions d'euros de subventions et du même montant d'avances du Trésor.

Les familles participent à hauteur de 1,5 milliard d'euros au financement du réseau AEFÉ. Les frais d'inscription ont bondi de 25 % depuis 2012 pour atteindre 5 300 euros en moyenne.

Notre amendement permettra de financer les protocoles sanitaires, d'autant que le réseau doit s'adapter à 130 législations différentes. Cette complexité est aggravée par des modes de gestion des établissements et des personnels extrêmement divers.

**M. le président.** – Amendement n°II-413, présenté par Mme Conway-Mouret et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-413 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-413.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-413.html)

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – C'est devenu un amendement d'appel du fait de l'annonce, mercredi dernier, du basculement de 30 millions d'euros non utilisés dans l'enveloppe des bourses pour 2021. Je tiens à vous alerter sur la révision nécessaire des critères d'attribution des aides sociales mais aussi des bourses car 42 % des demandes ont été rejetées au troisième trimestre. Les Français à l'étranger ont été fortement impactés par la crise, mais ils n'ont pas eu droit à l'aide à cause de critères inadaptés.

L'augmentation des demandes de bourses est de 2 % par an mais l'enveloppe reste constante. Il y a donc une forme d'autocensure par les commissions locales des bourses pour rester dans l'enveloppe.

*L'amendement n°II-413 est retiré.*

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Avis défavorable à l'amendement n°II-517 : il aurait pour conséquence notre sortie de l'OTAN avec l'arrêt du paiement de notre contribution...

Nous sommes dans une année particulière : l'enveloppe des bourses a été augmentée de 50 millions d'euros en cours d'année, mais seulement 10 millions ont été consommés à ce jour. Quelle part des crédits non consommés sera-t-elle reportée sur 2021 ?

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Il n'est pas question de quitter ce soir, à 19 h 26, l'OTAN... (*Sourires*) Il faudrait à tout le moins un débat préalable !

Mais nous avons une discussion chaque année sur ce sujet, notamment avec M. Laurent.

Les commissions d'attribution des bourses apprécient les situations au cas par cas. Le report sur 2021 sera de 30 millions d'euros. Avis défavorable.

**M. Pierre Laurent.** – Nous ne sommes pas surpris de votre avis. Nous ne voudrions pas que les déclarations du Président de la République à l'automne dernier sur l'OTAN n'aient été qu'une étoile filante. C'est un vrai sujet stratégique. Je crains que la parenthèse ne se soit refermée...

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – À la suite des déclarations du Président de la République, un groupe de réflexion stratégique présidé par Hubert Védrine a été mis en place, qui rendra prochainement ses conclusions.

*L'amendement n°II-517 n'est pas adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°II-489, présenté par M. Leconte, Mmes Lepage et Conway-Mouret et MM. Bourgi, Todeschini, Stanzione, Antiste, P. Joly et Tissot.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

*[L'amendement n°II-489 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le*

programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».]

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-489.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-489.html)

**Mme Claudine Lepage.** – Les frais de scolarité moyens de 6000 euros par élève et par an rendent difficile l'accès de beaucoup d'enfants de familles françaises à l'enseignement français à l'étranger (EFE). Nous vous remercions de l'effort fait sur les bourses.

Les 4 millions d'euros de cet amendement visent une école plus inclusive en permettant une meilleure prise en charge des coûts des auxiliaires de vie scolaire (AVS).

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – L'augmentation des bourses par le report de 30 millions d'euros de crédits permettra de développer ces aides aux élèves en situation de handicap. Avis défavorable, mais j'interroge M. le ministre sur les intentions du Gouvernement.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Avis défavorable en raison du financement proposé mais, sur le fond, la décision politique est prise. J'avais d'ailleurs pris la décision relative aux 310 000 euros pour les accompagnants des élèves boursiers, mais je veux élargir cette prise en charge aux non boursiers. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI)*

*L'amendement n°II-489 est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-485 rectifié, présenté par M. Le Gleut, Mme Deromedi et M. Frassa.

I. - Créer le programme :

Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

*[L'amendement n°II-485 transfère 10 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le nouveau programme « Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-485.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-485.html)

**M. Ronan Le Gleut.** – Le 30 juin 2020, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi instituant un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles, de crises sanitaires ou d'événements politiques majeurs comme un coup d'État.

Comme l'Assemblée nationale ne l'a pas mis à son ordre du jour, nous reprenons cette proposition de loi avec cet amendement. Il s'agit de pérenniser ce que le Gouvernement a fait cette année à l'occasion de la crise sanitaire pour venir en aide aux Français de

l'étranger, mais pour ce faire, il a dû avoir l'approbation de Bercy, puis le vote du Parlement. Avec ce fonds nous gagnerions du temps à l'occasion des prochaines graves crises.

En octobre, l'Assemblée des Français de l'étranger a également apporté son soutien unanime à cette proposition de loi. Ce fonds, par nature, ne serait pas mobilisé chaque année et, grâce à la fongibilité des crédits, la sincérité budgétaire serait préservée.

**M. le président.** – Amendement n°II-514 rectifié, présenté par M. Le Gleut, Mme Deromedi et M. Frassa.

I. – Créer le programme :

Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

*[L'amendement n°II-514 rectifié transfère 8 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le nouveau programme « Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-514.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-514.html)

**M. Ronan Le Gleut.** – Défendu.

**M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial.** – Le PLFR3 a ouvert 50 millions d'euros pour venir en aide aux Français de l'étranger, dont seulement 5 millions d'euros ont été consommés. Si les crédits non consommés sont reportés sur le budget de l'an prochain, l'avis serait défavorable aux deux amendements.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Retrait. Je n'ai pas d'opposition sur le fond. Mais il ne s'agit pas seulement d'aides sociales : qu'est-ce que l'urgence ? Quand et comment ce fonds se mobiliserait-il ? Pour l'explosion de Beyrouth, pour une inondation en Afrique du Sud ? Comment ce fonds s'articulerait-il avec les assurances ? Essayons de trouver une solution pour le budget de l'an prochain : travaillons-y.

**M. Jérôme Bascher.** – J'étais le rapporteur de la proposition de loi en question. L'urgence, c'est l'imprévisible. Ce fonds serait à votre main, Monsieur le ministre. Vous avez dû attendre le PLFR3 fin juillet pour obtenir des mesures d'aide aux Français de l'étranger...

Mes chers collègues, je vous invite à voter cet amendement et nous le retravaillerons en cours de navette. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

**Mme Jacky Deromedi.** – À l'étranger, en cas de crise, chaque minute compte. Ce fonds nous permettrait de réagir immédiatement. *(Applaudissements sur les mêmes travées)*

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – Le groupe SER avait soutenu la proposition de loi ; il votera cet amendement pour abonder les crédits nécessaires. Mais nous faisons confiance au ministre pour y travailler : prenons rendez-vous avec ce vote. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

**M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial.** – Avis défavorable.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Mes bonnes intentions, c'est 200 millions votés en PLFR, et j'avais commencé à mobiliser ces crédits avant même qu'ils soient votés par le Parlement, en utilisant mon propre budget. Je ne peux donner une réponse positive dans la précipitation et au détour d'un amendement sur un tel sujet.

**M. Olivier Cadic.** – Pour mobiliser rapidement de l'argent, j'avais proposé que l'on prenne sur le fonds Covid. Il doit encore se concrétiser, mais les crédits sont déjà inscrits sur le programme 151.

**M. Philippe Bas.** – Monsieur le ministre, vous dites, en substance, que nous improvisons... Or cette proposition de loi a été votée le 30 juin dernier : vos services ont eu, depuis cette date, tout le loisir de l'étudier. Cette inscription budgétaire n'est que la traduction d'un travail de longue haleine. Il est de votre intérêt de disposer de ce fonds.

Je voterai l'amendement, car je ne comprends pas votre réponse. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Et moi, je ne comprends pas, monsieur le sénateur, que vous obéiriez 10 millions d'euros au programme 105 sur l'immobilier de nos postes à l'étranger alors que le Sénat se mobilise pour le préserver. Soyons responsables.

*L'amendement n°II-485 rectifié est adopté.*

*(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

*L'amendement n°II-514 rectifié n'a plus objet.*

**M. le président.** – Amendement n°II-595 rectifié, présenté par M. Le Gleut, Mme Deromedi et M. Frassa.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-595 rectifié transfère 8 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-595.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-595.html)

**M. Ronan Le Gleut.** – Le personnel soignant s'est mobilisé de manière remarquable durant la crise, mais les agents diplomatiques et consulaires ont également travaillé de façon exceptionnelle. Ils ont organisé le rapatriement de 370 000 Français alors que les frontières se fermaient et ils sont au bord du *burn-out*. Les budgets étaient à l'os, mais ils n'ont pas compté leurs heures. Aujourd'hui, ils sont à bout de forces. Ils sont contraints de retarder les rendez-vous, parfois de reporter la célébration d'un mariage. C'est la raison d'être de cet amendement qui renforce leurs moyens.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Les services consulaires ont été fortement mis à contribution pour la réduction des effectifs. Cette année, ils se sont révélés exceptionnels. Cependant, le processus Action publique 2022 a été interrompu cette année ; de plus, aucune ouverture de poste n'est prévue pour 2021. L'avis est donc défavorable.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Même avis.

*L'amendement n°II-595 rectifié est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-419, présenté par Mme Lepage et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-419 transfère 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d'influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-419.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-419.html)

**Mme Claudine Lepage.** – Les instituts français et les alliances françaises sont un atout important de notre diplomatie d'influence mais ils ont été fragilisés par le Covid-19 - certains pourraient ne pas rouvrir leurs portes. Or la langue française est un atout dans la mondialisation. Cet amendement flèche 5 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action n°2 Coopération culturelle et promotion du français, pour renforcer nos institutions et alliances et doper le numérique.

**M. le président.** – Amendement n°II-415, présenté par Mme Conway-Mouret et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-415 transfère 1 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d'influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-415.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-415.html)

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – L’an dernier, je vous interrogeais sur la fermeture de l’Institut français d’Oslo, dont les raisons demeurent obscures. Les instituts français s’autofinancent à 75 %, comme on le leur a demandé, mais la crise sanitaire a occasionné de lourdes pertes, et avec elles des licenciements. Il faut les soutenir.

**M. le président.** – Amendement n°II-416, présenté par Mme Conway-Mouret et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L’amendement n°II-416 transfère 1 million d’euros en autorisations d’engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d’influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-416.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-416.html)

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – Cet amendement, destiné aux 832 alliances françaises, associations de droit privé financées à 90 % par les cours de français, prévoit un abondement d’1 million d’euros, un modeste million pour éviter des fermetures. Les alliances de Nice et de Lyon méritent elles aussi notre attention.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Avis défavorable à l’amendement n°II-419, qui pourrait relever d’un PLFR en cas de besoin.

Retrait de l’amendement n°II-415 : un abondement de 1 million d’euros serait conditionné au rapprochement immobilier prévu entre l’Institut français et l’Alliance française de Paris.

Avis du Gouvernement sur l’amendement n°II-416 : 1 million d’euros pourrait être très utile aux alliances françaises qui ont beaucoup puisé dans leurs réserves.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Avis défavorable aux trois amendements. Les instituts français ont montré leur résilience ; nous leur avons alloué 5 millions d’euros en plus pour tenir. De plus, leur fonds de roulement leur permet de faire face aux dépenses.

Même chose pour les alliances françaises, qui ont bénéficié d’un appui de 2 millions d’euros au titre de la crise et de 3 millions d’euros d’aide pour le numérique.

La trésorerie de l’Institut français est suffisante : avec 18 millions d’euros, il a de quoi voir venir.

**Mme Hélène Conway-Mouret.** – L’aide de l’État est appréciable mais pour tenir, les instituts français et les alliances françaises doivent alléger leur masse salariale, licenciant parfois des professeurs engagés depuis des décennies.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Avis défavorable à l’amendement n°II-416.

*L’amendement n°II-419 n’est pas adopté, non plus que les amendements n°II-415 et II-416.*

**M. le président.** – Amendement n°II-420, présenté par Mme Lepage et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L’amendement n°II-420 transfère 4 millions d’euros en autorisations d’engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d’influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-420.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-420.html)

**Mme Claudine Lepage.** – Cet amendement prévoit d’augmenter de 4 millions les crédits de l’AEFE pour charge de service public afin de rétablir les crédits au niveau de 2020. Ainsi, les frais de scolarité pourraient ne pas augmenter. Certaines familles ont été fragilisées financièrement par la crise.

Je rappelle aussi l’objectif affiché par le Président de la République de doublement des effectifs de l’enseignement français à l’étranger d’ici 2030.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Avis défavorable.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Avis défavorable.

*L’amendement n°II-420 n’est pas adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°II-418, présenté par Mme Lepage et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L’amendement n°II-418 transfère 3 millions d’euros en autorisations d’engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d’influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-418.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-418.html)

**Mme Claudine Lepage.** – L’épidémie a eu des conséquences désastreuses sur la mobilité des étudiants à l’étranger. Dans un contexte de concurrence internationale, il faut donner davantage de moyens à Campus France.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Retrait ? La situation pourrait être traitée dans le PLF pour 2022, après un examen précis de la situation.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Même avis.

*L’amendement n°II-418 est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-417, présenté par Mme Lepage et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-417 transfère 1 million d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » vers le programme « Action de la France en Europe et dans le monde ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-417.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-417.html)

**Mme Claudine Lepage.** – Cet amendement finance à hauteur de 1 million d'euros le Fonds citoyen commun créé par l'article 12 du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. Ce fonds appuie les projets conjoints d'acteurs de la société civile, notamment les initiatives citoyennes et les jumelages de communes.

C'est au quotidien et au plus près des territoires que l'amitié franco-allemande s'épanouira.

**M. Rémi Féraud, rapporteur spécial.** – Je connais l'attachement de Claudine Lepage à l'amitié franco-allemande, mais l'avis est défavorable. Le traité devait faire l'objet d'un conseil des ministres franco-allemand, prévu au premier semestre 2020, qui n'a pas encore eu lieu.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Signataire pour la France de ce traité, je suis très sensible au sujet. Retrait ? Les financements au titre de ce traité relèvent du ministère de l'Éducation nationale et non du ministère des Affaires étrangères.

*L'amendement n°II-417 est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-519 rectifié bis, présenté par M. Cadic, Mme Sollogoub, MM. Henno et Le Nay, Mmes Perrot, Saint-Pé, Guidez, Gatel, Billon et Vérien, M. Yung, Mme Dindar et MM. Canevet, del Picchia et Détraigne.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-519 rectifié bis transfère 500 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme « Diplomatie culturelle et d'influence ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-519.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-519.html)

**M. Olivier Cadic.** – Monsieur le ministre, je vous avais interrogé l'an dernier sur ce sujet. Il y a 70 associations FLAM (Français langue maternelle) dans le monde, gérées par l'AEFE. Je propose un transfert à l'Institut français.

**Mme Claudine Lepage.** – Très mauvaise idée.

**M. Olivier Cadic.** – L'apprentissage du français relève de ses compétences. Cet amendement a reçu le soutien de MM. Yung et del Picchia, que je remercie.

**M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial.** – Avis défavorable. La commission préfère l'amendement suivant, plus modeste.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Monsieur Cadic, je vous avais dit l'an dernier que je considérerais la question. Je l'ai fait : en 2020, en raison de la pandémie, l'AEFE a doublé son soutien au programme FLAM, à 250 000 euros. En 2021, il y aura une hausse de 25 % par rapport au budget antérieur normal, soit 312 000 euros. Vous avez été entendu.

**M. Olivier Cadic.** – Je salue cet effort, mais la gestion des associations FLAM ne devrait pas relever de l'AEFE. Cela dit, je retire l'amendement.

**Mme Claudine Lepage.** – Très bien.

*L'amendement n°II-519 rectifié bis est retiré.*

**M. le président.** – Amendement n°II-520 rectifié bis, présenté par M. Cadic, Mme Sollogoub, MM. Henno et Le Nay, Mmes Perrot, Saint-Pé, Guidez, Gatel, Billon et Vérien, M. Yung, Mme Dindar et MM. Canevet, del Picchia et Détraigne.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-520 rectifié bis transfère 150 000 euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » vers le programme Français à l'étranger et affaires consulaires ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-520.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-520.html)

**M. Olivier Cadic.** – Les associations FLAM donnent la possibilité d'apprendre le français pour la modique somme d'environ 100 euros par trimestre ; mais avec la crise actuelle, de plus en plus de familles n'arrivent plus à en assumer le coût. D'où l'idée d'un chèque FLAM, proposé par Joëlle Simpson, présidente du Parapluie FLAM, qui regroupe cinquante associations FLAM au Royaume-Uni.

**M. Vincent Delahaye, rapporteur spécial.** – Sagesse.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Sagesse.

*L'amendement n°II-520 rectifié bis est adopté.*

*Les crédits de la mission, modifiés, sont adoptés.*

*L'article 53 A est adopté.*

*La séance est suspendue à 20 h 10.*

PRÉSIDENCE DE MME PASCALE GRUNY,  
VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 21 h 40.

## AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

**Mme le président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la mission « Aide publique au développement ».

**M. Michel Canevet, rapporteur spécial de la commission des finances.** – Nous examinons la mission « Aide publique au développement », qui ne recense en fait que les deux tiers des crédits consacrés à cette politique.

La mission représente 5 milliards d'euros environ - un peu plus en autorisations d'engagement et un peu moins en crédits de paiement. Les autorisations d'engagement baissent de 30 % par rapport à l'année dernière mais les crédits de paiement augmentent de 50 %. Si l'on met à part l'opération de recapitalisation de l'Agence française de développement (AFD) sur le programme 365, les autorisations d'engagement baissent de 43 % mais les crédits de paiement augmentent de 21 %. L'effort est réel.

De nombreux intervenants s'occupent d'aide au développement. Le programme 110 est géré par le ministère de l'Économie et le 209 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le nouveau programme 365 porte la recapitalisation à hauteur de 953 millions d'euros de l'AFD, qui en a besoin pour se conformer à des règles prudentielles.

La France s'est engagée à porter son aide publique au développement à 0,55 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2022. Du fait du recul de notre économie en cette année de crise, nous y sommes déjà.

Quatre questions se posent : 3 millions d'euros sont dédiés à une commission d'évaluation. Pouvez-vous nous en dire plus ? L'AFD intervient dans 110 pays avec 85 bureaux ; le montant de sa recapitalisation sera-t-il suffisant ? *Quid* de la complémentarité entre l'action diplomatique et l'aide publique au développement ? Une opération immobilière est envisagée à Paris pour le siège de l'AFD : les deux sénateurs membres de son conseil d'administration devront être vigilants. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains*)

**M. Jean-Claude Requier, rapporteur spécial de la commission des finances.** – En 2021, comme depuis 2015, les crédits augmentent. Cela a permis à la France de tenir son rang. Elle est le cinquième pourvoyeur d'aide publique au développement après les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon.

Mais son action apparaît éclatée entre différents ministères et missions. L'amélioration du pilotage semble constituer une priorité.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) de février 2018 a fixé nos priorités d'intervention, qui devraient figurer dans un projet de loi de programmation qui n'a toujours pas - hélas - été présenté en Conseil des ministres. C'est regrettable car ce texte devrait constituer la boussole de notre politique en la matière. Espérons que ce ne soit pas l'Arlésienne.

Il existe un déséquilibre entre l'identification comme prioritaire de 18 pays africains et d'Haïti et la réalité de notre politique. Cela s'explique par l'appétence française pour les prêts, qui s'adressent prioritairement à des pays à revenus intermédiaires, capables de rembourser. Quelle est notre stratégie vis-à-vis des grands émergents ?

L'AFD se voit recapitalisée. Un amendement de 500 millions supplémentaires a été déposé à l'Assemblée nationale, puis retiré ; il n'a pas été redéposé au Sénat : nous attendons votre éclairage, monsieur le ministre.

La crise sanitaire n'a pas empêché un redéploiement de crédits en fonction de nos priorités - climat, éducation, soutien au pays les plus fragiles - mais la dégradation des finances publiques exige d'autant plus de transparence et d'évaluation. L'augmentation en capital de la Banque africaine de développement fait l'objet de l'article 53, mais il conviendra d'assurer son suivi et son évaluation.

Hors ces remarques, nous proposons une adoption des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et INDEP*)

**M. Hugues Saury, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** – Les crédits de l'AFD augmenteront de 154 millions d'euros, soit 26 %. Deux préoccupations cependant : la Cour des comptes l'a confirmé, le pilotage est encore insuffisant. L'agence se comporte comme une super-banque tournée vers les grands émergents, avec une force de frappe de 14 milliards d'euros qui lui fait prendre sa tutelle de haut. Il nous semblerait utile de renforcer le lien entre l'agence et celle-ci, incarnée par un membre du Gouvernement qui s'y consacre à vos côtés, monsieur le ministre, et *via* un renforcement des moyens de la Direction générale de la mondialisation.

Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens devrait être présenté aux assemblées et le projet de loi de programmation annoncé devrait permettre notamment la mise en place d'une commission d'évaluation véritablement indépendante. (*M. Christian Cambon renchérit.*)

La situation financière de l'AFD interroge, avec son modèle fondé sur les prêts. Il faut des contreparties à sa recapitalisation, comme la maîtrise des charges, voire une exclusion de la Chine et de la Turquie. *Quid* de la situation vis-à-vis des pays africains surendettés ? Un quart seulement de l'aide va aux pays les moins avancés.

La commission des affaires étrangères a émis néanmoins un avis favorable à l'adoption des crédits. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP)*

**M. Rachid Temal**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. – Le budget de l'APD augmente, ce qui nous permet de reprendre progressivement notre rang.

La taxe sur les transactions financières a été créée pour contribuer à l'APD mais un tiers seulement de son produit y est consacré. Le produit de la taxe sur les billets d'avion ayant chuté cette année, ne faudrait-il pas augmenter cette proportion ?

À l'occasion du G7 de Biarritz, le Président de la République a annoncé le doublement de la participation française au Fonds vert. La contribution américaine de 2 milliards d'euros n'a toujours pas été versée... Espérons que le futur président Biden y remédiera.

La France coprésidera ce fonds en 2021. Il faudra rééquilibrer la part consacrée à l'adaptation au changement climatique, qui n'en représente que 25 % par rapport à celle consacrée à la prévention.

En outre, compte tenu de difficultés financières, le projet immobilier de l'AFD pour un coût de 835 millions d'euros nous semble disproportionné. À quoi serviront les 10 000 m<sup>2</sup> en trop sur 50 000 prévus ? Quand, enfin, le projet de loi d'orientation sera-t-il déposé ?

Nous voterons toutefois ce budget. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et RDSE ; M. Christian Cambon applaudit également.)*

**Mme Nicole Duranton**. – Un pays qui n'aide plus, c'est un pays qui va mal. En 2019, la France était au cinquième rang mondial avec 12,2 milliards de dollars d'aide. Après cinq ans de baisse entre 2010 et 2015, l'aide publique au développement enregistre une hausse de 17 % en 2021. C'est un effort sans précédent pour la solidarité internationale. On pourrait estimer que ce n'est pas prioritaire, mais toutes les économies sont interdépendantes dans un contexte où les dettes publiques augmentent.

Je salue le travail de MM. Saury, Temal, Requier et Canevet.

Ce budget est conforme au Cicid qui a identifié 19 pays prioritaires. Il consacre 2 millions d'euros à l'Institut Pasteur, 2 millions d'euros pour le forum Génération égalité qui se tiendra à Paris en 2021, des aides humanitaires en hausse à 330 millions d'euros et une part des dons qui augmente. Enfin, dans ce contexte de pandémie, le programme 110 consacrera 60 millions d'euros à la santé.

Monsieur le ministre, vous améliorez le pilotage de l'aide publique au développement après les doutes entendus ici même l'an dernier. Ses fonds propres sont abondés par le programme 365.

Depuis l'an dernier, le projet d'une taxe sur les transactions financières européenne progresse.

Le problème soulevé sur le siège social de l'AFD appelle certes notre vigilance. Mais ce budget ayant un caractère vital pour la responsabilité en tant que nation, le groupe RDPI votera ces crédits.

**M. Pierre Laurent**. – Une fois encore, nous allons adopter ces crédits sans le cadrage d'une loi de programmation. C'était pourtant le moment de la présenter, notamment avec les conséquences de la pandémie.

Nous sommes loin d'être au niveau : les prêts sont encore majoritaires, contre 16 % en moyenne dans les autres pays. Ils s'adressent aux pays les plus solvables alors que l'extrême pauvreté reprend sa progression dans le monde pour la première fois depuis vingt ans.

Le Sahel, où l'on ne cesse de dire que la solution ne sera pas militaire mais dépendra d'une politique de développement, ne reçoit que 5 % de l'aide française : où est la logique ? L'inadéquation de notre aide publique persiste.

Tous les critères sont centrés sur la défense de nos prétendus intérêts - sécuritaires et migratoires en particulier - et non les besoins tels que définis par l'ONU.

Le pré-projet de loi de programmation et d'orientation prévoyait 4 milliards d'euros de budget et 830 millions d'euros de taxes affectées en 2021. Nous sommes au-dessus des objectifs, avec 5,5 milliards d'euros et 655 millions d'euros, mais la cinquième puissance mondiale ne participe qu'à 1 % de l'aide d'urgence appelée par l'ONU pour les pays les plus pauvres. Elle pourrait stabiliser 15 milliards d'euros de plus grâce à une gestion différente de sa politique de la dette et un meilleur rendement de la taxe sur les transactions financières. Le refus de l'augmenter dans ce projet de loi de finances est un crime contre le développement solidaire de l'humanité.

Le produit de cette taxe - entre 1,22 et 1,04 milliard d'euros - est dirigé pour moins de la moitié seulement vers la solidarité internationale.

**Mme le président**. – Concluez.

**M. Pierre Laurent**. – Le Président de la République a dit que le développement était une priorité. La guerre contre la pauvreté se mène toujours avec aussi peu de moyens. C'est pourquoi notre groupe votera contre ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE)*

**M. Joël Guerriau**. – *(Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et UC)* Cette mission est encore plus centrale au regard du bouleversement qu'a été l'année 2020. Notre pays a été durement touché. Certains pourraient avoir du mal à comprendre que l'on aide d'autres pays.

L'adage des années soixante-dix « La Corrèze avant le Zambèze » pourrait revenir à la mode... (*Sourires*) Mais un pays qui se développe devient un partenaire pour notre pays. Aider au développement des autres, c'est favoriser le sien.

L'aide publique au développement est aussi un moyen efficace de lutter contre les problèmes mondiaux, comme le risque d'embrigadement des enfants dans le terrorisme, comme au Burkina Faso. L'aide doit être concentrée sur les pays qui en ont le plus besoin et nous soutenons le changement de logique plus en faveur des dons.

Si les intérêts payés par la Chine permettent de financer le salaire du directeur général, il est cependant difficile de justifier que la Chine ait besoin de notre aide. L'aide publique au développement doit aussi être étroitement contrôlée.

L'aide publique au développement, c'est un défi. Elle implique des frais de structure ; mais nous devons être vigilants sur toute dépense ostentatoire, comme pourrait l'être le siège de l'AFD. (*M. Jérôme Bascher renchérit.*)

**Mme le président.** – Il faut conclure.

**M. Joël Guerriau.** – Nous attendons donc avec impatience le projet de loi de programmation. Le groupe INDEP votera les crédits.

**M. Guillaume Gontard.** – Confirmant la trajectoire engagée en 2018 et les promesses présidentielles, la mission « Aide publique au développement » est en hausse de 50 % pour atteindre 4,9 milliards d'euros. Cela s'explique principalement par la recapitalisation de l'AFD pour se conformer aux règles prudentielles européennes. Je salue cette hausse. Elle n'est cependant qu'un rattrapage et la France reste loin de l'objectif de 0,7 % du RNB fixé dans une résolution de l'ONU en 1970. Un récent rapport d'Oxfam, « 50 ans de promesses non tenues », estime à 5 000 milliards d'euros sur cinquante ans les sommes non versées.

La pandémie accentue les besoins de financement. L'ONU évalue à 500 milliards d'euros les besoins supplémentaires. Au regard de son poids dans l'économie mondiale, cela représenterait 14,5 milliards supplémentaires pour la France. Nous en sommes loin.

Je regrette à mon tour l'opération immobilière à plus de 800 millions d'euros pour le nouveau siège de l'AFD.

Il y a un grand paradoxe, une aberration, même : ce ne sont pas les 19 pays prioritaires qui bénéficient plus de l'aide car la France favorise les prêts plutôt que les dons.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** – Non ! C'est le contraire !

**M. Guillaume Gontard.** – Les objectifs politiques cèdent devant les objectifs prudentiels. Nous ferions

mieux d'aider les pays prioritaires plutôt que de financer le métro d'Istanbul.

Il faut aider les pays qui n'ont pas les moyens d'assurer leur transition énergétique. Sur les 19, 18 sont africains. Selon l'OCDE, le financement du développement durable dans ces pays risque de s'effondrer.

Le but de l'aide publique au développement est que les pays bénéficiaires s'ouvrent au monde de manière autonome et relèvent les défis contemporains : la conditionner à des engagements en matière migratoire, à des taux de reconduite à la frontière ne règlera rien.

Nous ne voterons pas des crédits que même l'OCDE juge insuffisants. (*Applaudissements sur les travées des groupes GEST et CRCE*)

**Mme Nathalie Delattre.** – Les aides tant privées que publiques en direction des pays pauvres sont fortement affectées par la crise : 700 milliards de dollars en moins selon l'OCDE. Je salue donc l'effort de notre Gouvernement, malgré la dégradation des finances publiques, qui marque l'attachement de la France à ses valeurs de solidarité et d'humanisme. La France, cinquième pourvoyeur mondial d'aide publique au développement, a poussé à la suspension du service de la dette.

Cette politique est un levier important de notre rayonnement international, au travers notamment de la coopération bilatérale. Je me réjouis de l'augmentation des moyens de l'AFD au titre des dons-projets et des dons-ONG.

La pauvreté nourrit l'instabilité et fait le lit des organisations criminelles et terroristes. Mardi, l'Union européenne s'est engagée à prêter 1,2 milliard d'euros à l'Afghanistan à condition qu'il s'engage dans le processus de paix. La conditionnalité des aides ne doit pas être taboue.

Un large consensus existe en faveur des dons plutôt que des prêts. Le groupe RDSE y est très favorable car les dons permettent d'aider les pays prioritaires. (*M. Rachid Temal approuve.*)

Est-il opportun de reconduire notre soutien bilatéral à la Turquie, qui a représenté 127 millions d'euros en 2018 ? (*M. Vincent Segouin s'exclame.*) À la Chine, qui enregistre une croissance de 4,9 % au troisième trimestre 2020 ? L'Afrique, continent de tous les défis - démographique, environnemental, démocratique et partant, migratoire - doit rester le continent prioritaire. Ce débat est urgent.

Le groupe RDSE votera les crédits de cette mission qui envoie des signaux positifs. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et SER*)

**M. Jacques Le Nay.** – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Le PLF 2021 s'inscrit dans la continuité de la hausse des crédits de l'aide publique au développement depuis 2016, après une baisse entre 2010 et 2015. Cet effort s'inscrit dans un



contexte économique difficile. Le groupe UC le salue et votera les crédits.

Nous nous réjouissons que la réforme de la politique de développement soit une priorité du quinquennat.

L'aide publique au développement est un objectif essentiel dans un contexte international marqué par la multiplication des crises, l'explosion des inégalités et la fissuration du multilatéralisme.

Les décisions du Cigid sont respectées : la priorité géographique avec l'Afrique, la priorité thématique avec les crédits en direction de la santé. La pandémie a montré qu'il fallait aller au-delà du renforcement du multilatéralisme. L'impact de la crise sanitaire ne doit pas reléguer la priorité climatique au second rang, comme nous le rappelle la tragédie imminente au sud de Madagascar où une sécheresse exceptionnelle menace de famine un million de Malgaches. Cet exemple montre combien les annulations de dettes sont utiles. Je salue le moratoire sur le service de la dette des pays les plus pauvres ; le FMI prône pour sa part une réduction des intérêts de la dette.

L'action du Gouvernement gagnerait à être mieux hiérarchisée. Elle reste portée par l'engagement de consacrer 0,7 % de notre RNB au développement. Nous attendons beaucoup du projet de loi de programmation, car le sujet est crucial pour nos intérêts. L'aide publique au développement est un levier puissant de notre diplomatie. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)*

**M. André Vallini.** – Le budget de l'aide publique au développement connaît une forte augmentation dont nous nous réjouissons.

Les crédits de paiement délégués à l'AFD ont augmenté de 26 %, soit 154 millions de plus : c'est beaucoup. Mais le pilotage de cette agence est insuffisant. Le nouveau contrat d'objectifs et de moyens doit être présenté rapidement aux assemblées.

La relation de l'AFD avec ses deux ministères de tutelle doit être rééquilibrée. La mise en place d'une commission indépendante d'évaluation apparaît plus que jamais nécessaire.

**M. Hugues Saury.** – Très bien.

**M. André Vallini.** – L'AFD est aujourd'hui en situation difficile car son modèle privilégie trop les prêts. Il faut trouver moyen d'aider les pays les plus pauvres sans les acculer à un endettement insoutenable.

La disparition prochaine du Fonds européen de développement (FED) au profit d'un instrument unique de de voisinage, de développement et de coopération internationale nous inquiète également. Cela conduira probablement à moins de financement pour l'Afrique subsaharienne et plus pour les Balkans. Or notre priorité géographique reste bien les pays les plus pauvres d'Afrique...

Le rendement de la taxe sur les transactions financières (TTF) devrait être plus élevé que prévu, mais la part consacrée à l'AFD restera plafonnée à 528 millions d'euros. Parallèlement, le rendement de la taxe sur les billets d'avion s'effondre. Il serait donc utile que le dynamisme de l'une compense le recul de l'autre.

Nous attendons avec impatience la présentation du projet de loi de programmation dont une première mouture a été présentée en février. Depuis, sa présentation en Conseil des ministres est sans cesse repoussée. C'est maintenant urgent.

Cette loi devra inscrire dans le marbre, comme l'ont fait les Britanniques, l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement. Nous voterons ce budget pour encourager le Gouvernement à aller plus loin encore. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

**M. Christian Cambon.** – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Je salue l'effort sans précédent accompli en faveur des dons et, plus généralement de l'aide publique au développement, avec des crédits en hausse de 17 %.

Pourtant, des inquiétudes demeurent. Parmi les douze pays que nous aidons le plus, on ne compte que deux pays d'Afrique subsaharienne, alors que la Chine caracole à la sixième place et que la Turquie a longtemps figuré en tête de classement... Cela s'explique certes par la prise en compte des dépenses pour les étudiants étrangers - mais la situation est illisible, voire choquante. Distinguons enfin l'aide aux pays les plus pauvres du financement du développement durable dans les pays émergents.

Nous sommes handicapés par le modèle économique de l'AFD : elle agit comme une banque, mais doit faire des dons. Quelle banque le fait ?

Le Sahel ne s'en sortira qu'avec une politique de développement efficace : nos succès militaires n'aboutiront à une paix durable que s'ils sont accompagnés de succès de développement. L'AFD devrait lutter contre la pauvreté et les inégalités plutôt que porter les couleurs de la lutte contre le changement climatique dans les grands émergents.

Avec la loi d'orientation promise, nous pourrions clarifier la situation confuse de l'Agence et de la gestion de nos priorités. Son pilotage devra être renforcé et son action évaluée par une commission indépendante. Son nouveau siège - à 836 millions d'euros ! - semble assez décalé dans le contexte actuel... Le film que nous avons diffusé en commission était éloquent.

**M. Hugues Saury.** – Bravo !

**M. Christian Cambon.** – *Quid* de l'amendement de 500 millions d'euros qui devait être déposé par le Gouvernement pour recapitaliser l'AFD ? J'espère que vous nous rassurerez, monsieur le ministre.

L'augmentation des crédits de l'aide publique au développement va permettre à la France de continuer à soutenir l'Afrique. Notre commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC*)

**M. Didier Mandelli.** – Cette mission revêt cette année une symbolique particulière. Le nouveau monde covidé cristallise les inégalités et bouleverse les équilibres géopolitiques. L'aide publique au développement est un vecteur de sécurité et un outil d'influence diplomatique, y compris d'un point de vue sanitaire.

Notre exigence est triple. Première exigence : les priorités géographiques et stratégiques. Comment seront fléchés les 344 millions d'euros supplémentaires gérés le ministère de l'Économie et des finances ? Comment prendre en compte les mutations démographiques et environnementales ? La précédente loi de programmation, de 2014, est caduque : nous attendons le dépôt rapide du projet de loi annoncé en 2017. Vous nous l'aviez promis pour fin novembre...

Notre deuxième exigence concerne les moyens. Avons-nous les moyens de nos ambitions ? Nous tenons notre objectif de dépenses d'aide publique au développement au regard des engagements de la France, mais c'est un effet mécanique de la baisse du PIB et de l'annulation de la dette soudanaise. L'objectif des 0,55 % est dépassé - c'est bien, mais devons-nous poursuivre cette hausse sans évaluation ?

Troisième exigence : la nécessaire transparence du pilotage de l'AFD. Son nouveau siège qui pourrait financer une annuité d'OPEX, symbolise à lui seul le problème...

Le modèle de prêts de l'Agence, qui nécessite la mobilisation de fonds propres dont elle ne dispose pas, nous inquiète. Enfin, je me méfie de la tendance à la fiduciarisation de l'aide publique au développement internationale *via* des prises de participation dans des banques de développement. Notre diplomatie doit redevenir la boussole d'une aide publique au développement à la française. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC*)

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** – Face aux défis globaux auxquels nous sommes confrontés, nous avons besoin d'une solidarité internationale accrue. C'est une question d'efficacité et de justice. C'est pourquoi j'aurai l'honneur de présenter en Conseil des ministres, le 16 décembre prochain, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales.

**M. Christian Cambon, président de la commission.** – Très bien !

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – C'est pourquoi aussi le programme 209 augmente de 17 % pour atteindre 2,05 milliards d'euros. L'objectif est de

consacrer à l'aide publique au développement 0,55 % du RNB en 2022. Si l'on prend les règles de l'OCDE, nous sommes déjà à 0,69 % en raison de la baisse du PIB et de l'annulation de dettes. Je rappelle que nous partions de 0,37 % en 2016.

Le programme 110 est géré par le ministère des finances. Il recouvre 1,9 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,47 milliard d'euros en crédits de paiement, notamment pour mobiliser des prêts.

Le programme 365 a été créé pour recapitaliser l'AFD à hauteur de 953 millions d'euros, afin de lui permettre de respecter deux ratios prudentiels. Cela se fera par la conversion de prêts de long terme en fonds propres. Le Gouvernement examine un second canal : une dotation supplémentaire en capital de 500 millions d'euros. Ce serait un effort financier important qui devrait être assorti de contreparties strictes, notamment sur la baisse des charges d'exploitation et la maîtrise de la masse salariale.

Conformément aux engagements du Président de la République, la composante bilatérale de notre aide augmente en 2021, notamment vers les dons-projets et les dons-ONG. C'est, pour la première fois, le premier poste du programme, avec 733 millions d'euros de crédits de paiement, en hausse de 150 millions d'euros.

La subvention à la société civile et aux ONG augmente par ailleurs de 20 millions d'euros pour atteindre 130 millions d'euros.

La programmation géographique et sectorielle de l'AFD est claire : en 2019, 68 % des dons ont bénéficié aux 19 pays prioritaires. Nous avons renforcé le pilotage de l'AFD au niveau national avec la création d'un comité restreint qui se réunit depuis six mois, sous ma présidence.

Sur le terrain, l'ambassadeur, qui pilote toute la politique d'aide publique au développement, verra ses compétences réaffirmées par la loi d'orientation.

**M. Jérôme Bascher.** – Très bien.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre.** – Il y aura un conseil local de développement dans chaque poste, autour de l'ambassadeur. Enfin, la commission d'évaluation sera actée dans la loi. (*M. Christian Cambon s'en réjouit.*)

S'agissant du siège, il est impératif que l'AFD déménage pour intégrer Expertise France et regrouper des instances éclatées sur ses cinq lieux. Il y a aussi un enjeu de mises aux normes et de sécurité. Le site d'Austerlitz répond au meilleur standard. Le coût du projet sera neutre pour l'État et j'ai demandé un droit de regard sur l'utilisation des 10 000 mètres carrés excédentaires. Ce sera un instrument d'influence ; la représentation nationale, présente au conseil d'administration de l'Agence, sera associée à la réflexion. Cela prendra du temps, car les locaux ne seront pas livrés avant 2025.

Je reprends à mon compte la distinction opérée par MM. Cambon et Vallini entre soutien au développement durable et soutien aux pays les plus en difficulté. C'est un débat intéressant. Les règles actuelles conduisent à prêter à la Turquie et à la Chine, au bénéfice des entreprises françaises. En aucun cas, cela étant, ces prêts ne coûtent au contribuable français. Il s'agit d'un dispositif d'influence qui sert la croissance verte.

Je vous remercie pour votre soutien à ce budget.  
(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP)

### **Examen des crédits**

#### **Article 33**

**Mme le président.** – Amendement n°II-518, présenté par M. P. Laurent et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

*[L'amendement n°II-518 transfère 100 millions d'euros en autorisations d'engagement, et autant en crédits de paiement, du programme « Aide économique et financière au développement » vers le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».]*

[http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt\\_II-518.html](http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/137/Amdt_II-518.html)

*L'amendement n°518 est retiré.*

*Les crédits de la mission sont adoptés.*

*L'article 53 est adopté.*

#### **Article additionnel après l'article 53**

**Mme le président.** – Amendement n°II-488, présenté par M. Leconte, Mmes Lepage et Conway-Mouret et MM. Bourgi, Todeschini, Stanzione, Antiste, P. Joly et Tissot.

Après l'article 53

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport sur façon dont l'Agence Française de Développement met en œuvre les engagements pris par le Président de la République lors de son discours prononcé le 29 novembre 2017 à Ouagadougou. Ce rapport précise les conditions d'application du dispositif mis en place pour accompagner les entreprises du secteur privé africain et inscrit à l'article 35 de la loi n° 2020-935 du 31 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020.

*L'amendement n°II-488 est retiré.*

*Les crédits du compte spécial sont adoptés.*

*Prochaine séance demain, samedi 28 novembre 2020, à 9 h 30.*

*La séance est levée à 23 heures.*

Pour la Directrice des Comptes rendus du Sénat,

**Rosalie Delpech**

Chef de publication

## Annexes

Ordre du jour du samedi 28 novembre 2020

### Séance publique

À 9 h 30, 14 h 30 et, éventuellement, le soir

Présidence :

M. Vincent Delahaye, vice-président  
M. Roger Karoutchi, vice-président  
Mme Pascale Gruny, vice-président

Secrétaires :

Mme Martine Filleul - M. Pierre Cuypers

- Projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2021 (n°137, 2020-2021)

=> Enseignement scolaire (+ article 54 *decies*)

=> Remboursements et dégrèvements (1)  
et Engagements financiers de l'État

. Compte spécial : participation de la France  
au désendettement de la Grèce

. Compte spécial : participations financières de l'État

. Compte spécial : accords monétaires internationaux

. Compte spécial : avances à divers services de l'État  
ou organismes gérant des services publics  
et Investissements d'avenir (+ article 55)

=> Économie (+ articles 54 *octies* et 54 *nonies*) (1)

. Compte spécial : Prêts et avances à des particuliers  
ou à des organismes privés

=> Pouvoirs publics (1) et Conseil et contrôle de l'État  
(+ article 54 *quater*)  
et Direction de l'action du Gouvernement

. Budget annexe : publications officielles  
et information administrative

=> Suite Plan de relance (1) et Plan d'urgence  
face à la crise sanitaire  
(examen des articles rattachés)